Nations Unies S/2021/404



Conseil de sécurité

Distr. générale 26 avril 2021 Français Original : anglais

Lettre datée du 26 avril 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés de M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, et de M. Rein Paulsen, Directeur par intérim de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ainsi que des déclarations faites par les représentante et les représentants de la Chine, de l'Estonie, de la France, de l'Inde, de l'Irlande, du Kenya, du Mexique, du Niger, de la Norvège, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam à l'occasion de la visioconférence portant sur « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », convoquée le jeudi 22 avril 2021. Des déclarations ont également été faites par l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine et le représentant d'Israël.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil concernant cette visioconférence, les délégations et entités suivantes ont fourni des déclarations écrites, dont le texte est également joint : Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bangladesh, Brésil, Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Costa Rica, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Union européenne, Indonésie, Japon, Jordanie, Koweït, Liban, Ligue des États arabes, Malaisie, Maroc, l'Organisation de la coopération islamique, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République islamique d'Iran et Turquie.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et aux représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité (Signé) **Dang** Dinh Quy



Exposé de M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général

Pour commencer, qu'il me soit permis de souhaiter à tous les musulmans du monde un bon ramadan.

Au moment où je fais cet exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui, les Palestiniens et les Israéliens sont plongés dans des processus politiques et électoraux importants. Les préparatifs des élections du Conseil législatif palestinien prévues le 22 mai se poursuivent, tandis que les Israéliens s'emploient à former une coalition gouvernementale après les élections du 23 mars. Ces faits nouveaux peuvent avoir des répercussions considérables sur les perspectives de promotion de la paix dans les mois à venir.

La tenue d'élections crédibles en Palestine est une étape cruciale pour renouveler la légitimité des institutions nationales et rétablir l'unité nationale palestinienne. J'engage la communauté internationale à soutenir ces efforts. L'ONU s'est régulièrement entretenue avec les partis palestiniens et la Commission électorale centrale (CEC) pour faciliter la préparation des élections et continuera de soutenir le processus électoral. Jusqu'à présent, la CEC a rempli ses fonctions avec professionnalisme et intégrité, renforçant ainsi la confiance dans le processus électoral. Je salue en particulier les efforts fournis par la CEC pour planifier et mettre en œuvre des mesures spéciales afin de garantir la sécurité du vote dans le contexte de la pandémie de coronavirus (COVID-19). Je souligne également le rôle essentiel que jouent les observateurs électoraux pour garantir le respect des résultats d'un processus crédible et transparent.

La période d'enregistrement des candidats a pris fin le 31 mars. Le 6 avril, la CEC a annoncé que les 36 listes électorales enregistrées avaient toutes été approuvées. Le 11 avril, la CEC a annoncé que, des 231 objections soumises à la CEC contre des candidats enregistrés, 226 avaient été rejetées, quatre retirées et une acceptée. Le Tribunal électoral a confirmé les décisions de la CEC dans le cadre de 18 appels interjetés devant le Tribunal. Cela met fin à la procédure légale de contestation des listes électorales. Les listes définitives devraient être publiées le 30 avril, date du début de la période de campagne officielle.

J'insiste sur le fait que tout différend doit être résolu de manière pacifique et au moyen de mécanismes juridiques officiels. Toutes les parties doivent défendre et protéger le droit des Palestiniens de toute la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, et de Gaza à participer à des élections palestiniennes crédibles et ouvertes à tous, et à se présenter aux élections sans subir d'intimidation. J'exhorte en particulier toutes les parties à s'abstenir de toute arrestation, détention ou interrogatoire pour des motifs relatifs à la liberté d'opinion, à la liberté d'expression ou à la liberté d'association.

La pandémie de COVID-19 continue de représenter une menace redoutable dans tout le territoire palestinien occupé. Je suis sérieusement préoccupé par l'augmentation considérable des cas actifs à Gaza, où le taux d'infection quotidien est à son plus haut niveau depuis le début de la pandémie. En Cisjordanie, de nombreux hôpitaux continuent d'être à pleine capacité ou presque. Mon collègue du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), qui fera un exposé aux membres du Conseil après moi, fournira plus de détails sur cette situation.

L'impact socio-économique de la pandémie ayant considérablement aggravé une crise fiscale et économique apparemment permanente en Cisjordanie et à Gaza, le soutien à la réponse du Gouvernement palestinien doit rester une priorité.

La campagne de vaccination du Gouvernement palestinien, qui a officiellement débuté en Cisjordanie et à Gaza le mois dernier, s'est poursuivie tout au long de la période considérée. Le Ministère palestinien de la santé a reçu plus de 300 000 doses de vaccin à ce jour. Israël poursuit ses efforts pour vacciner des segments de la population palestinienne en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ainsi que plus de 100 000 Palestiniens détenteurs de permis d'entrée en Israël. Je salue tous les efforts déployés jusqu'à présent pour vacciner la population palestinienne, mais le processus doit être accéléré et davantage de vaccins sont nécessaires.

Sur une note plus positive, le 7 avril, les États-Unis ont annoncé leur intention de recommencer à fournir une aide économique et humanitaire et en matière de développement et de sécurité aux Palestiniens, y compris un financement de quelque 150 millions de dollars destinés à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Je me réjouis de la reprise du soutien des États-Unis, notamment à l'UNRWA. J'appelle tous les États Membres à reprendre leurs efforts en vue de soutenir l'UNWRA, dont les services sont non seulement une bouée de sauvetage pour des millions de réfugiés palestiniens, mais aussi essentiels à la stabilité de toute la région. Le financement de la riposte des Nations Unies est le moyen le plus rapide et le plus efficace de répondre aux besoins urgents dans le territoire palestinien occupé.

Le 5 avril, le Gouvernement palestinien a adopté le deuxième plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Je salue les efforts du Gouvernement pour traduire les cadres internationaux en engagements et en actions. Je réaffirme le soutien des Nations Unies à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Palestine.

La démolition et la saisie de biens palestiniens dans l'ensemble de la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, se sont poursuivies au cours de la période considérée. L'OCHA fournira sous peu des détails sur les faits nouveaux pertinents. Toutefois, qu'il me soit permis de réitérer mon appel à Israël pour qu'il mette fin à cette pratique, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international, et qu'il permette aux Palestiniens de développer leurs communautés.

Sur la base d'une loi israélienne, adoptée en 1994, qui interdit toute activité de l'Autorité palestinienne à Jérusalem sans autorisation préalable, les forces de sécurité israéliennes ont mis fin, le 6 avril, à une réunion liée aux élections palestiniennes à l'hôtel Ambassador, situé à Jérusalem-Est, et ont convoqué le Directeur de l'hôtel ainsi que le Directeur du bureau du Fatah à Jérusalem pour les interroger.

Des violences quotidiennes se sont également poursuivies dans l'ensemble du territoire palestinien occupé. À Gaza, le 24 mars, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont tiré une dizaine de missiles sur ce qu'elles ont déclaré être des cibles du Hamas, en représailles à une roquette tirée vers Israël la veille. Les 15 et 16 avril, des militants de Gaza ont tiré deux roquettes en direction d'Israël. Les roquettes ont atterri dans des champs, sans faire de dégâts ni de blessés. En représailles à chaque incident, les FDI ont tiré sur ce qu'elles ont déclaré être des cibles liées au Hamas dans la bande de Gaza. Aucun blessé n'a été signalé.

En Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, des affrontements, des attaques, des opérations de perquisition et d'arrestation et d'autres incidents ont entraîné la mort d'un Palestinien et blessé 29 Palestiniens, dont cinq enfants et une femme. Huit Israéliens, dont une femme, ont été blessés au cours de ces événements.

21-05535 3/105

Depuis le début du mois de ramadan, des affrontements répétés entre des Palestiniens et les Forces de sécurité israéliennes et des civils israéliens ont eu lieu dans la vieille ville de Jérusalem et ses environs, faisant des blessés et entraînant des arrestations. J'appelle toutes les parties à prendre des mesures pour désamorcer les tensions et maintenir le calme.

Le 6 avril, les Forces de sécurité israéliennes ont abattu un Palestinien de 45 ans à un poste de contrôle mis en place lors d'une de leurs opérations dans le village de Bir Nabala, au nord de Jérusalem. L'homme a succombé à ses blessures, et sa femme de 35 ans, qui se trouvait également dans le véhicule, a été blessée. Les Forces de sécurité israéliennes ont d'abord déclaré que l'homme avait tenté de percuter le véhicule, ce que contestent l'épouse de l'homme et des témoins oculaires. Les FDI ont ouvert une enquête sur cet incident.

Dans le même temps, des colons et d'autres civils israéliens ont perpétré une vingtaine d'attaques contre des Palestiniens, faisant huit blessés et causant des dommages matériels. Des Palestiniens ont perpétré une vingtaine d'attaques contre des colons israéliens et d'autres civils en Cisjordanie, faisant sept blessés et causant des dégâts matériels.

Je rappelle que tous les auteurs d'actes de violence doivent répondre de leurs actes et être rapidement traduits en justice. Je réaffirme que les Forces de sécurité israéliennes doivent faire preuve de la plus grande retenue et ne peuvent recourir à la force létale que lorsque cela est strictement inévitable pour protéger la vie. Une attention particulière doit être accordée à la protection des enfants contre toute forme de violence. En outre, les tirs aveugles de roquettes visant des agglomérations israéliennes violent le droit international et doivent cesser immédiatement.

S'agissant de la région, sur le plateau du Golan, le cessez-le-feu conclu entre Israël et la Syrie a été maintenu dans l'ensemble malgré les violations continues de l'Accord de 1974 sur le dégagement, qui ont entraîné des tensions croissantes. La Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement reste en contact avec les deux parties pour leur rappeler l'obligation qui leur incombe de respecter les termes de l'Accord sur le dégagement et d'empêcher l'escalade de la situation au-delà de la ligne de cessez-le-feu.

Au Liban, un nouveau gouvernement n'a toujours pas été formé, ce qui retarde la mise en œuvre de réformes cruciales et le soutien international correspondant, qui sont nécessaires de toute urgence pour faire face à la situation socio-économique qui ne cesse de s'aggraver et aux besoins humanitaires croissants.

Dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la situation est restée tendue, notamment parce que des armes ont été pointées de part et d'autre de la Ligne bleue par les FDI et l'Armée libanaise. La FINUL continue de dialoguer avec les parties pour contenir les incidents et désamorcer les tensions, notamment grâce à ses activités de liaison et de coordination et à sa forte présence sur le terrain.

Pour conclure, je tiens à rappeler que les espoirs concernant la tenue d'élections en Palestine sont grands et surviennent après une longue attente de près de 15 ans. Depuis mon dernier exposé (voir S/2021/302), on s'attend à ce qu'un nombre croissant de jeunes participent à la structuration de leur avenir politique et aient la possibilité de voter pour la première fois. Maintenant que la période d'enregistrement légal et de contestation est terminée, il ne reste plus d'obstacles techniques majeurs à la tenue effective des élections.

Pendant les récents entretiens menés par ONU-Femmes avec des jeunes à Gaza et en Cisjordanie, une jeune femme, dont le point de vue n'est pas isolé, a déclaré ce

qui suit : « Même si je ne fais pas de politique, je suis un membre de cette société et je veux que ma voix compte. Même si celles et ceux pour qui je vote ne gagnent pas, au moins j'aurai exercé mon droit de vote ».

Le bon déroulement d'élections palestiniennes inclusives est une étape cruciale vers le renouvellement de la légitimité démocratique du Gouvernement palestinien. Ces élections devraient également ouvrir la voie à l'unification de Gaza et de la Cisjordanie sous une autorité nationale unique et légitime, ce qui constituerait un pas important vers la réconciliation et pourrait faire progresser la paix au Moyen-Orient.

Les prochaines étapes ne seront pas simples, et il faudra que toutes les parties fassent preuve de courage politique. Malgré les innombrables défis, nous restons concentrés sur l'objectif qui consiste à faire progresser la solution des deux États – un État palestinien indépendant, viable et souverain coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions des organes de l'ONU, au droit international et aux accords antérieurs.

Il est essentiel que la communauté internationale, et en particulier le Quatuor pour le Moyen-Orient, indique la voie à suivre pour mettre fin à l'occupation et instaurer une paix durable. Il s'agit notamment de créer un horizon politique clair et d'engager toutes les parties à prendre des mesures pratiques afin de préparer le terrain pour une reprise réussie des négociations.

Les Nations Unies restent déterminées à agir, par l'intermédiaire du Quatuor et avec d'autres partenaires régionaux et internationaux, pour soutenir les Israéliens et les Palestiniens dans ces efforts.

21-05535 5/105

Exposé de M. Rein Paulsen, Directeur par intérim de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité de la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, au nom de M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence. Je me fais l'écho des souhaits du Coordonnateur spécial, M. Wennesland, en exprimant mes vœux les plus chaleureux pour le mois sacré de ramadan.

Une crise de protection prolongée se poursuit dans le territoire palestinien occupé ; une crise qui empêche les Palestiniens d'exercer librement leurs droits fondamentaux et laisse près d'un habitant sur deux, sur une population de 5,2 millions de personnes, dans le besoin d'une aide humanitaire et d'une protection, la majorité d'entre eux vivant dans la bande de Gaza. Les difficultés posées par la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19) exacerbent la situation, aggravant les vulnérabilités. Au cours de l'année écoulée, 346 000 Palestiniens sont passés de la catégorie des personnes en situation de besoin modéré à celle des personnes en situation de besoin impérieux.

Le nombre total de cas de COVID-19 s'élève désormais à 313 000, et 280 000 personnes se sont remises du virus. Le nombre de décès s'élève à près de 3 350. Ces chiffres indiquent une augmentation de près de 20 % des cas actifs ce mois-ci, due principalement aux nouveaux variants. Le nombre des cas à Gaza a augmenté de 150 % en avril, avec 187 décès enregistrés à ce jour, contre 61 en mars. Gaza compte désormais 66 % de tous les cas actifs enregistrés dans le territoire palestinien occupé, alors qu'elle ne représente que 30 % de la population totale.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, la recrudescence des infections à Gaza, où le taux d'occupation des lits d'hôpitaux prévus pour la COVID-19 était de 79 % cette semaine, 92 % des lits des unités de soins intensifs étant utilisés, suscite de réelles inquiétudes pour le secteur de la santé et sa capacité à faire face. En Cisjordanie, les infections diminuent lentement, mais la situation reste critique. En raison de l'augmentation récente du nombre de cas, il y a des pénuries sévères de tests de laboratoire, de fournitures pour la protection et le contrôle des infections, de médicaments et d'articles jetables nécessaires pour la prise en charge des patients. Les partenaires du module sectoriel santé demandent 17 millions de dollars supplémentaires pour faire face à l'épidémie.

Au 19 avril, quelque 378 000 doses de vaccins étaient arrivées en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, dont plus de 130 000 par l'entremise du Système de garantie de marché du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, mis en place par Gavi, l'Alliance du Vaccin. Entre 340 000 et 500 000 autres doses de vaccins sont en cours de livraison par l'entremise du Mécanisme COVAX. La semaine dernière, un peu plus de 156 000 personnes ont été vaccinées dans le territoire palestinien occupé par les autorités palestiniennes, soit environ 3 % de la population.

Près de 5 millions de personnes, soit 53 % de la population israélienne, sont entièrement vaccinées. Israël poursuit son programme de vaccination, qui est également accessible aux Palestiniens de Jérusalem-Est. Le Gouvernement israélien vaccine également plus de 120 000 Palestiniens, dont des habitants de la Cisjordanie ayant un permis d'entrée en Israël, notamment le personnel des entités des Nations Unies, des organisations internationales, des ambassades et des consulats, ainsi que des travailleurs employés en Israël ou dans les colonies israéliennes.

Dans la bande de Gaza, les mesures de confinement prises dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 ont davantage isolé ses 2 millions d'habitants. Les fermetures prolongées et les sévères restrictions économiques et de circulation imposées, qui correspondent en fait à un blocus, font qu'il est encore plus difficile de réduire à Gaza les besoins et la dépendance à l'égard de l'aide. Comme l'a noté le Secrétaire général, la réouverture des points de passage, conformément à la résolution 1860 (2009), est essentielle pour répondre aux besoins de la population.

S'agissant de la Cisjordanie, pendant la période considérée, les autorités israéliennes ont démoli, saisi ou forcé les propriétaires à démolir 25 structures appartenant à des Palestiniens, dont six maisons, ce qui a entraîné le déplacement de 25 Palestiniens, dont 15 enfants. La quasi-totalité de ces structures ont été démolies en raison de l'absence de permis de construire délivrés par Israël, que les Palestiniens ne peuvent pratiquement jamais obtenir dans le cadre du régime de de zonage appliqué en Cisjordanie.

Quelque 970 Palestiniens risquent d'être expulsés à Jérusalem-Est en raison d'affaires portées devant les tribunaux israéliens, principalement par des groupes de colons. L'inquiétude est grande pour quatre familles de réfugiés palestiniens du quartier de Cheik Jarrah qui ont reçu l'ordre de quitter les maisons qu'elles habitent depuis les années 50, ordre qui pourrait entrer en vigueur dès le 2 mai.

Par ailleurs, au cours de la période considérée, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a enregistré 19 incidents au cours desquels des personnes connues comme étant des colons israéliens ou supposées en être ont blessé des Palestiniens ou auraient endommagé leurs biens. Selon des sources israéliennes, des auteurs, dont on pense qu'il s'agit de Palestiniens, ont jeté des pierres sur des véhicules immatriculés en Israël circulant sur des routes de Cisjordanie, endommageant 14 véhicules.

L'impact combiné des actes de violence, des démolitions et des menaces d'expulsion, ainsi que d'autres mesures, créent un sentiment d'insécurité chez les Palestiniens, même lorsqu'ils sont chez eux. Cela a poussé de nombreuses familles à quitter leur communauté.

Pour conclure, je tiens à remercier les États Membres qui continuent de soutenir les programmes humanitaires dans le territoire palestinien occupé. Malgré les problèmes de financement, en 2020, les partenaires humanitaires ont fourni à 1,2 million de Palestiniens une aide essentielle dans les domaines de l'alimentation, des moyens de subsistance, de la santé, de la protection, de l'éducation et des abris. En 2021, l'objectif des partenaires humanitaires est d'atteindre 1,8 million de Palestiniens. À ce jour, seuls 22 % des 417 millions de dollars demandés pour le plan des Nations Unies pour répondre à tous les besoins humanitaires ont été obtenus, ce qui laisse des besoins importants à combler dans la plupart des secteurs.

Je voudrais également saluer la reprise du soutien des États-Unis, notamment à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Ces fonds permettront de maintenir les services essentiels destinés à des millions de réfugiés palestiniens, de faire face à la détérioration de la situation humanitaire et de soutenir les plans nationaux de lutte contre la COVID-19, y compris les vaccinations. Je voudrais me faire l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres pour qu'ils fournissent les ressources nécessaires à l'UNRWA. Le financement de la réponse des Nations Unies est le moyen le plus rapide et le plus efficace de répondre aux besoins urgents enregistrés dans le territoire palestinien occupé.

21-05535 7/105

Déclaration de M. Geng Shuang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original: chinois et anglais]

Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland et M. Paulsen pour leurs exposés, et je salue la participation des représentants palestinien et israélien à la réunion d'aujourd'hui.

Depuis quelque temps, le processus de paix au Moyen-Orient et la situation dans le territoire palestinien occupé font l'objet d'une attention internationale accrue. La région a connu un changement de dynamique et la question de Palestine un nouvel ordre des choses. À la lumière de ce que nous venons d'entendre de la part des intervenants, je souhaite insister sur les points suivants.

Premièrement, la question de Palestine est la cause et la source de l'instabilité au Moyen-Orient. Elle doit rester au premier rang des préoccupations internationales. La communauté internationale ne peut se permettre d'arrêter ses efforts face aux défis et de reculer devant les obstacles. Récemment, les échanges entre et parmi les principales parties à la question palestino-israélienne ont été fréquentes, créant une dynamique positive, ce que nous trouvons encourageante. La communauté internationale doit saisir cette occasion et redoubler d'efforts pour traduire cette dynamique en un soutien ferme à la solution des deux États, en une amélioration sensible de la situation sur le terrain et en des progrès substantiels dans les pourparlers de paix palestino-israéliens.

Dans le cadre de ce processus, les parties concernées doivent s'abstenir de mesures susceptibles de saper la confiance mutuelle et d'exacerber leur antagonisme. Israël doit mettre fin à ses activités de colonisation et prendre des mesures pour prévenir la violence contre les civils. Dans l'intervalle, le droit d'Israël à exister doit être respecté et garanti, et ses préoccupations légitimes en matière de sécurité doivent être prises en compte.

La Chine soutient fermement le peuple palestinien dans la création d'un État de Palestine pleinement souverain et indépendant, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. En mars de cette année, pendant sa visite au Moyen-Orient, le le Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères chinois, Wang Yi, a proposé une initiative en cinq points sur l'instauration de la sécurité et de la stabilité au Moyen-Orient, relevant que rien ne représente mieux l'équité et la justice au Moyen-Orient qu'une solution concrète à la question de la Palestine et la mise en œuvre effective de la solution des deux États. La Chine réaffirme son engagement et son soutien en faveur d'une solution des deux États, et continuera d'inviter les partisans de la paix de Palestine et d'Israël à venir dialoguer en Chine. Nous accueillerons également volontiers des représentants palestiniens et israéliens en Chine pour des négociations directes.

Deuxièmement, la communauté internationale doit créer des conditions favorables pour la tenue des élections palestiniennes, dont les préparatifs sont en cours. La tenue d'élections est un accord clef conclu par les factions palestiniennes lors du dialogue national tenu au début de cette année et constitue l'événement politique le plus important pour la Palestine cette année. Il s'agira des premières élections palestiniennes depuis 2006. À ce titre, on ne saurait trop insister sur leur importance pour la réconciliation et l'unité. Nous félicitons la Palestine d'avoir accompli un énorme travail de préparation des élections, et reconnaissons les progrès positifs réalisés à ce jour. Nous avons également pris note des faits nouveaux et des

obstacles qui sont apparus récemment autour des élections. La Chine estime que le peuple palestinien aspire à ce que les élections se déroulent comme prévu, de manière pacifique et sans heurts, sur l'ensemble du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, et que la communauté internationale doit jouer un rôle positif et constructif et agir pour faire en sorte que les élections se déroulent comme prévu, afin de ne pas compromettre l'élan durement acquis que nous constatons aujourd'hui.

Troisièmement, il faut redoubler d'efforts pour améliorer la situation du peuple palestinien. La situation humanitaire déjà désastreuse en Palestine a été fragilisée par la pandémie de coronavirus (COVID-19). La communauté internationale doit investir davantage pour aider la Palestine à faire face à la pandémie, à développer son économie et à améliorer les moyens de subsistance de sa population. Nous nous félicitons de l'annonce récente par les États-Unis de la reprise de leur aide à la Palestine. Nous espérons que cela débouchera sur d'autres initiatives positives et en suscitera. La communauté internationale doit continuer de viser la levée complète du blocus de la bande de Gaza et contribuer à garantir que les services essentiels, l'aide humanitaire et la vaccination soient fournis à toutes les personnes dans le besoin qui vivent dans le territoire occupé.

La Chine a toujours soutenu, par des actions tangibles, la réponse de la Palestine à la pandémie de COVID-19 et les efforts visant à l'amélioration des moyens de subsistance. Le 29 mars, 100 000 doses de vaccin contre la COVID-19, offertes à la Palestine par le Gouvernement chinois, sont arrivées et ont été livrées pour aider à soutenir le programme de vaccination de la Palestine. Ce mois-ci, un projet d'énergie solaire dans un hôpital pour enfants à Gaza, financé par le Gouvernement chinois, a été achevé. Il permettra de remédier aux pénuries d'électricité auxquelles est confronté l'hôpital pour enfants, afin que celui-ci soit plus à même de traiter les patients de Gaza.

21-05535 9/105

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland et M. Paulsen pour leurs exposés.

L'Estonie prône l'engagement actif du Conseil de sécurité, des membres du Quatuor pour le Moyen-Orient et des pays de la région afin de créer les conditions favorables à la reprise de négociations directes et sérieuses entre Israël et l'Autorité palestinienne. La recherche d'une solution durable à ce conflit est dans l'intérêt de l'ensemble de la région et du monde extérieur.

Nous restons déterminés à appuyer la solution des deux États, sur la base du droit international, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des paramètres convenus au niveau international.

J'engage le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne à continuer de prendre des mesures concrètes pour renforcer la coopération bilatérale et rétablir la confiance mutuelle. Nous saluons la coopération en matière de lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et nous exhortons les parties à mieux coordonner leurs efforts pour accroître la quantité de vaccins fournis aux Palestiniens.

Nous appelons de nouveau toutes les parties à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui compromettent la viabilité de la solution des deux États.

Nous demandons à Israël de mettre un terme à l'expansion des colonies de peuplement et aux démolitions dans les territoires palestiniens occupés, car ces activités sont contraires au droit international. Nous sommes préoccupés par les plans des autorités israéliennes prévoyant la construction de logements en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, notamment à Har Homa. Il est également préoccupant que les démolitions et les confiscations de structures et de biens palestiniens par Israël se poursuivent à un rythme accéléré.

Nous réitérons notre appel à la prévention de tous les actes de violence visant les civils, notamment les actes de terreur, d'incitation et de provocation. Certes, un calme relatif règne entre Israël et Gaza, mais rien ne saurait justifier la poursuite des tirs occasionnels de roquettes et d'engins incendiaires en direction d'Israël ou toute autre forme de violence visant la population civile.

Nous nous félicitons de la poursuite du dialogue entre les factions palestiniennes vue sur les préparatifs des prochaines élections législatives, présidentielle et du Conseil national. Nous les exhortons à garantir des élections libres, régulières et inclusives et à adhérer aux principes démocratiques.

Nous invitons les autorités israéliennes à faciliter la tenue des élections, avec la participation d'observateurs internationaux, dans tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, conformément aux Accords d'Oslo.

Enfin, je tiens à réaffirmer le rôle important que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la stabilité de la région. Nous saluons l'annonce faite par les États-Unis concernant la reprise du financement de l'Office, et nous exhortons les autres donateurs à rétablir ou, si possible, à augmenter eux aussi leurs contributions.

Je tiens à dire que l'Estonie souscrit à la déclaration fournie au nom de l'Union européenne (annexe 28).

Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original: français]

Je remercie M. Tor Wennesland et M. Rein Paulsen pour leurs interventions.

À l'heure où cette perspective est remise en cause, il est plus que jamais nécessaire de rappeler que seule la solution des deux États permettra d'apporter une paix durable dans la région.

Conformément aux paramètres agréés et aux résolutions de ce Conseil, il s'agit de créer un État palestinien vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël, au sein de frontières sûres et internationalement reconnues, tracées sur la base des lignes de 1967, avec Jérusalem pour capitale des deux États. Cette solution est la seule à même de répondre aux aspirations légitimes du peuple palestinien à la souveraineté, et du peuple israélien à la sécurité.

La France est donc très préoccupée face au risque d'annexion de fait de territoires palestiniens. Nous appelons Israël à renoncer à l'expansion des colonies, notamment à la construction de 540 logements dans la colonie de Har Homa à Jérusalem-Est. La colonisation est contraire au droit international, elle menace la viabilité de la solution des deux États et elle constitue un obstacle majeur à la paix, en particulier quand elle concerne des zones essentielles pour la viabilité d'un futur État palestinien.

Nous appelons Israël à mettre un terme aux démolitions de structures palestiniennes, y compris celles financées par la France et l'Union européenne. Cellesci atteignent un niveau préoccupant. Elles sont contraires aux obligations d'Israël au titre de la quatrième Convention de Genève. Nous sommes notamment préoccupés par les possibles évictions dans les semaines à venir de familles palestiniennes des quartiers de Silwan et de Cheik Jarrahà Jérusalem-Est.

La France condamne à nouveau avec fermeté les tirs de roquettes depuis Gaza vers des zones habitées d'Israël, également en violation du droit international. Elle ne transigera jamais avec la sécurité d'Israël.

Dans ce contexte, nous devons redoubler d'efforts pour que les parties reprennent le chemin des négociations. La France se mobilise, avec ses partenaires allemand, égyptien et jordanien, pour recréer les conditions du dialogue. Nous souhaitons y travailler avec les membres du Quatuor, qui partagent cet objectif.

Une coordination accrue entre les parties est nécessaire pour permettre une réponse efficace à la pandémie de COVID-19, qui continue à se propager, en particulier à Gaza. La France souhaite un accès équitable au vaccin : le contraste entre le taux de vaccination en Israël et celui dans les territoires palestiniens occupés est frappant.

Nous nous réjouissons de la reprise des financements par les États-Unis à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont l'action restera indispensable tant qu'une solution pérenne à la question des réfugiés n'aura pas été trouvée.

Je souhaite enfin revenir sur les élections palestiniennes. Elles doivent être l'occasion de redonner voix à la société palestinienne et de renouveler la légitimité démocratique de ses institutions. La France appelle l'ensemble des acteurs à agir de manière constructive pour mener à bien le processus électoral. Conformément

21-05535

aux principes promus avec constance par l'Union européenne, la France rappelle l'importance des principes du droit international, de la non-violence, du droit d'Israël à exister, du respect des accords passés.

La France appelle Israël à permettre l'organisation des élections sur l'ensemble des territoires palestiniens, y compris à Jérusalem-Est. Elle l'appelle également à faciliter le déploiement d'une mission européenne.

La France se réjouit que le Conseil parle de nouveau à l'unisson en soutien à la solution des deux États qu'il a lui-même endossée. Cette unité est plus nécessaire que jamais face à la dégradation continue de la situation sur le terrain. Mais il faut désormais passer de la parole à l'action pour insuffler une nouvelle dynamique de paix.

Déclaration de M. T. S. Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je salue la participation à la présente réunion du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, et du Directeur par intérim de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Rein Paulsen, et je les remercie pour leurs exposés.

Nous prenons acte avec satisfaction des progrès enregistrés concernant la tenue des élections législatives palestiniennes, prévues pour le 22 mai. Nous prenons également note des observations du Coordinateur spécial sur les obstacles qui les entravent. En tant que démocratie et amie de longue date, l'Inde a toujours défendu un processus électoral juste, crédible, transparent et inclusif en Palestine, notamment en y envoyant des observateurs électoraux et en dispensant des formations sur les questions électorales à la Commission électorale centrale palestinienne. L'Inde continuera à appuyer ce processus.

La position de l'Inde sur le conflit israélo-palestinien est bien connue. Une solution à deux États, résultant de négociations directes et sérieuses, est la seule solution viable au conflit. Une telle solution devrait répondre aux besoins de sécurité d'Israël, ainsi qu'aux aspirations palestiniennes à un État souverain, et régler toutes les questions touchant au statut final.

Comme nous l'avons déjà répété, la résolution 2334 (2016) adoptée par le Conseil de sécurité appelle à faire progresser cette solution des deux États par la voie de négociations, ainsi qu'à inverser les tendances négatives sur le terrain. Cela permettra de créer les conditions nécessaires au lancement de négociations crédibles sur toutes les questions relatives au statut final. Nous exhortons les deux parties à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui compromettent les conditions nécessaires à la promotion de la paix et à s'attacher plutôt à combler le déficit de confiance.

La communauté internationale doit également encourager la reprise des négociations directes entre les parties. L'Inde soutient tous les efforts de la communauté internationale visant à instaurer une paix durable pour les Israéliens et les Palestiniens. Nous reconnaissons le rôle important que joue le Quatuor pour le Moyen-Orient à cet égard.

Nous restons préoccupés par la situation actuelle liée à la maladie à coronavirus (COVID-19) en Palestine. Le récent pic du nombre total de cas menace une fois de plus les systèmes de santé locaux et perturbe les activités économiques et humanitaires, notamment à Gaza. Nous saluons les mesures prises par l'Autorité palestinienne pour faire face à la crise actuelle. Nous nous félicitons des efforts fournis par l'ONU et ses entités pour soutenir l'Autorité palestinienne dans sa réponse à la pandémie de COVID-19 dans les territoires palestiniens.

La COVID-19 est une menace commune qui ne connaît pas de frontières et met en péril la vie tant des Israéliens que des Palestiniens. Nous nous félicitons de la coopération entre les autorités israéliennes et palestiniennes pour atténuer les effets de la pandémie, et nous recommandons la poursuite de ces efforts, notamment par l'acheminement sans heurt de vaccins, de fournitures et d'équipements médicaux, en particulier vers la population de Gaza. Nous nous réjouissons d'apprendre que le premier envoi, composé de 25 000 doses de vaccins indiens, est parvenu en Palestine le 29 mars.

21-05535 13/105

Nous saluons par ailleurs l'action que mène l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour atténuer les conséquences négatives de la pandémie subies par la communauté des réfugiés de Palestine présente dans ses zones d'opération, malgré les graves difficultés posées par la pandémie. Les interventions de secours de l'Office en particulier ont un rôle important dans la lutte contre la pauvreté croissante des réfugiés palestiniens pendant la pandémie actuelle. L'Inde s'est engagée à verser 10 millions de dollars à l'UNRWA pour l'exercice biennal 2021-2022.

Avant de conclure, qu'il me soit permis de réitérer une fois de plus l'engagement inébranlable de l'Inde en faveur d'une solution juste à la cause de la Palestine et son attachement sans faille à son amitié avec le peuple palestinien. Nous avons toujours mis l'accent sur l'importance d'améliorer la qualité de vie générale en Palestine grâce à nos projets d'aide au développement et à nos programmes de renforcement des capacités destinés à la jeunesse palestinienne. Même en pleine pandémie, nous avons signé des protocoles d'accord avec les autorités palestiniennes pour mettre en œuvre des projets à impact rapide, qui bénéficieront aux communautés locales. Je réaffirme le soutien continu de l'Inde à la Palestine et à son peuple.

Déclaration de M^{me} Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Pour commencer, je voudrais sincèrement souhaiter à tous *Ramadan Mubarak*. Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial, M. Tor Wennesland, et M. Paulsen pour leurs exposés complets présentés aujourd'hui. Je tiens également à saluer chaleureusement la présence de l'Ambassadeur de l'État observateur de Palestine et de l'Ambassadeur d'Israël parmi nous aujourd'hui.

Une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient est possible. La position de l'Irlande sur la manière d'y parvenir ne date pas d'hier. Notre position est fondée sur le respect du droit international et des paramètres convenus au niveau international. Nous la répétons ici à travers cet écran tous les mois. Elle mérite d'être répétée à nouveau aujourd'hui.

Une solution des deux États, avec un État de Palestine viable dans les frontières de 1967, aux côtés de l'État d'Israël et avec Jérusalem pour capitale des deux États, offre la plus forte perspective de paix durable.

Pour que cette solution des deux États soit viable, des institutions palestiniennes démocratiques fortes, inclusives et responsables, fondées sur le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, sont essentielles. Tout aussi essentielles sont des élections libres, équitables et inclusives.

L'Irlande et ses partenaires de l'Union européenne soutiennent la tenue d'élections dans l'ensemble du territoire palestinien occupé et saluent l'engagement constructif des factions palestiniennes. Le fait de donner une voix à tous les Palestiniens confèrera une nouvelle légitimité à leurs institutions nationales et leur permettra de se les approprier. Cet objectif commun mérite notre soutien total.

Conformément aux engagements pris dans le cadre des Accords d'Oslo, nous demandons instamment à Israël de faciliter la tenue d'élections dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, en particulier à Jérusalem-Est. Nous demandons également à Israël de faciliter la participation d'observateurs internationaux.

L'Irlande souhaite voir des élections libres, équitables et inclusives organisées dans le territoire palestinien occupé. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec un futur Gouvernement palestinien qui respecte les principes du droit international, de la non-violence et de la gouvernance démocratique, y compris le respect des droits de l'homme et des accords existants, un gouvernement qui œuvre à la création pacifique d'un État palestinien, sur la base des lignes d'avant 1967, avec Jérusalem comme future capitale de deux États.

Les élections consistent à donner la parole aux individus. Les femmes palestiniennes veulent être entendues et se voir représentées là où cela compte. Cela signifie en tant qu'électrices, mais aussi en tant que candidates sur le bulletin de vote. En tant que Coprésidente du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes, de la paix et de la sécurité, l'Irlande se réjouit de soutenir ces femmes palestiniennes, qui ont tant à apporter. Je tiens à rappeler que la participation est un droit, et non une demande.

Tout comme nous voulons voir les femmes participer pleinement, nous voulons également faire participer les jeunes, les encourager à s'engager pleinement dans les processus démocratiques. Les jeunes, comme Oren Gian et Malak AbuSoud, qui se sont adressés au Conseil de sécurité il y a seulement deux mois (voir S/2021/218), doivent avoir la possibilité de façonner l'avenir dont ils vont hériter. Par ailleurs, il est

21-05535 15/105

essentiel de promouvoir et de préserver la participation ouverte, libre et indépendante de la société civile.

Le mois dernier, nous avons entendu un autre exposé (S/2021/302, annexe I) profondément préoccupant du Coordonnateur spécial Wennesland sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Le Conseil reçoit de tels exposés depuis plus de quatre ans. Soyons clairs. Les colonies étaient un obstacle à la paix à l'époque et elles restent un obstacle à la paix aujourd'hui. Je tiens à réaffirmer la condamnation de longue date par l'Irlande des colonies israéliennes illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Nous sommes gravement préoccupés par l'approbation par les autorités israéliennes de la construction à Har Homa Est. La mise en œuvre de ce plan couperait effectivement Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie, menacerait la continuité territoriale d'un futur État palestinien et compromettrait gravement la viabilité d'une solution des deux États.

L'Irlande est extrêmement préoccupée par l'augmentation des démolitions, expulsions et saisies de structures appartenant à des Palestiniens en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Nous demandons aux autorités israéliennes de cesser ces activités et de fournir des permis adéquats pour la construction légale dans les communautés palestiniennes et le développement de celles-ci.

Plus précisément, l'augmentation récente du nombre de familles palestiniennes menacées d'expulsion à Cheik Jarrah et Silwan est très préoccupante. Nous rappelons qu'il importe de maintenir le statu quo sur les lieux saints, en particulier au Haram el-Charif/mont du Temple.

Les actes de violence, notamment les attaques à la roquette, continuent d'éroder la confiance entre les parties, et au sein de leurs propres communautés, ce qui rend un règlement politique plus difficile à atteindre. L'Irlande les condamne et condamne tous les actes de violence.

Nous sommes préoccupés par l'augmentation de la violence des colons et par l'impact particulier de l'occupation et de la violence sur les enfants. Nous rappelons aux parties les obligations qui leur incombent en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Nous demandons de nouveau à Israël de mettre fin au blocus de Gaza. Nous engageons également de nouveau Israël, en tant que Puissance occupante, à permettre à la population palestinienne de Gaza et de l'ensemble du territoire palestinien occupé d'accéder aux vaccins contre la maladie à coronavirus de manière équitable.

Je tiens à saisir cette occasion pour me féliciter vivement de l'annonce faite par le Secrétaire d'État Blinken concernant la reprise du financement des États-Unis à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous encourageons les autres États, dans la région et ailleurs, à rétablir leurs contributions et, si possible, à accroître leur soutien.

En tant qu'île qui a connu et surmonté des conflits, nous sommes fermement convaincus que les divisions peuvent être surmontées et les inimitiés de longue date oubliées. Comme je l'ai indiqué au début, une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient est possible.

Cependant, nous devons tous continuer de travailler à cette fin. Nous pensons qu'il incombe au Conseil de sécurité, au Quatuor et à la communauté internationale de rester pleinement engagés sur ces questions importantes au cours de la période décisive qui s'annonce.

Enfin, je souhaite aborder brièvement la situation en Syrie. Dix ans après le début de ce terrible conflit, nous sommes plus éloignés que jamais d'une solution politique. Nous saluons les efforts de l'Envoyé spécial, M. Pedersen, et demandons instamment qu'une réunion digne de ce nom de la Commission constitutionnelle ait lieu rapidement. L'Irlande et ses partenaires de l'Union européenne continueront d'apporter l'aide humanitaire essentielle au peuple syrien et d'agir pour la préserver.

21-05535 17/105

Déclaration de M. Martin Kimani, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie de leurs exposés le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, Tor Wennesland, et le Directeur par intérim de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Rein Paulsen. Je remercie également les représentants de l'État d'Israël et de l'État observateur de Palestine pour leurs exposés.

Les actes de violence et les affrontements entre les Palestiniens et les forces israéliennes qui se poursuivent, notamment l'incident survenu à Gaza le week-end dernier, sont préoccupants. Je réaffirme la condamnation par le Kenya de toutes les violations des mécanismes internationaux convenus par toutes les parties.

Ce qui importe pour le Kenya, c'est de soutenir la fin de cette menace durable pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient, dont les effets néfastes, semblables à ceux d'un effet domino, ont des répercussions dans bon nombre d'autres régions du monde.

Nous engageons toutes les parties concernées par la question palestinienne, ainsi que leurs partisans et facilitateurs, à agir en tenant compte du fait que tout objectif politique, aussi urgent soit-il, ne peut avoir de résultat durable s'il est atteint en déployant des stratégies terroristes.

Guidés par cette idée, nous condamnons fermement toutes les attaques à la roquette du Hamas qui ciblent délibérément des civils dans le but de susciter la peur et le découragement afin de faire changer la politique.

Le Kenya note également avec inquiétude l'augmentation des démolitions de maisons et d'infrastructures civiles par le Gouvernement israélien. L'expansion des colonies, en particulier dans les zones sensibles, et la proximité des aires de démolitions avec ces colonies ont des conséquences sur la continuité territoriale et la concrétisation de la solution des deux États à l'intérieur de frontières sûres et reconnues basées sur les lignes de 1967.

Nous faisons ces observations non pas pour mettre sur un pied d'égalité leur valeur morale ou éthique, mais plutôt pour exhorter les deux parties à s'employer davantage à faire des compromis si l'une ou l'autre veut un jour pouvoir léguer une paix véritable à ses enfants. Les extrêmes peuvent se nourrir mutuellement aux dépens de l'écrasante majorité qui ne désire que la sécurité et le bien-être. Aussi inextricable que puisse paraître le conflit, il y a eu par le passé des percées politiques qui ont permis de surmonter les barrières les plus abruptes et les plus anciennes.

Il appartient aux dirigeants des peuples israélien et palestinien d'aspirer à une vision plus puissante de la paix mutuelle, puis de soutenir ceux qui, parmi eux, veulent jeter des ponts d'entente et de respect, en particulier en cette période de transition politique, et de leur donner les moyens d'agir.

Nous attendons également des élections libres et équitables qui constituent une étape importante vers la paix et la sécurité, et non vers l'escalade de l'hostilité.

En attendant qu'un tel leadership inspiré se mette en place et que ses actions se multiplient, nous, membres de la communauté internationale, devons faire tout notre possible pour soutenir la stabilité, notamment pour aider à prolonger des moments de calme relatif au milieu d'une paix fragile plus profonde.

Par conséquent, le Kenya se félicite des efforts que ne cessent de déployer la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Elles contribuent à la stabilité de la région. Nous attendons de toutes les parties qu'elles créent un environnement et prennent des mesures qui garantissent la sécurité du personnel et l'exécution de leurs mandats respectifs.

S'agissant des prochaines élections, le Kenya prend note des progrès réalisés en ce qui concerne l'inscription des électeurs, y compris à Jérusalem-Est, sur la base du rapport de la Commission électorale centrale palestinienne. Nous demandons instamment que les préparatifs et la conduite des élections législatives prévues dans un mois et de l'élection présidentielle en juillet se fassent dans les délais fixés et soient libres, équitables et participatifs, et que toutes les parties respectent les engagements pris. Ces accords sont assortis de responsabilités, notamment les récents pourparlers du Caire et le Protocole fondamental des Accords d'Oslo relatif aux élections.

La recrudescence des cas de maladie à coronavirus et l'augmentation des taux d'infection, notamment à Gaza, ainsi que la disparité croissante dans la disponibilité des vaccins sont également préoccupantes. Le Kenya continue d'appeler à un renforcement de la coopération entre les autorités israéliennes et palestiniennes afin d'assurer la circulation en toute sécurité des travailleurs de la santé et des autres travailleurs essentiels, ainsi que l'équité dans l'accès aux vaccins et aux soins médicaux.

Le rôle de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient reste essentiel, notamment en ce qui concerne la fourniture de denrées alimentaires et de services médicaux de base aux populations déplacées et aux réfugiés.

Pour conclure, nous attendons avec intérêt les résultats tangibles de la reprise des discussions du Quatuor pour le Moyen-Orient. Nous saluons les efforts constants déployés par le Coordonnateur spécial et toutes les parties concernées pour faire en sorte que le format de Munich et les autres initiatives visant à instaurer la confiance dans le Golfe et dans l'ensemble de la sous-région complètent les travaux du Quatuor.

21-05535 19/105

Déclaration de M. Juan Ramón de la Fuente Ramírez, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original: espagnol]

Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland et M. Paulsen pour leurs exposés. Nous saluons également la participation des délégations israélienne et palestinienne.

Le Mexique se félicite de la participation civile et politique active aux prochaines élections palestiniennes. Nous notons l'enregistrement de 36 listes de candidats, ce qui indique un vif désir de participation populaire à la vie politique palestinienne; nous nous félicitons de la participation constructive des jeunes et des femmes. Nous sommes d'accord avec nos collègues pour dire que des processus électoraux transparents et réguliers sont le fondement de tout État démocratique.

À cet égard, nous appelons l'Autorité palestinienne à poursuivre l'organisation des élections en temps voulu, et nous espérons que le processus se déroulera de manière pacifique avec une large participation des citoyens. L'organisation de ces élections, notamment à Jérusalem-Est, ne doit pas être entravée. Nous condamnons le harcèlement des militants politiques palestiniens par les forces de l'ordre israéliennes à Jérusalem-Est. Les droits politiques, le droit à la liberté d'expression et le droit à la liberté d'association pacifique doivent être préservés à tout prix.

Nous saluons l'annonce récente de l'Administration américaine sur la reprise de ses contributions financières à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Le travail de l'UNRWA est essentiel pour répondre aux besoins fondamentaux de plus de 5,7 millions de réfugiés palestiniens. Ses actions revêtent une importance particulière dans le contexte de la lutte mondiale contre la pandémie de coronavirus (COVID-19).

Nous saluons l'arrivée, par le biais du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins, de lots supplémentaires de vaccins destinés à la population palestinienne, en provenance de la Chine, des Émirats arabes unis, de l'Inde et de la Russie; et nous félicitons également Israël d'avoir vacciné 100 000 travailleurs palestiniens. Il est dans notre intérêt à tous de continuer à faciliter l'acheminement et la distribution des vaccins de sorte que, en coordination avec les différents organismes humanitaires, les campagnes de vaccination puissent être mises en œuvre rapidement et efficacement.

Nous appelons de nouveau Israël à lever le blocus sur Gaza et à permettre l'acheminement de l'aide humanitaire, notamment des fournitures médicales. De même, nous l'exhortons de garantir le libre transit des travailleurs humanitaires et des patients palestiniens nécessitant une assistance médicale.

La construction annoncée de 540 logements supplémentaires et le projet de loi récemment présenté au Parlement israélien visant à légaliser les avant-postes de colonies dans les territoires occupés constituent des mesures unilatérales qui compromettent la solution à deux États, ainsi que la viabilité et la contiguïté territoriale de l'État palestinien. De même, nous déplorons la destruction des installations d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène dans les territoires palestiniens. Nous engageons Israël à respecter la résolution 2334 (2016). La démolition de structures et la construction et l'expansion de colonies dans les territoires occupés constituent des violations flagrantes du droit international.

Nous notons avec inquiétude les affrontements entre les Palestiniens et les forces de sécurité israéliennes à proximité de l'esplanade des Mosquées. Nous appelons les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à garantir la liberté de culte. En outre, nous condamnons avec force les récentes attaques à la roquette lancées depuis Gaza et la Syrie contre Israël.

Enfin, je réitère notre soutien total aux actions du Quatuor pour le Moyen-Orient. Le Mexique préconise le dialogue politique comme moyen de surmonter les différences entre Israël et la Palestine, sur la base de la solution des deux États, qui établit le droit d'Israël et de la Palestine à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Nous saluons les efforts du Coordonnateur spécial pour relancer le Quatuor, et nous appuyons la mobilisation des partenaires régionaux et internationaux pour promouvoir des alternatives favorables à la paix.

21-05535 21/105

Déclaration de M. Niandou Aougi, Représentant permanent adjoint du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original: français]

Je voudrais tout d'abord remercier M. Tor Wennesland et M. Rein Paulsen pour leurs exposés très édifiants sur la situation dans les territoires palestiniens occupés. Je remercie également les représentants d'Israël et de la Palestine pour leur participation à cette séance.

Ce débat trimestriel se tient à un moment où l'on constate un regain de mobilisation diplomatique pour relancer le processus de paix israélo-palestinien, en panne depuis des années. Les récentes normalisations des relations entre Israël et certains de ces voisins arabes, la réunion ministérielle de Paris ou la réunion des envoyés spéciaux du Quatuor, les 11 et 23 mars derniers respectivement, sont tous des signaux positifs qui doivent servir de tremplin pour relancer le processus de paix direct entre Israéliens et Palestiniens.

Toutefois, il demeure certain que toute tentative de réactivation du processus de paix ne peut prospérer tant qu'Israël continue sa politique effrénée d'occupation de terres palestiniennes, de construction de nouvelles colonies de peuplement, de violations quotidiennes des droits des Palestiniens et de maintien du blocus de Gaza – toutes choses qui violent la résolution 2334 (2016).

En effet, la poursuite de l'expansion des colonies israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, les démolitions et les saisies des propriétés palestiniennes, la recrudescence des attaques et des violences des colons israéliens à l'encontre des civils palestiniens, notamment des femmes et des enfants, constituent autant de violations flagrantes des résolutions de l'ONU et des principes du droit international. Le Niger condamne ces actes et appelle à leur cessation immédiate, tout comme doivent cesser les actes de provocation et d'incitation à la haine, les tirs de roquettes en direction des zones résidentielles israéliennes et les représailles disproportionnées qui s'en suivent. Ici, comme partout ailleurs, la reddition des comptes s'impose, car elle seule pourra permettre de combattre l'impunité et de paver le chemin d'une véritable réconciliation entre les parties au conflit.

Par ailleurs, nous prenons note du calendrier pour les élections législatives et présidentielle palestiniennes en mai et juillet prochains. Nous avons l'espoir que ces élections, si elles sont organisées dans les meilleures conditions, pourront renforcer la cohésion entre les factions palestiniennes et influer sur un retour au dialogue avec la partie israélienne. Nous appelons la communauté internationale, en particulier l'ONU, à soutenir ce processus de bout en bout.

Si nous saluons le début de la campagne de vaccination, quoique timide, force est de constater que la prévalence de la maladie à coronavirus (COVID-19) ne cesse de croitre de manière alarmante dans les territoires palestiniens occupés. Les services de santé de Gaza, par exemple, ont fait état de près de 1 000 cas d'infection par jour durant ces deux dernières semaines. Cette situation nécessite une action urgente vu que Gaza reste un territoire où la concentration de la population rend difficile la distanciation physique et le respect d'autres mesures de précaution en la matière.

Au moment où Israël autorise ses citoyens à retrouver leur vie d'avant la COVID-19 après une campagne de vaccination réussie, il doit, en tant que Puissance occupante, garantir que le vaccin arrive dans les territoires sous son occupation afin d'y faciliter une lutte efficace contre la propagation du virus.

Il faut aussi noter qu'aux difficultés induites par la pandémie de COVID-19 s'ajoutent celles liées au blocus imposé à la bande de Gaza, le chômage élevé des jeunes, les restrictions liées aux importations et à la libre circulation des personnes, et la précarité du système de santé. Face à tous ces défis, il est nécessaire que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) continue de disposer des moyens adéquats, à même de lui permettre de continuer la fourniture des services vitaux aux populations palestiniennes, surtout en ces temps de pandémie. Nous saluons à cet égard tous les donateurs qui continuent de soutenir l'UNRWA, ainsi que la décision des autorités américaines de rétablir leur aide humanitaire et la reprise des contacts diplomatiques avec les Palestiniens.

Pour conclure, ma délégation appelle tous les acteurs à redoubler d'ardeur pour s'engager résolument sur la voie de la paix, et apporte son ferme soutien au Coordonnateur spécial dans ses efforts pour ressusciter le processus de paix au Moyen-Orient.

21-05535 **23/105**

Déclaration de M^{me} Mona Juul, Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Depuis les Accords d'Oslo, la Norvège est un partenaire fiable de l'édification de la Palestine en tant qu'État libre, démocratique et prospère, marqué par la sécurité et l'état de droit et vivant dans la paix et la reconnaissance mutuelle avec Israël. Nous nous félicitons donc de l'annonce des élections palestiniennes. Le peuple palestinien nourrit des attentes fortes, et il est impératif que les élections se déroulent comme prévu.

Nous jugeons encourageant l'immense enthousiasme manifesté par le peuple palestinien quant à ces élections – les premières depuis de nombreuses années –, et nous notons que les femmes candidates sont plus nombreuses qu'auparavant. Nous avons exhorté l'Autorité palestinienne à prendre des mesures pour mieux inclure les jeunes également. Le dialogue entre les factions pour garantir que les élections se déroulent de manière libre, régulière et compétitive est encourageant.

Nous avons exhorté l'Autorité palestinienne et Israël à coopérer pour faciliter l'organisation des élections, tout en respectant les engagements qu'ils ont pris dans l'Accord d'Oslo II. Ici, au Conseil de sécurité, et dans tous nos engagements avant et après les élections, nous devons faire de notre mieux pour soutenir le peuple palestinien dans la formation d'un gouvernement légitime en Palestine. Je voudrais réaffirmer notre souhait que tout Gouvernement palestinien, dans sa composition et sa plateforme politique, fournisse une bonne base pour la coopération avec les partenaires, et la poursuite de l'édification de l'État et des efforts de paix.

Nous attendons des gouvernements palestiniens qu'ils respectent les engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine dans les accords antérieurs, tant en paroles qu'en actes. En vertu de ces accords, l'Organisation de libération de la Palestine a reconnu le droit d'Israël d'exister et s'est engagée à respecter la non-violence et à poursuivre les négociations pacifiques.

La Norvège reste prête à contribuer à la reprise de négociations constructives en vue d'une solution politique, et nous espérons que le succès des élections palestiniennes contribuera à cette fin, ainsi qu'au renforcement de la coopération entre les parties. S'il est peut-être trop tôt pour définir le format ou les modalités de ces négociations, il est de plus en plus urgent de résoudre les questions territoriales avant que l'expansion des colonies et d'autres faits nouveaux ne compromettent totalement la solution des deux États. Les négociations doivent faire fond sur les accords déjà conclus entre les parties et s'appuyer sur le droit international, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les paramètres convenus au niveau international.

Nous restons préoccupés par la poursuite des faits négatifs liés aux activités de colonisation, y compris les démolitions et les expulsions, ainsi que par les actes de violence visant les civils, comme l'a signalé le Coordonnateur spécial Wennesland. Les projets d'expulsion de 37 familles de leurs maisons à Cheik Jarrah et Silwan, à Jérusalem-Est, sont particulièrement inquiétants.

Toutefois, la Norvège est encouragée par les progrès réalisés sur les questions qui ont été mises en avant à la dernière réunion du Comité spécial de liaison en février, et qui seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion ministérielle qui se tiendra cet automne. De plus en plus de Palestiniens reçoivent le vaccin contre la maladie du coronavirus, et nous félicitons l'Autorité palestinienne pour le déploiement de son programme de vaccination, Israël pour avoir facilité la distribution des vaccins et

pour avoir vacciné les Palestiniens, ainsi que les Nations Unies et la communauté internationale pour leur soutien crucial, notamment logistique. Même si tout cela est encourageant, un soutien urgent demeure nécessaire pour permettre un meilleur accès aux vaccins.

Plusieurs projets importants visant à construire des infrastructures de base dans toute la Palestine progressent également, en particulier dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie. Ils bénéficieront à tous les Palestiniens et permettront à Gaza de rester habitable. À cet égard, nous appelons les parties à signer les accords techniques tant attendus et presque terminés. Ces accords sont nécessaires pour réaliser de réels progrès dans plusieurs projets clefs relatifs aux douanes, à l'eau, à l'électricité et à d'autres aspects.

La Norvège appelle également les donateurs à maintenir leur soutien financier et technique. Nous nous félicitons de la volonté de plusieurs donateurs de prendre l'initiative de coordonner l'aide dans des secteurs clefs, notamment les efforts visant à mieux équilibrer la situation fiscale et financière de l'Autorité palestinienne.

Pour conclure, qu'il me soit permis de saluer la décision des États-Unis d'Amérique de reprendre leur aide économique et humanitaire et leur aide au développement aux Palestiniens, notamment par l'entremise de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous demandons instamment aux autres donateurs d'intensifier leurs efforts et de contribuer à la poursuite des activités de l'Office pour les réfugiés de Palestine.

21-05535 **25/105**

Déclaration de M. Dmitry Polyanskiy, Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Nous remercions le Coordonnateur spécial, M. Tor Wennesland et le Directeur de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M. Rein Paulsen, de nous avoir informés de l'état d'avancement du processus de paix au Moyen-Orient et de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens.

Nous plaidons pour la recherche d'une solution juste au problème palestinien sur la base du principe des deux États et du cadre juridique internationalement reconnu pour la création d'un État palestinien indépendant dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale. Par la voie de négociations directes, les parties doivent également s'entendre sur d'autres aspects du statut final, notamment les questions des frontières, des réfugiés et des ressources en eau. Les préoccupations d'Israël en matière de sécurité doivent être prises en compte dans ce processus.

Pour notre part, nous prenons des mesures pour soutenir les efforts collectifs visant à instaurer une paix équitable au Moyen-Orient. Nous continuons de dialoguer avec toutes les parties concernées dans la région, le Conseil de sécurité et le Quatuor de médiateurs internationaux. Nous négocions, entre autres choses, l'organisation d'une réunion ministérielle du Quatuor ainsi que l'organisation d'une réunion dans le format « Quatuor plus », qui tracerait les grandes lignes de notre travail conjoint visant à sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient. En outre, nous estimons qu'il est raisonnable de soutenir l'initiative du Président palestinien Mahmoud Abbas, tendant à la convocation d'une conférence internationale sur le processus de paix au Moyen-Orient.

Nous exhortons les parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute mesure provocatrice susceptible de compromettre les efforts de règlement. Ceci est particulièrement pertinent à la lumière des récentes élections en Israël et de celles à venir dans les territoires palestiniens. Nous espérons que le processus électoral favorisera la consolidation interne des deux parties, notamment en ce qui concerne la nécessité de relancer les négociations. Nous partons du principe que les Palestiniens, sur l'ensemble du territoire, doivent se voir garantir le droit d'élire et d'être élus.

Nous notons l'impact positif des élections, qui ont permis de dépasser le désaccord palestinien interne sur la plateforme de l'Organisation de libération de la Palestine, ainsi que le rôle de nos amis égyptiens à cet égard. Nous sommes prêts à concourir ces efforts.

Nous sommes préoccupés par la poursuite des activités de colonisation israéliennes, y compris à Jérusalem-Est. Elle compromet les perspectives de création d'un État palestinien ayant une continuité territoriale.

Les Palestiniens ont besoin d'aide pour faire face aux graves problèmes humanitaires et socioéconomiques dans les territoires occupés et à Gaza, en particulier dans le contexte de la propagation de la maladie à coronavirus. Il est particulièrement important que les Palestiniens et les Israéliens dialoguent dans l'intérêt de la lutte contre la pandémie, notamment s'agissant de la vaccination. Nous attachons une grande importance à la poursuite du travail efficace de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui apporte son soutien aux Palestiniens tant dans les territoires occupés que dans les États arabes voisins. Nous appelons la communauté internationale à

mobiliser des ressources pour soutenir l'Office. La Russie fournit une aide bilatérale à l'UNRWA et aux Palestiniens.

Pour conclure, je voudrais exprimer nos plus profonds regrets concernant les problèmes techniques majeurs qui se sont produits au cours de cette visioconférence, touchant principalement nos collègues américains. Cela démontre clairement que le Conseil de sécurité ne peut pas se reposer entièrement sur Internet dans son travail. Nous sommes convaincus qu'il s'agit d'une bonne raison pour nous tous de prendre enfin la décision de reprendre nos réunions en présentiel dans la salle du Conseil de sécurité. Comme les membres le savent, la Russie a toujours défendu cette position depuis octobre de l'année dernière. Nous appelons la présidence vietnamienne et son successeur, la présidence chinoise, à prendre des mesures concrètes pour résoudre cette question de longue date.

21-05535 27/105

Déclaration de M^{me} Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et – les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions le Coordonnateur spécial Wennesland et M. Paulson pour leurs exposés. Nous nous félicitons également des exposés de l'Observateur permanent de l'État de Palestine et du représentant d'Israël.

Comme nous l'ont dit les intervenants, la situation dans le territoire palestinien occupé exige une attention et une action urgentes de la part du Conseil de sécurité. Le Conseil a l'obligation de coopérer au règlement du conflit israélo-palestinien. Trop de temps a déjà été perdu. Il est essentiel que nous remédions collectivement aux problèmes auxquels sont confrontés les Palestiniens dans le territoire palestinien occupé.

L'expansion et l'accélération des activités de colonisation illégale en Cisjordanie occupée, ainsi que la persistance des démolitions, des saisies de biens appartenant à des Palestiniens et des expulsions continuent de saper de manière irréversible le processus de paix et la solution des deux États. Nous condamnons, en outre, la dernière décision d'Israël d'autoriser la construction de 540 unités de logement illégales dans les quartiers palestiniens de Beït Safafa et Charafat. Les activités de colonisation israéliennes « n'[ont] aucun fondement en droit et constitue[nt] une violation flagrante du droit international », selon le paragraphe 1 de la résolution 2334 (2016). Une fois de plus, nous demandons aux autorités israéliennes de mettre un terme à la construction de nouvelles colonies et à l'extension des colonies existantes, et de cesser toutes les démolitions de maisons, les expulsions forcées et les confiscations de terres dans le territoire occupé, y compris à Jérusalem-Est.

Qu'il me soit permis de rappeler la position de mon gouvernement, à savoir que la solution des deux États reste la seule voie qui permettra aux Palestiniens et aux Israéliens de réaliser leurs aspirations légitimes et de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité dans le cadre d'une solution fondée sur les frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale des deux États.

Dans la bande de Gaza, les conditions de vie restent catastrophiques. Il est urgent de mettre fin au blocus, de remédier à la situation humanitaire et des droits de l'homme et d'assurer la libre circulation des biens et des personnes à l'entrée et à la sortie de la bande de Gaza. Sans l'appui de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à la bande de Gaza, la situation serait certainement encore plus grave. C'est pourquoi nous nous félicitons de la reprise du financement de l'UNRWA par les États-Unis et demandons à nouveau que l'Office bénéficie de contributions soutenues et prévisibles, compte tenu surtout de la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19) qui sévit à Gaza.

Alors que l'incidence de la COVID-19 augmente dans le monde, nous saluons les efforts que l'Autorité palestinienne continue de déployer pour protéger ses citoyens. Nous nous félicitons de la deuxième expédition de 72 000 doses de vaccin destinées à la Cisjordanie et à Gaza par le biais du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, ainsi que de la fourniture de vaccins provenant directement d'autres pays. De même, nous encourageons la communauté internationale, y compris Israël, à assurer la disponibilité des vaccins pour les Palestiniens dans le territoire palestinien occupé et dans toute la région.

En ce qui concerne les prochaines élections nationales palestiniennes, nous appuyons les efforts menés par les Palestiniens pour organiser des élections pacifiques, libres, régulières et inclusives. Il est également impératif qu'Israël autorise

le vote dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés, à savoir en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et dans la bande de Gaza. Un report des élections pour des raisons d'accès au vote dans l'une ou l'autre de ces zones serait regrettable.

En l'absence d'un règlement global du conflit israélo-palestinien, il incombe à l'ONU, et en particulier au Conseil de sécurité, de faire clairement savoir que toute tentative de saper le processus de paix est inacceptable. Il est tout aussi important que le Conseil et le Quatuor pour le Moyen-Orient promeuvent la reprise d'un dialogue véritable et l'instauration d'un climat de confiance entre les dirigeants israéliens et palestiniens.

21-05535 29/105

Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original: arabe]

D'emblée, je tiens à remercier Tor Wennesland et Rein Paulsen de leurs importants exposés. Nous redisons notre appréciation des efforts que continue de déployer le Secrétaire général ainsi que de sa détermination à concrétiser la solution des deux États et à appuyer la sécurité et la stabilité dans la région.

La quarante-cinquième Journée annuelle de la terre a été observée le 30 mars. Cette occasion commémore les luttes du peuple palestinien pour défendre ses terres contre l'occupation, la confiscation, la colonisation et l'annexion.

Faisant fi des résolutions internationalement reconnues, Israël, Puissance occupante, continue d'opprimer et d'attaquer le peuple palestinien, poursuivant ses politiques expansionnistes, ses plans de colonisation et ses démolitions de maisons palestiniennes. Il commet ces graves violations en toute impunité, en violation flagrante du droit international.

Étant donné qu'Israël continue de bafouer le droit international et de faire obstacle aux efforts visant à parvenir à un règlement pacifique du conflit, la Tunisie appelle une fois de plus le Conseil de sécurité et la communauté internationale à accentuer la pression sur la Puissance occupante afin de la contraindre à se conformer aux résolutions internationalement reconnues, dont la plus récente est la résolution 2334 (2016), à cesser immédiatement ses plans de colonisation et à abandonner définitivement ses projets d'annexion des territoires palestiniens et de remise en cause de la solution des deux États.

Dans les semaines à venir, les préparatifs seront en cours en Palestine en vue de la tenue des élections législatives, présidentielle et du Conseil national palestinien. Ces élections, qui ont été saluées par la communauté internationale, constituent une étape importante vers le renforcement de la gouvernance démocratique et des institutions de l'État palestinien. Cependant, les tentatives faites par les autorités d'occupation de perturber le processus électoral et de restreindre les candidats et les fonctionnaires palestiniens, en particulier à Jérusalem-Est, sont très préoccupantes en raison de la menace qu'elles représentent pour ce processus électoral vital.

Aussi appelons-nous la communauté internationale à faire le nécessaire pour que les élections générales soient autorisées à se tenir à Jérusalem-Est et que les Palestiniens du territoire palestinien occupé puissent voter sans aucune ingérence des autorités d'occupation, comme le stipulent les normes et instruments internationaux.

Nous réaffirmons également la nécessité de mettre un terme aux mesures israéliennes limitant la liberté des Palestiniens de participer à leurs rituels religieux à Jérusalem, en particulier pendant le mois sacré de ramadan.

Compte tenu de la menace que représente la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des effets des restrictions économiques imposées par les occupants, la Tunisie exhorte les acteurs régionaux et internationaux à intensifier la réponse humanitaire dans le Territoire palestinien occupé. Il est important de répondre à l'appel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) afin de satisfaire à ses besoins financiers pour 2021, de sorte qu'il puisse continuer de remplir son mandat et de fournir des services à plus de 5,5 millions de réfugiés palestiniens en attendant qu'une solution juste et durable à leur cause légitime soit trouvée, conformément aux résolutions de l'ONU.

La Tunisie salue la réponse positive de nombreux donateurs aux appels de l'Office et se félicite une nouvelle fois de la décision prise par l'Administration des États-Unis de rétablir son aide économique et humanitaire au peuple palestinien, y compris en finançant l'UNRWA.

Les autorités d'occupation soumettent la population de Gaza à un siège injuste et à une punition collective et la privent de ses droits fondamentaux et légitimes. C'est pourquoi nous appelons une nouvelle fois le Conseil de sécurité et les autres acteurs à contraindre Israël, Puissance occupante, à mettre fin au siège. Nous réitérons également l'appel de la communauté internationale à protéger la population civile palestinienne.

Enfin, nous réaffirmons que des efforts internationaux concertés s'imposent de toute urgence pour donner une forte impulsion au processus de paix au Moyen-Orient, et ce, afin de mettre un terme à des décennies d'occupation et de rétablir les droits légitimes du peuple palestinien à disposer de lui-même, à vivre dans la liberté et la dignité, et à établir un État indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Dans ce contexte, nous espérons que le Quatuor pour le Moyen-Orient redoublera d'efforts pour relancer le processus de paix et préparer l'organisation d'une conférence internationale de paix, ce qui favoriserait la paix et la sécurité régionales et internationales.

21-05535 31/105

Déclaration de M. Jonathan Allen, Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Coordonnateur spécial, Tor Wennesland, de son exposé.

Je voudrais commencer aujourd'hui par saluer la décision prise le 7 avril par les États-Unis de rétablir leur financement destiné au peuple palestinien et à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Cette mesure améliorera la vie de milliers de Palestiniens, notamment ceux qui sont le plus durement touchés par l'occupation et la maladie à coronavirus (COVID-19). Le 2 avril, le Secrétaire d'État Blinken a déclaré que les Israéliens et les Palestiniens devaient bénéficier dans une même mesure de la liberté, de la sécurité, de la prospérité et de la démocratie. Ce sont des sentiments que le Royaume-Uni partage pleinement.

Nous espérons que ces gestes positifs contribueront à instaurer un climat de confiance entre les parties. Le Royaume-Uni continuera à promouvoir un approfondissement de la coopération sur les questions économiques et œuvrera avec les parties et ses partenaires internationaux en faveur du rétablissement de mécanismes israélo-palestiniens officiels tels que le Comité économique mixte et ses sous-comités.

Après les élections qui ont eu lieu en Israël le 24 mars, nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec le nouveau Gouvernement israélien lorsqu'il sera formé. De plus, nous soutenons fermement les élections qui se tiendront prochainement dans les territoires palestiniens occupés. Les électeurs palestiniens méritent des élections libres, régulières et ouvertes à toutes et à tous. Le Gouvernement israélien doit contribuer à faciliter ces élections conformément aux Accords d'Oslo, ce qui signifie qu'il doit autoriser la tenue du scrutin à Jérusalem-Est. La récente perturbation de réunions à Jérusalem-Est et l'arrestation de candidats sont inacceptables et doivent cesser.

Nous avons suivi de très près les récents événements survenus sur le mont du Temple/Haram el-Charif. Nous sommes conscients que pour les juifs, les musulmans et les chrétiens, Jérusalem revêt une grande importance et est considérée comme un haut lieu saint. Nous réaffirmons qu'il est essentiel de maintenir le statu quo sur les Lieux saints, en particulier sur le mont du Temple/Haram el-Charif. Nous continuons d'apprécier le rôle important que joue la Jordanie en tant que gardienne des Lieux saints et de soutenir pleinement les efforts qu'elle fournit pour maintenir le calme ; nous attendons de toutes les parties qu'elles soutiennent les efforts de la Jordanie.

Les actions unilatérales qui attisent les tensions vont à l'encontre du climat de confiance que nous devons instaurer en redoublant tous d'efforts.

Les activités d'implantation illégales de colonies israéliennes reste la plus grande menace physique à la solution des deux États. Les projets israéliens d'extension des colonies à Har Homa, dans le sud-est de Jérusalem, au nord de Bethléem, risquent de compromettre davantage les perspectives d'un État palestinien viable, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous demandons à Israël de ne pas valider ces plans.

Les démolitions de bâtiments palestiniens et les expulsions de Palestiniens de leurs domiciles – dans toute la Cisjordanie, mais en particulier à Jérusalem-Est – ont un impact négatif similaire sur le caractère physique d'un futur État palestinien. Le Coordonnateur spécial appelle à juste titre notre attention sur les menaces auxquelles sont confrontés les Palestiniens de Silwan, d'Oualaja et de Cheik Jarrah. Dans la dernière zone citée, une trentaine de personnes risquent d'être expulsées à partir du 2 mai.

Les actes de provocation, d'antisémitisme et de terrorisme sont totalement inacceptables, et le Royaume-Uni est prompt et clair dans sa condamnation de tels actes.

Comme nous l'avons entendu, la violence s'est poursuivie au quotidien tout au long de la période considérée. Nous partageons les préoccupations exprimées par les experts des Nations Unies la semaine dernière au sujet de l'augmentation des niveaux de violence des colons en Cisjordanie. Nous restons également préoccupés par les accusations d'usage excessif de la force. Dans tous les cas où il y a des accusations d'usage excessif de la force, nous préconisons des enquêtes rapides et transparentes.

Le Royaume-Uni continuera de rechercher une solution négociée et durable à ce conflit de longue date. Nous sommes fermement convaincus que les contours d'une telle solution demeurent : une solution négociée des deux États, conduisant à un État d'Israël vivant dans un climat de sûreté et de sécurité aux côtés d'un État palestinien viable et souverain, sur la base des frontières de 1967 avec des échanges de territoires convenus, et Jérusalem comme capitale commune des deux États.

21-05535 33/105

Déclaration de M. Rodney Hunter, Coordonnateur politique à la Mission permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil, de nous avoir supportés ce matin pendant que nous gérions certains problèmes techniques. Je remercie également une fois encore le Coordonnateur spécial, Tor Wennesland, et le Directeur par intérim, Rein Paulsen, pour leurs exposés d'aujourd'hui. Ils nous ont été très utiles pour comprendre ce qui se passe.

L'Administration américaine actuelle est très claire quant à l'engagement des États-Unis à promouvoir une solution négociée des deux États, dans laquelle Israël vit dans la paix et la sécurité aux côtés d'un État palestinien viable. Nous avons également été clairs quant à notre désir de renouer le dialogue avec les Palestiniens et de rétablir les programmes d'assistance des États-Unis qui soutiennent le développement économique et l'aide humanitaire au peuple palestinien.

Le 7 avril, les États-Unis ont annoncé la reprise de l'aide économique, l'aide au développement et de l'aide humanitaire au peuple palestinien pour un montant total de 235 millions de dollars. Ce montant est composé de 75 millions de dollars d'aide économique et au développement et de 10 millions de dollars destinés aux programmes de consolidation de la paix en Cisjordanie et à Gaza – tous les deux via l'Agence des États-Unis pour le développement international. Il comprend également 150 millions de dollars d'aide humanitaire pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui s'ajoutent aux 15 millions de dollars d'aide humanitaire que nous avons annoncés en mars. Nous reprenons également les programmes vitaux d'aide à la sécurité. Dans l'ensemble, cet engagement de 250 millions de dollars est important.

Dans le cadre de notre assistance économique, nous apportons un soutien aux petites et moyennes entreprises qui se remettent des effets de la maladie à coronavirus (COVID-19), un soutien aux ménages pour qu'ils puissent accéder aux besoins humains de base tels que les aliments et l'eau potable, et également une assistance à la société civile palestinienne.

Les États-Unis reprennent également leur soutien aux services de l'UNRWA afin de s'assurer que l'aide humanitaire, y compris l'assistance essentielle dans la lutte contre la COVID-19, atteigne les Palestiniens au Liban, en Jordanie, en Syrie, en Cisjordanie et à Gaza. L'UNRWA est une bouée de sauvetage pour des millions de Palestiniens, et nous sommes déterminés à servir de partenaire solide auprès de l'Office afin qu'il puisse fournir l'aide la plus efficace et la plus efficiente possible.

Nous devons toutefois reconnaître que la reprise des contributions des États-Unis n'est pas une solution miracle à la crise de financement de l'Office. Comme le Conseil le sait, les besoins humanitaires mondiaux dépassent de loin les ressources disponibles. Les États-Unis restent le plus grand donateur humanitaire au monde, et nous en sommes très fiers. Toutefois, le partage du fardeau n'est pas une option ; c'est une nécessité. Nous appelons les autres partenaires à augmenter également les fonds qu'ils fournissent à l'Office.

Les États-Unis vont également renouer le dialogue avec l'UNRWA, ses donateurs, les pays hôtes et d'autres États Membres afin de remédier aux problèmes de longue date auxquels l'UNRWA a été confronté au fil des ans. La reprise du soutien financier des États-Unis à l'UNRWA est la première étape – et non la dernière – de notre collaboration avec l'Office sur des réformes essentielles.

Nous nous engageons à travailler avec l'UNRWA pour faire respecter sa neutralité, y compris la tolérance zéro pour le racisme, la discrimination et l'antisémitisme. Nous travaillerons bilatéralement avec l'Office, et multilatéralement avec nos partenaires, pour améliorer sa transparence, sa responsabilité, sa gouvernance interne et son contrôle, ainsi que sa durabilité. Le Conseil de sécurité et d'autres donateurs internationaux doivent également travailler avec des partenaires pour intensifier les efforts, l'objectif étant d'obtenir de réelles réformes réelles et une viabilité financière.

Le réengagement global des États-Unis auprès des Palestiniens fait partie de notre stratégivisant à faire progresser la prospérité, la sécurité et la liberté tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens. Cette assistance apporte une aide cruciale aux personnes qui sont dans le besoin ; elle favorise le développement économique ; soutient l'entente entre Israël et la Palestine et la coordination israélo-palestinienne en matière de sécurité et l'état de droit ; et elle promeut la stabilité régionale. Elle est également conforme aux intérêts et aux valeurs des États-Unis, ainsi qu'à ceux de nos partenaires régionaux, dont Israël.

Alors que nous œuvrons à la création d'une atmosphère plus positive et constructive sur le terrain, nous encourageons également l'Autorité palestinienne et Israël à s'abstenir des mesures unilatérales qui exacerbent les tensions et sapent les efforts visant à faire progresser la solution négociée de deux États, telles que l'annexion de territoires, les activités de colonisation, les démolitions, l'incitation à la violence et l'indemnisation des personnes emprisonnées pour des actes de terrorisme.

Avant de conclure, je tiens à me féliciter des prochaines élections palestiniennes, qui, selon nous, doivent être déterminées par le peuple palestinien. Les États-Unis et d'autres partenaires majeurs ont depuis longtemps été clairs sur le fait que les participants au processus démocratique doivent accepter les accords antérieurs, renoncer à la violence et au terrorisme et reconnaître le droit d'Israël d'exister.

21-05535 35/105

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens tout d'abord à remercier pour leurs exposés instructifs M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, et M. Rein Paulsen, Directeur par intérim de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Je salue la participation des représentants d'Israël et de la Palestine à notre réunion d'aujourd'hui.

Ces derniers mois, de nouvelles dynamiques relatives au processus de paix au Moyen-Orient ont émergé à l'intérieur et à l'extérieur de la région, ravivant l'espoir d'une solution des deux États et d'une paix juste, durable et globale pour les Israéliens et les Palestiniens. Nous souhaitons faire plusieurs remarques sur la manière de maintenir cet élan.

Tout d'abord, nous réaffirmons notre soutien ferme à tous les efforts et initiatives qui peuvent contribuer à faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Nous appelons à un engagement plus fort et plus actif des membres du Quatuor pour le Moyen-Orient, ainsi que des pays de la région, afin de favoriser la création de conditions favorables à la reprise de négociations véritables. Nous réaffirmons notre soutien à l'appel du Président Abbas en faveur de l'organisation d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, et saluons tous les efforts déployés à cette fin.

Nous nous félicitons par ailleurs de la coopération entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne dans certains domaines, et nous demandons instamment à toutes les parties de rechercher des mesures de confiance et de s'abstenir de toute action unilatérale susceptible de compromettre les chances de négociations. Nous exprimons notre préoccupation au sujet de l'augmentation récente de la violence mettant en cause des colons, et exhortons les autorités israéliennes à prendre les mesures nécessaires pour régler ce problème.

Deuxièmement, nous nous félicitons des progrès réalisés dans les préparatifs des prochaines élections dans les territoires palestiniens occupés. Le taux élevé d'électeurs inscrits est un signe augure bien du succès des élections. Nous nous associons aux autres membres du Conseil et à la communauté internationale pour demander au Gouvernement israélien de faciliter le processus électoral dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est.

Troisièmement, nous continuons d'être préoccupés par les activités de colonisation menées par Israël dans les territoires palestiniens occupés, en particulier les plans de construction dans des zones situées au cœur de la Cisjordanie, qui compliqueraient davantage la création d'un État palestinien viable et d'un seul tenant. Il est également préoccupant que les démolitions et saisies de structures et de propriétés palestiniennes par Israël continuent de prendre de l'ampleur. Il faut mettre fin à ces activités et autres mesures qui rendent plus difficile la vie des Palestiniens. Non seulement elles vont à l'encontre du droit international, mais elles exacerbent les dissensions, entravent le dialogue et compromettent la perspective d'un règlement durable de la question palestinienne.

Quatrièmement, nous notons avec une grande inquiétude la situation humanitaire et économique désastreuse dans les territoires palestiniens occupés, marquée par une recrudescence des infections à coronavirus (COVID-19) ces dernières semaines. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation à

Gaza, où le nombre de décès quotidiens dus à la pandémie a atteint un niveau record. Résultat, le système de soins de santé est à bout et les conditions socioéconomiques continuent de se détériorer.

Dans ce contexte, nous saluons l'annonce par les États-Unis du rétablissement par eux de l'aide humanitaire et de l'aide au développement destinées au peuple palestinien, dont une contribution de 150 millions de dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Nous félicitons l'Organisation mondiale de la Santé pour la livraison des vaccins contre la COVID-19 à l'Autorité palestinienne grâce au Mécanisme des Nations Unies pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19. Nous félicitons également les donateurs internationaux pour leur aide médicale, y compris les vaccins indispensables, permettant d'aider le peuple palestinien à combattre la pandémie. Nous appelons toutes les parties concernées et les membres de la communauté internationale à respecter leur engagement humanitaire envers les Palestiniens, y compris au moyen de contributions à l'UNRWA, afin que la vague de COVID-19 observée dans les zones à plus haut risque d'infection puisse être maîtrisée.

Enfin, nous souhaitons réitérer le soutien du Viet Nam à la solution des deux États, y compris la création de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues sur la base des lignes d'avant 1967, conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

Ramadan Mubarak aux Palestiniens et aux musulmans du monde entier.

21-05535 37/105

Déclaration de M. Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères et des expatriés de l'État de Palestine

Pour commencer, qu'il me soit permis de féliciter la Tunisie pour la compétence avec laquelle elle préside le Conseil de sécurité et d'exprimer notre reconnaissance pour l'organisation de ce débat public de haut niveau. En outre, je souhaite un prompt rétablissement à mon frère, Othman Jerandi, et au Président López Obrador du Mexique. Puisse cette année voir la fin de cette terrible pandémie. Je relève à cet égard que la Puissance occupante n'a fourni aucun vaccin au Gouvernement palestinien pour le peuple palestinien sous occupation, insistant au contraire sur le fait qu'elle n'est pas obligée de le faire.

Qu'il me soit permis de remercier le Ministre des sffaires étrangères, M. Lavrov, pour sa participation. Je saisis également cette occasion pour remercier la Russie pour le rôle de premier plan qu'elle joue au sein du Quatuor pour le Moyen-Orient dans les circonstances les plus difficiles, et le Président Poutine pour ses efforts répétés en vue de réunir les parties, ainsi que, pour leur participation à la présente réunion, les Ministres des affaires étrangères de l'Irlande, M. Simon Coveney, du Mexique, M. Marcelo Ebrard Casaubón, et de la Norvège, M^{me} Ine Eriksen Søreide, des collègues avec lesquels je travaille étroitement pour promouvoir la paix, et le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Estonie, M. Rein Tammsaar,.

Je félicite M. Tor Wennesland pour sa prise de fonctions en tant que Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec lui dans le cadre de ses nouvelles fonctions afin de promouvoir une paix juste. Je salue également la participation de mon frère, M. Aboul Gheit, qui demeure un infatigable défenseur de la paix.

Je souhaite également exprimer aujourd'hui notre reconnaissance aux États qui ont achevé leur mandat au Conseil de sécurité – la Belgique, la République dominicaine, l'Allemagne, l'Indonésie et l'Afrique du Sud. Je les remercie pour leur attachement au droit international et à la paix, et pour leur soutien aux droits du peuple palestinien. Je félicite l'Inde, l'Irlande, le Kenya, le Mexique et la Norvège pour le début de leur mandat au Conseil, et je leur souhaite plein succès.

Le compte à rebours pour la mort de la solution des deux États est enclenché. Certains disent que le temps s'est déjà écoulé. Il est de notre responsabilité collective de préserver la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967 avant qu'il ne soit trop tard.

Certains se demandent si c'est le bon moment pour la paix. Mais les raisons mêmes qui démontrent à quel point il sera difficile de parvenir à la paix, notamment la situation sur le terrain, la méfiance et les actions illégales unilatérales, doivent inciter la communauté internationale à s'impliquer davantage, et non moins, d'autant plus que nous convenons tous que le temps presse.

Quel degré de confiance existait-il lorsque les parties au conflit se sont rencontrées à Madrid il y a 30 ans ? Dans quelle mesure étaient-elles prêtes à négocier ? Dans quelle mesure M. Shamir, qui était alors Premier Ministre israélien, était-il prêt à faire la paix ? Dans quelle mesure les Palestiniens étaient-ils satisfaits que l'Organisation de libération de la Palestine ne puisse même pas envoyer sa propre délégation ? À quoi ressemblait la situation sur le terrain ?

Le monde avait décidé qu'il était temps de régler ce conflit et qu'il n'allait pas accepter « non » comme réponse. Je peux dire avec certitude que sans Madrid, nous ne serions pas arrivés à Oslo. La dynamique en faveur de la paix est quelque chose que nous créons, pas quelque chose que nous attendons, et je sais que la volonté de voir la paix prévaloir ne manque pas autour de cette table et au-delà.

Par conséquent, nous réitérons notre appel en faveur d'une approche collective qui permette de mobiliser la communauté internationale et de concrétiser sa détermination à parvenir à la paix. Dans ce contexte, nous appelons à la relance du Quatuor et à sa collaboration avec les partenaires et les parties, ainsi qu'à la mobilisation continue du Conseil de sécurité. Nous réitérons également notre appel à l'organisation d'une conférence de paix internationale qui pourrait marquer un tournant dans ce conflit, comme l'a fait la Conférence de Madrid il y a 30 ans, et à l'ouverture des négociations sur le statut final fondées sur les termes de référence et les paramètres internationaux. Notre appel à un engagement multilatéral n'est pas une tentative d'éluder les négociations directes, mais plutôt un effort pour garantir leur succès.

Quelqu'un ici pense-t-il qu'Israël a réellement abandonné ses plans de colonisation? Ou est-il en réalité en train de mener à bien ces plans dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, au moment où nous parlons? Ces dernières semaines seulement, Israël a approuvé la construction de plus de 3 000 nouveaux logements destinés aux colons, accélérant la démolition de maisons palestiniennes et le déplacement de notre peuple, les actes de violence commis par des colons ont atteint un niveau record et les provocations se sont multipliées sur les Lieux saints, notamment au Haram el-Charif?

L'objectif d'Israël a toujours été le même : s'emparer du maximum de terres palestiniennes tout en réduisant au minimum la présence palestinienne. Nous connaissons le résultat de cette politique : des millions de Palestiniens qui subissent l'oppression, la discrimination et une ségrégation flagrante, privés de leurs droits les plus fondamentaux et du contrôle de leurs terres, de leurs ressources, de leurs frontières et de leurs vies. Qui accepterait cela? Nous ne le pouvons pas. L'un d'entre vous le ferait-il? Aussi, il ne reste plus qu'à se demander comment convaincre Israël de choisir la paix et non la colonisation ou, pour reprendre les termes de l'ancien Président des États-Unis, Jimmy Carter, la paix et non l'apartheid?

En 2016, le Quatuor a souligné qu'il était urgent de prendre des mesures fermes pour inverser les tendances négatives observées sur le terrain si on veut « éviter que la solution d'un seul État ne s'ancre dans une réalité d'occupation et de conflit perpétuels qui est incompatible avec la réalisation des aspirations nationales » (S/2016/595, annexe, p. 2) des peuples palestinien et israélien. Face à la détérioration rapide de la situation sur le terrain, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2334 (2016), une feuille de route visant à préserver la solution des deux États et à parvenir à la paix.

Dans un discours expliquant pourquoi les États-Unis n'ont pas eu recours au veto, le Secrétaire d'État Kerry a expliqué que la solution de deux États était non seulement dans l'intérêt palestinien, dans l'intérêt israélien, dans l'intérêt régional et international, mais aussi dans l'intérêt des États-Unis. Il a souligné que « la décision cruciale sur l'avenir – avoir un État ou deux États – est en réalité prise chaque jour sur le terrain », notant que « le statu quo conduit à la solution à un État et à une occupation perpétuelle, mais la plupart des gens font semblant de l'ignorer ou ont abandonné l'espoir que quelque chose puisse changer le cours des choses », ajoutant qu'« avec cette résignation passive, le problème ne fait qu'empirer, les risques deviennent plus grands et les choix se réduisent ».

Ce constat lucide sur l'urgence d'agir pour sauver la solution des deux États a été suivi de quatre années au cours desquelles l'Administration Trump a utilisé la puissance et l'influence des États-Unis pour soutenir les efforts illégaux d'Israël pour asseoir son occupation et son contrôle, rompant avec des décennies de diplomatie américaine. Même les plus vulnérables – des millions de réfugiés palestiniens – n'ont pas été épargnés puisque l'Administration Trump a retiré le financement des États-Unis à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés

21-05535 39/105

de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dans le but de démanteler l'Office malgré le consensus international sur le rôle indispensable qu'il joue, jusqu'à ce qu'on trouve une solution juste. Et si ces ressources considérables étaient utilisées pour faire promouvoir la liberté, la justice et la paix, et non la colonisation et l'apartheid?

Les quatre dernières années ont mis à l'épreuve notre détermination collective, mais le consensus international a perduré et a prévalu. Les membres du Conseil, le Quatuor, le Groupe de Munich et la communauté internationale dans son ensemble se sont opposés à l'annexion, ont réaffirmé leur soutien aux droits des Palestiniens, ont soutenu l'UNRWA et ont continué d'œuvrer pour une paix juste et durable. Le temps est venu de guérir et de réparer les dommages causés par la précédente Administration américaine.

Le Président Abbas a félicité le Président Biden pour son élection et a exprimé notre espoir quant à la reprise des relations et d'un dialogue constructif. Nous attendons avec impatience l'annulation des mesures illégales et hostiles prises par l'Administration Trump, et nous avons hâte de travailler ensemble pour la paix. Nous saluons la décision de la nouvelle Administration de rejoindre l'ordre international fondé sur le droit, et nous espérons que les États-Unis joueront un rôle important dans les efforts multilatéraux visant à établir la paix au Moyen-Orient.

L'heure n'est pas à une résignation passive, mais à une action résolue. Sans cette action, il ne sera pas possible d'inverser les tendances négatives observées sur le terrain – en premier lieu les activités de colonisation illégales – ni de reprendre de négociations véritables sur le statut final. La détérioration de la situation sur le terrain est directement liée aux tentatives d'une partie de préjuger de l'issue des négociations et de la dicter, et de poursuivre la colonisation, ce qui détruirait toute perspective d'un État de Palestine souverain et d'un seul tenant, et ce tout en prétendant accepter une solution des deux États.

Certains se demandent : que peut-on faire qui n'a pas déjà été tenté ? Mais le monde a-t-il vraiment utilisé la panoplie d'instruments à sa disposition pour mettre fin à cette occupation et à ce conflit ?

Comment le monde traite-t-il les autres conflits ? Dit-il que les parties doivent négocier et attend-il simplement qu'elles soient prêtes et se mettent d'accord ? Ou trouve-t-il les ressources nécessaires pour pousser les parties à négocier et à éviter des actions unilatérales illégales, notamment en faisant respecter les obligations des tiers ? Se contente-t-il de condamner les violations ou veille-t-il à ce que leurs conséquences dépassent largement leurs avantages en prenant des mesures incitant au respect et condamnant le non-respect ? Lorsqu'il adopte des résolutions, le Conseil les complète-t-il avec des moyens pour assurer leur mise en œuvre, conformément aux devoirs que lui impose la Charte, ou propose-t-il les résolutions comme de simples conseils donnés aux parties, qui décident d'en tenir compte ou non ?

Puisque les deux parties disent être attachées à la paix, pourquoi ne pas autoriser le déploiement d'observateurs internationaux réellement habilités à évaluer le respect des règles ? Pourquoi craindre des conséquences pour quiconque enfreint ses obligations légales ? Pourquoi ne pas mener des négociations sur le statut final sous des auspices internationaux ? Pourquoi rejeter l'idée de délais contraignants ? C'est la voie à suivre pour changer la tragédie qui se déroule en Palestine. Nous sommes prêts à faire notre part, et nous continuerons de nous acquitter de nos obligations.

Une nation entière aspire à la liberté et ses appels doivent être entendus. Nous ne demandons rien de plus que ce qui est prévu par la Charte des Nations Unies pour tous les peuples, et nous n'accepterons rien de moins. Nous ne pouvons accepter un avenir fait de murs, de blocus, d'humiliation et d'assujettissement. Nous n'épargnerons aucun effort pour oeuvrer pour un État de Palestine indépendant, souverain, viable,

d'un seul tenant et démocratique, dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous le ferons uniquement par des moyens pacifiques, même dans les circonstances les plus difficiles.

Alors que nous poursuivons notre long voyage vers la liberté et la paix, nous demandons que notre peuple, qui a droit à la sécurité, bénéficie d'une protection immédiate jusqu'au moment où nous pourrons assurer sa protection en tant qu'État souverain.

Le Président Abbas a publié un décret appelant à des élections législatives et présidentielle en Palestine, ainsi qu'à des élections au Conseil national palestinien. Cela fait partie intégrante des efforts visant à reprendre notre vie démocratique et à parvenir à la réconciliation et à l'unité nationales. Nous remercions ceux qui soutiennent ces efforts et demandons le soutien et l'assistance de la communauté internationale pour garantir l'intégrité de ces élections, y compris en contribuant à éviter et à supprimer tous les obstacles posés par Israël à ces élections, notamment à Jérusalem-Est, et nous demandons que leurs résultats soient respectés.

En cette période de campagne électorale, d'aucuns, pour s'assurer des voix, restent attachés au droit international, à la solution des deux États et aux moyens pacifiques ; d'autres, au contraire, annoncent des implantations, prévoient la colonisation et poursuivent leurs provocations. Puissent les gens ne pas être dupés par les maux de la démagogie, de la suprématie et de la domination et choisir au contraire la voie de l'égalité des droits, du respect mutuel et de la dignité partagée. Avec votre aide, que notre avenir soit marqué par la liberté, la sécurité et la prospérité pour tous, un avenir de paix et non d'apartheid.

21-05535 41/105

Déclaration de M. Gilad Erdan, Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Ils protestaient pacifiquement et ne faisaient qu'exprimer leur droit à la liberté d'expression. Aujourd'hui, cinq jeunes Iraniens sont enfermés en prison et attendent d'être exécutés. Leur crime : faire la guerre à Dieu.

Hadi Kiani, Mohammad Bastami, Mehdi Salehi, Majid Nazari et Abbas Mohammadi rejoindront très probablement les milliers d'autres personnes assassinées pour s'être élevées contre le régime le plus brutal au monde. Et pourtant, le débat d'aujourd'hui mettra une fois de plus l'accent sur Israël.

Les tentatives incessantes de l'Iran pour acquérir des capacités nucléaires militaires, ses agents terroristes qui continuent de déstabiliser la région et ses graves violations des droits de l'homme restent les menaces les plus importantes pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Ces éléments doivent être au centre des débats sur la région. Malheureusement, certains membres du Conseil de sécurité passent complètement sous silence la menace que représente le régime. J'espère sincèrement que ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Ces dernières semaines, l'Agence internationale de l'énergie atomique a confirmé que l'Iran a intensifié la pratique de l'extorsion nucléaire et a commencé à enrichir de l'uranium à 60 %. Il est clair pour tout le monde que l'Iran n'a pas besoin d'enrichir de l'uranium à ce niveau si c'est à des fins civiles. Mais les ambitions nucléaires de l'Iran ne sont pas civiles ; elles sont clairement militaires.

Toute déclaration de l'Iran prétendant qu'il veut développer des capacités nucléaires à des fins civiles doit être considérée comme un mensonge, car c'en est un. Le programme nucléaire iranien n'a aucun caractère civil. Si le régime voulait vraiment se doter de capacités nucléaires à des fins civiles, il aurait pu le faire il y a des années. Il aurait pu choisir une voie similaire à celle d'autres pays : pas d'enrichissement de matières fissiles sur son sol, uniquement par importation. Mais l'Iran refuse d'accepter cette option.

Que doit encore faire l'Iran pour prouver qu'il n'est pas digne de confiance ? Pendant combien de temps la communauté internationale peut-elle feindre d'ignorer le comportement provocateur et dangereux de l'Iran ?

Il y a quelques mois à peine, l'Iran a organisé un exercice militaire de grande envergure baptisé "Le Grand Prophète 15". Dans le cadre de cet exercice, le Corps des gardiens de la révolution islamique a exposé plusieurs missiles balistiques sol-sol, dont certains sont capables de transporter des têtes nucléaires. Cette démonstration constitue une violation complète du paragraphe 3 de l'annexe B de la résolution 2231 (2015).

En février, l'Iran a dévoilé son nouveau véhicule de lancement spatial. L'analyse de ce véhicule révèle qu'il peut lancer une ogive d'une tonne jusqu'à 5 000 kilomètres. Ces capacités jettent un doute supplémentaire sur les affirmations du régime selon lesquelles son programme spatial est destiné à des "fins pacifiques". Quelle fin pacifique nécessite une ogive d'une tonne ?

De plus, les ayatollahs poursuivent leur objectif de créer une hégémonie régionale radicale en soutenant et en armant leurs mandataires terroristes dans tout le Moyen-Orient. Qu'il s'agisse des houthistes au Yémen, des milices chiites en Iraq, du Hezbollah au Liban et en Syrie ou du Hamas et du Jihad islamique palestinien dans la bande de Gaza, l'Iran étend ses tentacules de terreur à travers le Moyen-Orient. Il soutient, arme et finance ces organisations terroristes qui, sous son contrôle, assassinent d'innombrables personnes et déstabilisent toute la région. La seule chose

qui intéresse le régime iranien, ce sont ses objectifs tyranniques et meurtriers. Il est prêt à dire et à faire tout ce qui est nécessaire pour atteindre cet objectif.

Le régime est également l'auteur d'innombrables violations des droits de l'homme. Il persécute les minorités et exécute des manifestants, des journalistes, des femmes, des membres de la communauté des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles et queer (LGBTQ) et des milliers d'autres personnes.

Et pourtant, le Conseil de sécurité ne prend pas les mesures nécessaires pour amener ce pays à mettre fin à ces actes. Il continue de passer sous silence la question la plus urgente au Moyen-Orient et, au lieu de cela, perd le temps pouvant servir à ces débats à reprendre des discussions inutiles sur le conflit israélo-palestinien, même si les Accords d'Abraham ont clairement montré que le problème n'est pas celui-là ; c'est l'Iran.

Ces derniers mois, malgré la poursuite du développement nucléaire illégal de l'Iran et l'escalade de la violence dans la région, la communauté internationale a tenté de renouer le dialogue avec ce régime meurtrier et génocidaire dans le but de s'associer au Plan d'action global commun.

Nous pensons que c'est une grave erreur. Aujourd'hui, tout le monde comprend que les propos du Premier Ministre Netanyahu de 2015 étaient vrais – que l'accord est fondamentalement imparfait et ne prévient pas les menaces que pose l'Iran. Les membres de la communauté internationale appellent à un meilleur accord qui n'expire pas en moins de 10 ans et qui comporte des mécanismes d'inspection meilleurs et plus contraignants. Malheureusement, nombre d'entre eux pensent également que la manière appropriée de parvenir à un tel accord est d'abord de rejoindre le Plan d'action global commun, puis d'essayer de négocier un accord d'une plus longue durée et plus solide avec les Iraniens. Pour nous, c'est difficile à comprendre, car une fois que la communauté internationale abandonne son moyen de pression, pourquoi l'Iran accepterait-il de négocier un nouvel accord ?

Tout comme en 2015, les ayatollahs fanatiques utiliseront l'allègement des sanctions pour financer leurs activités terroristes et continuer de développer secrètement leur programme nucléaire militaire. Tout ce qu'ils auront à faire, c'est attendre que les restrictions prévues par l'accord expirent en 2030. Ils auront alors la légitimité internationale pour disposer de milliers de centrifugeuses avancées enrichissant de l'uranium, et leur temps de rupture sera quasiment réduit à zéro, comme l'a admis le Président Obama lui-même.

Que fera le Conseil de sécurité si cela se produit ? Pourquoi attendre, alors que ses membres pourraient réagir dès maintenant ? Comment le Conseil agira-t-il face aux violations continues de l'Iran et à sa possession d'uranium enrichi à 60 % ? Il est clair pour tout le monde que les capacités et les connaissances que l'Iran développe en ce moment sont irréversibles et qu'aucun accord ne peut les faire revenir en arrière.

Le fait que les dirigeants du monde se déclarent déterminés à empêcher l'Iran d'acquérir des armes nucléaires est peut-être encourageant, mais ce n'est tout simplement pas suffisant. L'Iran continue de représenter une menace inacceptable pour Israël et les pays de la région. La communauté internationale a également voulu empêcher la Corée du Nord de devenir une puissance nucléaire ; nous devons encore tirer des enseignements de cette époque.

Les agences de renseignement internationales du monde entier s'accordent à dire que le programme nucléaire de l'Iran à des fins militaires, et non à des fins civiles. Tel étant le cas, et pour que nous soyons en sécurité, l'Iran ne doit pas être autorisé à disposer de capacités nucléaires aujourd'hui ou à tout moment à l'avenir. Nous ne pouvons pas croire que les capacités d'enrichissement de l'Iran ne seront pas détournées à des fins militaires.

21-05535 43/105

Le Plan d'action global commun n'a répondu à aucune de ces préoccupations. Il n'a permis qu'à l'Iran de gagner du temps. Pour les nations modérées du Moyen-Orient, ce n'est pas suffisant. Comme les membres du Conseil le savent, Israël est dans une position singulière. C'est le seul pays au monde que le régime iranien menace d'anéantir. Pour Israël, l'Iran représente une menace existentielle. C'est pourquoi nous ne serons pas liés par un accord qui ne tiendrait pas pleinement compte des menaces qui pèsent sur l'existence de l'État d'Israël. Et tous les membres du Conseil de sécurité feraient de même à notre place, en particulier à la lumière de l'Holocauste.

Même si l'Iran est, sans aucun doute, le problème le plus pressant dans la région et même si Israël a maintes fois soulevé ces préoccupations dans des discours et des lettres, les débats sur le Moyen-Orient omettent les dangers du régime tyrannique iranien. Si les membres du Conseil de sécurité ont une fois de plus l'intention de prendre le temps de faire des déclarations pour discuter du conflit israélo-palestinien, j'espère qu'ils aborderont au moins la question des modalités futures de collaboration de cet organe avec l'Autorité palestinienne, si le Hamas gagne en pouvoir aux prochaines élections et devient un élément officiel de l'Autorité.

C'est la question la plus importante à aborder en ce qui concerne le conflit, pas les vieilles accusations fausses et répétées sur les démolitions qui sont effectuées en raison des constructions illégales faites par des Palestiniens. Le Hamas, le groupe terroriste antisémite et génocidaire, appelle à la destruction de l'État juif et au meurtre d'Israéliens. Le fait que le Hamas soit autorisé à se présenter aux prochaines élections et qu'on prédise un renforcement de son pouvoir devrait inquiéter cet organe. Cela doit en fait inquiéter tout le monde.

Des terroristes qui nient le droit à l'existence d'Israël sont autorisés à participer aux élections. La liste des candidats du Hamas comprend des noms tels que Jamal Abu Al-Hayja, auteur de nombreux attentats terroristes, Nael Barghouti, l'un des plus anciens détenus du système pénitentiaire israélien, et Tawfiq Naim, un autre terroriste condamné.

Comme Joe Biden, qui était sénateur à l'époque, l'a dit dans ses remarques sur la loi antiterroriste palestinienne de 2006, l'ascension politique du Hamas représente un défi. Le Hamas est loin de satisfaire aux trois exigences du Quatuor, à savoir reconnaître le droit à l'existence d'Israël, renoncer à la violence et accepter tous les accords antérieurs entre Israël et les Palestiniens.

Les Accords d'Abraham nous ont appris que la paix dans notre région ne peut être réalisée que par le dialogue et l'acceptation, et non par les menaces et le terrorisme. Le succès de la paix entre Israël et les Émirats arabes unis, Bahreïn, le Maroc et le Soudan est dû au fait qu'il s'agit d'une paix de peuple à peuple. Ce sont les citoyens de nos pays qui ont accepté le message de coexistence et de tolérance et qui, par conséquent, se sont acceptés les uns les autres.

Pour qu'il y ait une chance de paix entre Israël et les Palestiniens, ces derniers doivent enseigner la réconciliation et non la haine. Ils doivent apprendre à leurs enfants à construire des ponts, non pas à les faire sauter. Ils doivent changer complètement de discours.

Pour changer ce discours, il faut commencer dans cette enceinte, au Conseil de sécurité. La rhétorique utilisée en ce lieu doit être équilibrée et propice à la réconciliation. Le Conseil de sécurité doit critiquer l'incitation à la violence des dirigeants palestiniens ainsi que leur choix de poursuivre leur politique du « payer pour tuer » au lieu d'utiliser ces ressources pour aider leurs citoyens. Cette instance doit également demander que soient mises en œuvre les réformes indispensables de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Les manuels utilisés par l'UNRWA encouragent la violence et le terrorisme. Ils comportent des contenus antisémites et contribuent à pérenniser le conflit. L'UNRWA lui-même a admis avoir trouvé des éléments incompatibles avec les valeurs de l'ONU, mais rien n'indique qu'il ait pris des mesures utiles pour éliminer ce contenu déplorable. L'Office est depuis longtemps devenue une institution politique qui dénature la définition du réfugié et, sans une refonte complète, n'a aucune légitimité à exister.

Nous ne saurions conclure sans évoquer les affirmations scandaleuses faites à l'encontre d'Israël en ce qui concerne la maladie à coronavirus (COVID-19), au lieu de le féliciter pour tout ce qu'il a fait. Depuis le début de la pandémie, Israël a travaillé avec la communauté internationale pour aider les Palestiniens à faire face à la crise. Nous considérons qu'il est de notre devoir moral d'aider les Palestiniens et nous comprenons qu'il est également dans notre intérêt de prêter main forte à nos voisins. Malgré cette coopération productive, qui, soit dit en passant, a été reconnue par les coordinateurs spéciaux successifs pour le processus de paix au Moyen-Orient, l'Autorité palestinienne a tenté de calomnier Israël, comme l'ont entendu les membres du Conseil, dont certains ont repris ses fausses affirmations.

Si nous voulons vraiment encourager un dialogue productif et instaurer la confiance entre les parties, le Conseil de sécurité devrait peut-être discuter de la manière dont Israël a vacciné de très nombreux Palestiniens, bien qu'il n'ait aucune obligation légale de le faire. Nous avons fourni 5 200 vaccins à l'Autorité palestinienne et vacciné plus de 100 000 travailleurs palestiniens en Israël. Nous avons également facilité le transfert de 61 000 vaccins par le biais du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins de l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que de 60 000 vaccins en provenance des Émirats arabes unis, de 10 000 de la Russie et de 100 000 de la Chine. Israël a également vacciné tous les diplomates étrangers en poste en Israël, y compris les employés de l'ONU et le personnel des forces armées.

Il faut savoir qu'en vertu des Accords d'Oslo, l'Autorité palestinienne est responsable de toutes les questions médicales, y compris la vaccination. À cette fin, elle a signé un contrat portant sur 2 millions de doses et devrait en recevoir plus de 400 000 d'ici juin.

Le Moyen-Orient traverse une période de turbulences. L'Iran reste la plus grande menace pour la paix et la sécurité dans la région et au-delà. Si le Conseil veut jouer un rôle dans l'instauration de la stabilité dans la région, il doit se concentrer sur les problèmes les plus urgents auxquels celle-ci est confrontée et agir. En outre, il doit s'assurer d'adopter des démarches de paix qui ont fait leurs preuves, et ne pas s'accrocher à des approches qui ont échoué à maintes reprises à cause de la politique du refus pratiquée par les Palestiniens et uniquement à cause de cela.

21-05535 **45/105**

Déclaration de la Mission permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais tout d'abord féliciter la République socialiste du Viet Nam de sa présidence fructueuse du Conseil de sécurité ce mois-ci et la remercier de l'occasion qui est donnée au Mouvement de présenter sa position sur la question de Palestine, une question qui a toujours été pour lui d'une importance capitale et source de préoccupation.

Le Mouvement des pays non alignés saisit cette occasion pour réaffirmer sa solidarité indéfectible avec le peuple palestinien, son soutien inaltérable à ses droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et le droit de retour, et son engagement à améliorer son sort jusqu'à ce qu'une solution juste soit trouvée. Le Mouvement continue à encourager et à appuyer tous les efforts visant à parvenir à une solution juste, durable et pacifique à la question de la Palestine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'ONU, et est prêt à participer à des initiatives sur cette base et à les soutenir.

Depuis le dernier débat trimestriel (voir S/2021/91), la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, a malheureusement continué à se détériorer et à devenir chaque jour plus instable, et pourtant le Conseil de sécurité reste paralysé sur cette question. Cet organe doit respecter les devoirs que lui impose la Charte et agir pour assurer la mise en œuvre de ses propres résolutions, notamment la résolution 2334 (2016). Ces résolutions constituent le fondement d'une solution pacifique au conflit.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que cet organe est depuis trop longtemps incapable de s'acquitter de son mandat sur cette question importante. En cette période critique, il faut agir sans délai pour tenir Israël, Puissance occupante, responsable de ses violations. Il est évident que l'absence de justice, qui, dans le cas présent, dure depuis des décennies, ne fait que renforcer l'impunité, aggraver le conflit et les souffrances humaines qu'il provoque et déstabiliser plus encore la situation sur le terrain, réduisant considérablement les perspectives de paix. La communauté internationale doit traduire ses positions de principe et ses engagements en mesures urgentes.

Voilà des années que la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est critique, mais l'intensité des violations des droits de l'homme et des crimes perpétrés par Israël, Puissance occupante, dans le contexte de la crise mondiale actuelle causée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), est sans précédent. Israël profite sans vergogne de l'état d'urgence et du confinement pour accélérer sa politique de colonisation illégale, notamment en continuant de démolir des maisons et des biens palestiniens, y compris les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement, en retenant l'aide humanitaire et en menant des raids militaires quotidiens, sans parler de l'arrestation et de la détention de Palestiniens, y compris des enfants, et des attaques de colons contre les civils palestiniens. Ces actes dépourvus de toute légalité, ainsi que les châtiments collectifs incessants infligés à la population civile, sapent gravement les efforts palestiniens de lutte contre la pandémie, en particulier dans la bande de Gaza, où les conditions humanitaires et socioéconomiques sont déjà désastreuses en raison du blocus illégal imposé par Israël depuis 14 ans.

Les États membres du Mouvement déplorent l'intransigeance persistante d'Israël ainsi que ses politiques et mesures illégales qui continuent de compromettre la réalisation d'une solution pacifique au conflit israélo-palestinien. Le Mouvement

renouvelle son appel à la fin de l'occupation israélienne illégale et au rétablissement de la justice et des droits du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination. Ce sont là des piliers fondamentaux pour parvenir à une solution pacifique.

Le Mouvement des pays non alignés reste convaincu que la résolution 2334 (2016) constitue la voie la plus viable vers la paix, et appelle à sa mise en œuvre intégrale et effective. Cette résolution énonce les principaux exigences et paramètres pour parvenir à la solution des deux États sur la base des lignes de 1967, conformément au mandat de paix de longue date approuvé par la communauté internationale, c'està-dire les résolutions pertinentes de l'ONU, le mandat de la Conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, et l'Initiative de paix arabe. Le Mouvement appelle à des efforts internationaux pour désamorcer la situation sur le terrain et pour promouvoir les perspectives de paix, notamment dans le cadre d'un Quatuor élargi, conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité.

Les mesures visant à faire respecter le principe de responsabilité sont essentielles. Il faut contraindre Israël à cesser immédiatement et totalement toutes ses activités illégales de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, les démolitions de maisons et de biens palestiniens et les déplacements forcés de civils palestiniens. Tous les actes de violence, tous les actes de provocation et tous les actes d'incitation contre les civils doivent cesser. La Puissance occupante doit également mettre fin à toutes les autres violations des droits fondamentaux de la population civile palestinienne, dont la plupart pourraient constituer des crimes de guerre, notamment la peine collective massive infligée à 2 millions de Palestiniens dans la bande de Gaza. Le blocus illégal et inhumain de Gaza doit être complètement levé. Israël doit s'acquitter pleinement de ses devoirs et de ses responsabilités au regard du droit international, notamment ses obligations juridiques découlant de la quatrième Convention de Genève en tant que Puissance occupante, sans exception. Il doit cesser immédiatement toutes ses politiques et mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère, l'identité et le statut juridique des territoires occupés, y compris Jérusalem-Est.

Par ailleurs, le Mouvement des pays non alignés exige une fois de plus qu'Israël respecte la résolution 497 (1981) et se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

En outre, les États membres du Mouvement exhortent Israël à cesser de violer l'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution 1701 (2006).

En l'absence d'une juste solution, les États membres du Mouvement réitèrent également leur appel à la poursuite de l'assistance humanitaire et socioéconomique dont a besoin le peuple palestinien, y compris les réfugiés palestiniens. Le Mouvement exprime sa profonde gratitude pour le travail inestimable accompli par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) et pour les services en matière d'éducation, de soins de santé ainsi que de secours et de services sociaux vitaux qu'il leur fournit, y compris l'aide d'urgence essentielle pour aider les réfugiés de Palestine à faire face à la pandémie de COVID-19. Nous nous félicitons de la récente décision des États-Unis de recommencer à financer les activités de cet organisme humanitaire essentiel et nous demandons une fois de plus qu'un financement adéquat et prévisible soit garanti à l'UNRWA pour assurer la continuité de ses opérations, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale, en attendant une solution juste.

21-05535 47/105

Enfin, le Mouvement réaffirme sa solidarité permanente avec le peuple palestinien et son appui inébranlable à sa juste cause, et réitère sa volonté de continuer à renforcer et à coordonner les efforts internationaux visant à promouvoir un règlement juste, durable, global et pacifique de la question de Palestine dans tous ses aspects, y compris le sort des réfugiés palestiniens, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Nous espérons sincèrement qu'au cours de cette année, des progrès tangibles seront accomplis dans le cadre des efforts héroïques déployés par le peuple palestinien pour obtenir justice et réaliser ses droits inaliénables et ses aspirations nationales légitimes, notamment son droit à l'autodétermination et à la liberté dans son État souverain et indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale. Cela ouvrira très certainement un nouveau chapitre pour la paix et la stabilité régionales et mondiales, un objectif fortement poursuivi et soutenu par notre mouvement.

Déclaration de M^{me} Rabab Fatima, Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je félicite le Viet Nam pour l'efficacité avec laquelle il dirige les travaux du Conseil de sécurité en avril. Je remercie M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, et M. Rein Paulsen, Directeur par intérim de la Division de la coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de leurs exposés détaillés.

Ma délégation s'associe à la déclaration présentée par la délégation azerbaïdjanaise au nom du Mouvement des pays non alignés (annexe 20). Je voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

La pandémie de maladie à coronavirus représente un risque sanitaire persistant qui a eu de graves conséquences socioéconomiques en Cisjordanie et à Gaza. Outre son impact brutal sur la santé publique, les confinements à répétition, les fermetures d'écoles et la baisse de l'activité commerciale ont pesé lourdement sur les conditions de vie. Compte tenu de ces difficultés, il convient de renforcer sensiblement l'appui accordé à la riposte palestinienne face à la maladie à coronavirus pour permettre aux Palestiniens dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, de recevoir rapidement leur juste part des vaccins distribués. Une approche collective et robuste est indispensable pour lutter contre cet adversaire mortel et reconstruire les vies et les moyens de subsistance de toutes les personnes touchées par le virus. Toutefois, au lieu de suivre cette voie, les autorités israéliennes continuent d'exploiter la pandémie et poursuivent agressivement leurs projets de peuplement, de colonisation et d'annexion, consolidant 54 années d'occupation illégale du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est.

Les mesures prises récemment par Israël pour étendre ses plans de peuplement illégaux ont provoqué de nouveaux déplacements de Palestiniens, notamment de femmes et d'enfants. Nous sommes profondément préoccupés par des actes d'agression aussi flagrants, qui constituent une violation manifeste du droit international, et nous les condamnons. Par ailleurs, ces actes vont directement à l'encontre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016). Nous demandons à la communauté internationale de contraindre Israël à mettre fin à ses violations systématiques du droit international humanitaire et des principes relatifs aux droits de l'homme. Ces actes sont d'autant plus odieux qu'ils sont commis pendant cette période de crise due à la pandémie.

Le Conseil de sécurité doit agir maintenant et s'acquitter de la responsabilité qui lui a été confiée de mettre fin à de telles violations en défendant la primauté du droit international et en garantissant l'application du principe de responsabilité.

Le Bangladesh se félicite de la tenue prochaine d'élections législatives, présidentielle et au Conseil national palestinien, qui auront lieu respectivement le 22 mai, le 31 juillet et le 31 août. Nous espérons sincèrement que tout au long de ce processus, la communauté internationale continuera d'appuyer les efforts des Palestiniens visant à rétablir la démocratie et la légitimité de leurs institutions nationales.

Nous réitérons également notre appui indéfectible au peuple palestinien et nous appuyons pleinement les appels visant à garantir l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination, sur la base de la solution des deux États, à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

21-05535 49/105

Le Conseil de sécurité doit continuer de jouer un rôle de premier plan pour garantir la protection des droits du peuple palestinien, en utilisant tous les mécanismes juridiques internationaux, y compris, le cas échéant, des sanctions, pour mettre fin à l'occupation de l'État de Palestine.

Déclaration de la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Brésil tient à remercier le Viet Nam d'avoir convoqué ce débat trimestriel sur la situation au Moyen-Orient.

Le conflit israélo-palestinien est toujours une source de préoccupation pour ce qui est de la stabilité au Moyen-Orient. Le Brésil réitère son attachement à un règlement négocié du conflit, conformément au droit international et à une solution des deux États. Un tel résultat suppose qu'Israël vive côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec un État palestinien indépendant, démocratique et prospère, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

À cette fin, nous encourageons les parties à reprendre les négociations et à entreprendre de nouveaux efforts diplomatiques. Nous espérons que l'élan créé par la signature des accords de normalisation pourra contribuer à relancer les négociations entre les parties. En outre, nous prenons note avec intérêt de l'appel du Président Abbas à organiser une conférence internationale de la paix.

En ce qui concerne la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Brésil félicite Israël pour l'efficacité de sa campagne de vaccination, et salue le lancement de la campagne palestinienne. Nous encourageons la poursuite de la coopération pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie et garantir la vaccination de toutes les populations.

Les prochaines élections en Palestine sont une occasion importante de renouveler la légitimité démocratique des institutions palestiniennes. Nous nous félicitons du grand nombre de personnes inscrites sur les listes électorales, qui démontre que la société palestinienne est attachée à ce processus. Le Brésil exhorte toutes les parties à œuvrer de façon constructive pour que ces élections soient libres, régulières et transparentes.

Enfin, en tant que membre de la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Brésil réaffirme sa volonté de coopérer avec l'Office, en fonction de ses capacités, comme nous l'avons fait tout au long de l'année 2020.

Le mois de mars 2021 a marqué le dixième anniversaire du début du conflit syrien, une décennie jalonnée de morts, de destructions et de déplacements à grande échelle. Le Brésil réitère sa condamnation des attaques aveugles contre les civils, des attaques visant le personnel médical et humanitaire, des disparitions forcées, des détentions arbitraires et des exécutions sommaires, qui sont devenues monnaie courante tout au long du conflit.

La situation a empiré en raison de la pandémie et de ses effets sur le bienêtre économique des populations les plus vulnérables. Compte tenu de cette sombre réalité, les dérogations pour raison humanitaire décidées pour tout programme de sanctions concernant la Syrie doivent être appliquées pour que les sanctions ne comprommettent pas l'accès aux denrées alimentaires et aux fournitures sanitaires essentielles. Il faut intensifier et suivre de près l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les frontières comme à travers les lignes de front.

Il est urgent de progresser sur le volet politique. Le Brésil réaffirme son appui aux efforts déployés par l'Envoyé spécial Geir Pedersen pour faciliter une solution au conflit par la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Nous exhortons les membres de la Commission constitutionnelle à surmonter leurs divergences pour qu'ils puissent faire des progrès substantiels au cours de leurs prochaines sessions.

21-05535 51/105

Le Brésil reste convaincu que seul un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens sous l'égide de l'ONU et mené dans le respect de la préservation de l'intégrité territoriale de la Syrie apportera une paix durable et soulagera les souffrances de la population syrienne.

Concernant la situation au Yémen, le Brésil suit avec inquiétude l'escalade actuelle à Mareb et dans le reste du pays. Nous sommes également alarmés par la multiplication des attaques transfrontières contre l'Arabie saoudite. Chacune de ces attaques est un rappel tragique de la nécessité de progresser sur le chemin de la paix au Yémen. Nous appelons de nouveau toutes les parties à renoncer à l'escalade de la violence et à participer de bonne foi à des pourparlers directs sous la houlette de l'Envoyé spécial Martin Griffiths, qui bénéficie de notre plein soutien. Dans ce contexte, nous saluons l'adoption de la résolution 2564 (2021) par le Conseil en février dernier.

Du fait de la situation humanitaire désespérée au Yémen, des millions de Yéménites sont en proie à l'insécurité alimentaire. Comme le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres organismes des Nations Unies l'avaient prédit, l'espoir de prévenir la famine au Yémen s'aménuise, et une action et un appui concertés sont nécessaires. Le Brésil s'est rallié aux efforts de la communauté internationale en contribuant à l'opération du PAM au Yémen. Nous espérons que notre contribution pourra permettre d'atténuer la détresse du peuple yéménite en attendant la cessation urgente des hostilités.

Le Brésil salue la formation du nouveau Gouvernement libyen d'unité nationale, dirigé par Abdul Hamid Mohammed Dbeibah. Il s'agit d'une étape importante vers la réconciliation dans le pays, qui suppose aussi de garantir l'intégrité des prochaines élections qui auront lieu en décembre. Nous espérons que les progrès réalisés sur le plan politique rejailliront sur la situation sur le terrain et contribueront à améliorer le quotidien des Libyens et à consolider un cessez-le-feu durable et global. L'embargo sur les armes est également un élément indispensable à la désescalade du conflit, et nous appelons une nouvelle fois à sa pleine application. À cet égard, le Brésil se félicite de l'adoption de la résolution 2570 (2021) le 16 avril, contribuant ainsi davantage à la mise en œuvre d'un mécanisme de cessez-le-feu dirigé et contrôlé par la Libye.

Puisque nous examinons la situation au Moyen-Orient, nous devons garder à l'esprit que la stabilité politique et la prospérité économique à long terme sont interdépendantes et se renforcent mutuellement. Les efforts déployés en faveur du règlement pacifique des conflits doivent s'accompagner d'initiatives de promotion de la croissance socioéconomique, lesquelles sont essentielles à la construction de sociétés résilientes et inclusives.

En tant que candidat à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2022-2023, le Brésil est pleinement conscient des défis à relever sur la voie de la désescalade, de la paix et du redressement dans le cadre des conflits au Moyen-Orient. Si l'Assemblée générale nous confie cette responsabilité, nous perpétuerons notre longue tradition consistant à favoriser la collaboration constructive de toutes les parties, y compris les membres du Conseil de sécurité, tout en gardant à l'esprit le caractère central de la protection des civils, du respect du droit international humanitaire et de l'appui aux efforts de paix et de médiation.

Déclaration de M. Cheikh Niang, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je tiens tout d'abord à féliciter le Viet Nam de la compétence avec laquelle il préside le Conseil de sécurité ce mois-ci, et je le remercie du soutien qu'il apporte à la cause palestinienne depuis longtemps, notamment en tant qu'observateur auprès du Comité.

Bien que l'année 2021 soit marquée par un regain d'optimisme qui s'explique en partie par le lancement d'une campagne de vaccination mondiale, le peuple palestinien continue de se heurter à nombre de défis et de difficultés sur tous les fronts.

Le Comité demande instamment à Israël, Puissance occupante, de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu du droit international, de vacciner rapidement et comme il se doit tous les habitants du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et d'empêcher que le virus continue à se propager et nuise à la santé et au bien-être de la population palestinienne sous occupation, dont les conditions humanitaires et socioéconomiques sont déjà très dégradées.

Les droits inaliénables du peuple palestinien continuent d'être bafoués, et l'occupation illégale du territoire palestinien, dont il est régulièrement question au Conseil, entre maintenant dans sa cinquante-quatrième année. Pourtant, aucune solution n'est en vue ; au contraire, les activités de colonisation, les démolitions, les saisies de structures palestiniennes par les autorités israéliennes dans toute la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, et les déplacements forcés de familles palestiniennes se sont accélérés à un rythme sans précédent, ce qui met véritablement en péril la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967.

Nous nous trouvons en effet à un moment charnière puisque la communauté internationale redouble d'efforts pour relancer des négociations sérieuses dans le cadre d'un processus de paix crédible, sur la base des paramètres approuvés de longue date par la communauté internationale en vue d'une solution juste. Ces dernières semaines, le Comité a offert aux principales parties prenantes de soutenir des initiatives, notamment celles du Quatuor pour le Moyen-Orient et celles visant à organiser une conférence internationale de la paix devant aboutir à une solution à deux États, comme précisé dans la déclaration des envoyés du Quatuor en date du 23 mars. Dans le cadre de son action de sensibilisation auprès des États Membres. le Comité encourage tous les partisans de la solution des deux États à aider les parties aux négociations à parvenir à un règlement pacifique, conformément au droit international et aux résolutions de l'ONU sur la question. Fixer le cap d'une paix juste nécessite une désescalade et le plein respect du droit international, y compris le respect des droits humains du peuple palestinien. Qu'il me soit à présent permis de souligner certains tendances et faits nouveaux négatifs sur le terrain, qui continuent de compromettre les perspectives de la solution à deux États.

La Puissance occupante a continué d'étendre son réseau de colonies illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et alentour et loin dans les terres cisjordaniennes ; ainsi, ce sont 9 000 logements, un nombre record, qui ont été construits ces dernières années, entraînant la réinstallation en territoire occupé de milliers de colons israéliens supplémentaires, en violation grave de la Quatrième Convention de Genève. Qu'il me soit permis de réaffirmer avec la plus grande rigueur que les colonies israéliennes dans le territoire occupé sont illégales au regard du droit international, comme le réaffirme notamment la résolution 2334 (2016). Elles constituent un obstacle à la paix et anéantissent la viabilité de la solution des deux États. Le Comité demande à Israël de mettre immédiatement fin à la construction et à l'expansion des colonies et à toutes les mesures d'annexion de fait.

21-05535 53/105

Le Comité souligne en outre que dans son paragraphe 5, la résolution 2334 (2016) demande aux États Membres de faire une distinction, dans leurs échanges, entre Israël et les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et encourage à prendre des mesures concrètes et conformes au droit international pour qu'Israël réponde de ses violations à cet égard.

Le Comité condamne également la violence des colons contre les Palestiniens, notamment l'incident survenu le 13 mars dans le sud d'Hébron, lorsqu'une famille palestinienne a été attaquée par 10 colons israéliens, dont certains étaient armés. Le Rapporteur spécial Michael Lynk a signalé plus de 210 incidents de violence imputable à des colons en Cisjordanie, et un décès palestinien depuis le début de 2021. Ces actions, menées en toute impunité, causent des dommages aux civils, à leurs biens et à leurs moyens de subsistance, attisent les tensions et compromettent les perspectives de paix.

Le Comité appelle à cesser les violations israéliennes en cours à la mosquée Al-Aqsa, la dernière ayant eu lieu le 14 avril, lorsque la police israélienne a pénétré par effraction dans le musée islamique et a coupé les fils des haut-parleurs extérieurs de la mosquée, empêchant ainsi l'appel à la prière pendant le mois de ramadan. Le Comité appelle les autorités israéliennes à respecter le caractère sacré de la mosquée et le statu quo juridique et historique à Haram el-Charif et dans la vieille ville, conformément au droit international.

À ce sujet, le Comité se félicite de la résolution adoptée par le Conseil exécutif de l'UNESCO le 14 avril, qui appelle Israël à mettre fin à ses actions illégales et unilatérales contre la mosquée Al-Aqsa et la vieille ville de Jérusalem et ses murs.

Le 9 février, la Cour pénale internationale (CPI) a décidé qu'elle était compétente pour connaître des crimes graves commis dans les territoires palestiniens occupés, y compris ceux susceptibles d'être constitutifs de crimes de guerre, ce qui franchit une étape majeure vers la fin de l'impunité et l'établissement de la justice et des responsabilités. Le Comité appelle Israël à coopérer pleinement avec l'enquête de la CPI, tout en respectant ses obligations en vertu du droit international, ainsi que l'indépendance de la Cour.

Le Comité se félicite de la tenue des prochaines élections législatives et présidentielle palestiniennes, prévues le 22 mai et le 31 juillet. Elles représentent une étape cruciale dans l'élargissement de l'espace politique pour les Palestiniens comme pour les organisations de la société civile, puisqu'elles leur permettent de participer pleinement à la vie démocratique de l'État de Palestine.

Le Comité est encouragé par les travaux préparatoires dont est train de s'acquitter la Commission électorale centrale, qui a notamment publié la liste des 36 partis et candidats indépendants appelés à participer aux élections législatives du 22 mai. Selon les estimations, entre 800 000 et 1 million de jeunes seront nouvellement habilités à voter pour la première fois, et ils viendront s'ajouter à un nombre croissant de femmes, aussi bien candidates qu'électrices. Les femmes représentent 1,247 million des 2,55 millions d'électeurs au total, soit 48,95 % de l'électorat ; par ailleurs, sur 1 389 candidats, 405 – soit 29,15 % – sont des femmes. Comme l'a mis en évidence la manifestation sur les femmes palestiniennes organisée par le Comité le 10 mars, cette tendance va promouvoir des institutions nationales plus inclusives et une société plus égale et plus juste. La tenue des élections est une étape importante vers un État palestinien uni et démocratique.

Je voudrais également réaffirmer la détermination du Comité à appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui joue un rôle crucial en fournissant une assistance indispensable aux réfugiés palestiniens. Le 7 avril, le Comité a organisé

un événement virtuel avec le Commissaire général de l'UNRWA, Philippe Lazzarini. Cette réunion d'information a été l'occasion d'entendre l'UNRWA évoquer les défis auxquels est confrontée la communauté des réfugiés ; les États Membres ont également pu exprimer leur solidarité. L'appui des États Membres est indispensable pour pérenniser les programmes humanitaires et de développement de l'Office, qui sont vitaux, et pour contribuer à la stabilité de la région. M. Lazzarini a annoncé la tenue, dans les prochains mois, d'une conférence d'appui à l'UNRWA, organisée conjointement par la Jordanie et la Suède, et a appelé les États Membres à fournir un appui financier prévisible et fiable à son assistance directe et salvatrice, notamment les services d'éducation et de santé qui sont au cœur du mandat de l'Office.

Le même jour, le regain d'intérêt pour la question palestinienne et l'engagement renouvelé en faveur de la solution des deux États ont été confirmés par l'annonce selon laquelle l'Administration des États-Unis entendait fournir une aide totale de 235 millions de dollars aux Palestiniens, notamment en recommençant à financer l'assistance de l'UNRWA, ainsi que d'autres pans de l'aide économique et au développement. Le Comité remercie le Gouvernement des États-Unis de recommencer à apporter son appui au peuple palestinien.

Dans les mois qui viennent, le Comité entend poursuivre son dialogue avec les États Membres et les parties prenantes concernées, notamment les organisations régionales, en vue de mobiliser un appui mondial plus large à l'avancement de la cause palestinienne. Conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale, le Comité entend appuyer toute initiative visant la pleine réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, une solution juste fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU – qui garantisse l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité le long des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale de l'État palestinien – , et un règlement juste de la question des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

21-05535 55/105

Déclaration de M^{me} Maritza Chan Valverde, Représentante permanente adjointe du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais, pour commencer, féliciter Tor Wennesland, de la Norvège, de sa nomination en tant que nouveau Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen – Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne. Je tiens à l'assurer du soutien total du Costa Rica dans tous ses efforts.

Le Costa Rica félicite également le Viet Nam du dynamisme avec lequel il assure la présidence du Conseil de sécurité durant ce mois d'avril.

Le Costa Rica réaffirme sa position de longue date selon laquelle seule une solution à deux États négociée, sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem pour capitale des deux États, est propre à apporter la paix et la sécurité aux peuples israélien et palestinien. À cet égard, je voudrais insister sur deux points.

Le Costa Rica accueille favorablement l'annonce de la Commission électorale centrale israélienne, le 26 mars, communiquant le résultat final des élections du 23 mars. Nous appelons les partis victorieux à reprendre les négociations de paix avec l'Autorité palestinienne et à mettre un terme aux activités de peuplement et à la mise en œuvre des projets d'annexion. En ce qui concerne les prochaines élections sur le territoire palestinien, le Costa Rica se félicite que le Hamas et le Fatah aient publié en février une déclaration commune convenant d'un calendrier électoral à Gaza et en Cisjordanie. Cette déclaration commune établit un calendrier électoral ambitieux, puisque des élections parlementaires sont prévues le 22 mai, tandis que le scrutin présidentiel est programmé le 31 juillet.

Le Costa Rica demande que ces élections soient libres, régulières, transparentes et inclusives et, partant, organisées dans tous les territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est. Les missions internationales d'observation électorale et les organisations de la société civile jouent un rôle crucial dans la surveillance des élections afin de garantir leur intégrité. N'oublions pas que les traités internationaux et régionaux protègent la liberté de circulation, considérée comme essentielle pendant le processus électoral, non seulement pour les partis politiques et les électeurs, mais aussi pour les agents des bureaux de vote et les observateurs électoraux.

L'obligation de rendre des comptes pour les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire reste une priorité élevée à l'ordre du jour de la communauté internationale. À cet égard, le Costa Rica se félicite du récent arrêt de la Cour pénale internationale (CPI) reconnaissant que sa compétence s'étend aux territoires occupés par Israël en 1967, à savoir la Cisjordanie, Gaza et Jérusalem-Est. La décision permet à la Procureure de la CPI d'enquêter, d'arrêter et de juger tout individu, qu'il soit membre des groupes militants israéliens ou palestiniens, dont elle estime qu'il a commis de graves violations du droit international dans ces territoires. Tout en regrettant profondément la position d'Israël qui rejette la compétence de la Cour à l'égard des ressortissants israéliens, le Costa Rica réaffirme son appui indéfectible à la CPI et à la promotion de la justice internationale. La quête de justice reste une tâche souvent onéreuse, mais c'est une tâche que nous pouvons et devons poursuivre ensemble, aux côtés de la CPI, si nous voulons répondre aux attentes que d'autres placent en nous en matière de justice, mais aussi, *in fine*, de réconciliation, de développement durable et de paix.

Déclaration de la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Nous appuyons la déclaration présentée par la délégation azerbaïdjanaise au nom du Mouvement des pays non alignés (annexe 20).

Nous réaffirmons notre profonde inquiétude quant aux conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les pays du Moyen-Orient. La situation socioéconomique et humanitaire du peuple palestinien, en particulier, continue de se dégrader. Le nombre d'infections augmente de façon inquiétante dans la bande de Gaza, et en Cisjordanie, les chiffres restent élevés, alors que de nombreux hôpitaux n'ont pas les moyens de fonctionner à pleine capacité. Pour faire face à la pandémie, il faut des actions communes qui privilégient la coopération et la solidarité et transcendent les divergences politiques.

Dans ce scénario complexe, le Conseil de sécurité n'a toujours pas pris de mesures pour mettre fin à l'agression et à l'occupation militaires israéliennes du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, comme le prévoit sa résolution 2334 (2016). Israël poursuit en toute impunité l'occupation et consolide ses politiques d'annexion, en multipliant les pratiques et les mesures de colonisation illégales, notamment la construction et l'expansion des colonies dans le territoire palestinien occupé, les démolitions punitives, la saisie des ressources des institutions palestiniennes, le déplacement forcé de centaines de civils, le blocus de la bande de Gaza et la menace d'annexer les territoires palestiniens de la vallée du Jourdain et d'autres parties de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est.

Nous réaffirmons notre appui sans réserve à un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien, qui permette au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et d'avoir un État indépendant et souverain à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et qui garantisse le droit de retour des réfugiés.

Nous exprimons notre solidarité indéfectible avec le peuple et le Gouvernement palestiniens. Nous appuyons l'admission de l'État de Palestine en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Nous réaffirmons notre soutien à l'appel de son président en faveur d'une conférence de paix internationale.

Les mesures agressives, unilatérales et injustifiées des États-Unis au Moyen-Orient portent gravement atteinte aux intérêts légitimes des pays arabes et islamiques et conduisent à une escalade dangereuse dans la région. Nous réitérons notre rejet du prétendu « accord du siècle », élaboré par l'Administration des États-Unis au mépris de la solution des deux États, laquelle jouit d'un appui historique de l'ONU, du Mouvement des pays non alignés, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et d'autres acteurs internationaux.

La décision unilatérale de l'Administration des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël, d'établir sa représentation diplomatique dans cette ville, sans tenir compte de son statut historique, et de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le plateau du Golan syrien constitue des violations graves de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous espérons que l'Administration actuelle reviendra sur ces décisions qui, loin d'aider, éloignent plus encore la possibilité d'une solution négociée.

21-05535 57/105

Nous demandons une fois de plus le retrait total et inconditionnel d'Israël du Golan syrien et de tous les territoires arabes occupés.

Nous appuyons la recherche d'une solution pacifique et négociée à la situation qui a été imposée à la Syrie, sans ingérence extérieure et dans le plein respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Nous réaffirmons notre condamnation la plus ferme de l'application de la loi César, qui entrave la reconstruction de ce pays, a fortiori dans le scénario complexe de la COVID-19.

Nous réaffirmons notre plein soutien au Plan d'action global commun avec l'Iran, ainsi que notre rejet du retrait des États-Unis de cet accord.

Les mesures coercitives unilatérales à l'encontre de certains pays violent les droits de l'homme de leurs peuples, le droit international et la Charte des Nations Unies, et leur application engendre des difficultés supplémentaires dans le contexte actuel de lutte contre la pandémie. Nous exigeons la levée immédiate et inconditionnelle de ces mesures arbitraires et illégales imposées à des États souverains.

Nous appuyons l'appel urgent du Secrétaire général à mettre fin aux conflits armés, aux hostilités et aux guerres, et à créer au contraire des possibilités de diplomatie et de coopération, qui nous permettront de faire face ensemble à cette pandémie dévastatrice. Le droit à la paix reste une priorité fondamentale.

Il incombe à tous les États de défendre le multilatéralisme ainsi que les buts et principes consacrés par la Charte, notamment le respect de l'égalité souveraine des États et de leur indépendance politique, de leur unité et de leur intégrité territoriale ; le règlement pacifique des différends ; et l'abstention du recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales.

Déclaration de la Mission permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Tout d'abord, je tiens à féliciter la République socialiste du Viet Nam de sa présidence fructueuse du Conseil de sécurité en ce mois d'avril 2021.

L'Équateur prend la parole devant le Conseil de sécurité pour réitérer sa position sur la question palestinienne, réaffirmer sa solidarité avec la Palestine et exprimer à nouveau son engagement à atténuer la difficile situation dans laquelle se trouve son peuple, ce qui ne sera possible que grâce à une solution politique, pacifique, définitive et juste pour les parties, fondée sur l'existence de deux États, la Palestine et Israël, à l'intérieur des frontières reconnues de 1967.

La maladie à coronavirus (COVID-19) reste un problème majeur dans le territoire palestinien, sachant que plus de 3 000 personnes en sont mortes en Palestine depuis le début de la pandémie. Nous appelons la communauté internationale à renforcer le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, ainsi que d'autres initiatives visant à promouvoir et à étendre la campagne nationale de vaccination à Gaza et en Cisjordanie.

Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), les démolitions se poursuivent à un rythme alarmant. Parmi les biens détruits figurent des maisons, des abris pour animaux, des latrines et des panneaux solaires, qui sont essentiels pour la subsistance, le bien-être et la dignité des membres de la communauté, un problème qui est exacerbé par la menace de la pandémie de COVID-19.

À cet égard, la communauté internationale doit rejeter toute politique de colonisation illégale, en particulier les démolitions et la confiscation de structures appartenant à des Palestiniens, notamment les structures d'approvisionnement en eau et d'assainissement et les structures humanitaires, dans toute la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est.

Selon l'OCHA, entre janvier et mars, 314 structures palestiniennes ont été démolies, ce qui a provoqué le déplacement de 468 personnes. Au rythme actuel, les démolitions et les déplacements qui en résultent dépasseront les chiffres de l'année dernière – 854 structures démolies et 1001 personnes déplacées. L'Équateur est préoccupé par la situation humanitaire, les violations des droits de l'homme et le non-respect du droit international humanitaire dans le territoire palestinien occupé.

De même, l'Équateur rejette toute forme d'incitation à la violence, qui éloigne davantage les parties d'un règlement. Nous réitérons l'appel lancé dans la résolution 2334 (2016) aux deux parties afin qu'elles fassent preuve de calme et de retenue et agissent dans le respect du droit international, notamment du droit international humanitaire.

Nous sommes profondément préoccupés par les mesures d'annexion qui constituent des violations graves du droit international, et qui ont par ailleurs de graves répercussions sur la concrétisation d'une solution des deux États et compromettent les perspectives d'une reprise des négociations.

Nous exhortons toutes les parties à déployer des efforts collectifs pour lancer des négociations crédibles et à intensifier les efforts diplomatiques régionaux et internationaux pour parvenir sans délai à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

21-05535 59/105

Enfin, le Conseil de sécurité doit veiller à la mise en œuvre effective de sa résolution 2532 (2020), ainsi qu'à l'instauration d'un cessez-le-feu et à la cessation des violences dans le monde entier.

Déclaration de la Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original: arabe]

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. J'apprécie la manière dont vous dirigez les travaux du Conseil dans le contexte des nombreux problèmes et crises inscrits à son ordre du jour.

Je remercie également M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé. L'Égypte s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique.

L'Égypte soutient depuis longtemps qu'une paix juste et globale ne pourra être réalisée au Moyen-Orient tant que le peuple palestinien ne pourra pas exercer ses droits légitimes grâce à la création d'un État palestinien indépendant sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux paramètres convenus. Le seul moyen d'atteindre cet objectif est de lancer des négociations sérieuses entre les parties palestinienne et israélienne afin d'éviter une nouvelle détérioration de la situation, qui, au fil du temps, rendrait la perspective de l'existence d'un État palestinien moins viable.

Dans le cadre de cette vision, l'Égypte a récemment engagé des contacts avec tous les partenaires régionaux et internationaux afin d'appuyer tous les efforts visant à relancer le processus de paix et à activer le rôle du Quatuor pour le Moyen-Orient. L'Égypte, en coopération avec le Royaume hachémite de Jordanie, a convoqué une réunion d'urgence des ministres arabes des affaires étrangères le 8 février, pour affirmer la position arabe concernant les paramètres de la question palestinienne. À l'occasion de cette réunion, les ministres ont réaffirmé le caractère central de la question palestinienne pour les pays arabes et dans les esprits de tous les Arabes.

Dans le cadre de sa participation aux réunions des pays du format dit de Munich, l'Égypte a souligné la nécessité de veiller à ce que la question palestinienne reste une priorité à l'ordre du jour de la communauté internationale au cours de la période à venir, et de continuer d'adhérer aux paramètres internationaux convenus, en particulier l'Initiative de paix arabe, les principes de la Conférence de Madrid, le principe de l'échange de territoires contre la paix et la solution des deux États. L'Égypte a également souligné qu'il était essentiel de prendre des mesures, en particulier d'ordre humanitaire, sur le terrain afin de renforcer la confiance entre les deux parties et de faire renaître l'espoir que les négociations pourront reprendre et conduire à la paix.

En outre, en février et mars, l'Égypte a organisé des réunions entre les factions palestiniennes pour qu'elles se mettent d'accord sur les dispositions finales relatives à la tenue des élections législatives, présidentielle et au Conseil national palestinien. Cela contribuera à unifier les rangs palestiniens, à surmonter les effets de plus d'une décennie de division et à promouvoir la cohésion au sein du peuple palestinien à un moment où la question de Palestine est confrontée à de lourds défis.

La situation dans le territoire palestinien occupé a continué de se détériorer récemment, en raison d'une expansion importante des activités de colonisation en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et de l'expulsion de Palestiniens, de la confiscation de terres et de la démolition de structures palestiniennes. En outre, les actes de violence perpétrés par les forces d'occupation et les colons contre les civils palestiniens non armés se sont intensifiés.

21-05535 61/105

La poursuite des activités de peuplement par Israël en Cisjordanie, en particulier à Jérusalem-Est et dans la vallée du Jourdain, compromettra la solution des deux États, comme nous l'avons souligné à maintes reprises. Ces activités constituent également une violation du droit international et des résolutions de l'ONU, en particulier la résolution 2334 (2016). L'accélération des activités de peuplement impose une situation de fait accompli sur le terrain et étouffe dans l'œuf toute négociation future entre les parties. En outre, ces activités reflètent une mise en œuvre pratique des plans d'annexion israéliens, dont la suspension avait été annoncée.

La détérioration des conditions dans le territoire palestinien occupé a été exacerbée par les répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus, ce qui a aggravé considérablement la situation humanitaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et la situation des réfugiés palestiniens, compte tenu de la baisse récente du financement requis et nécessaire pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

L'Égypte saisit cette occasion pour appeler une fois de plus tous les pays donateurs à apporter l'appui nécessaire au peuple palestinien et à l'UNRWA afin que celui-ci puisse s'acquitter pleinement de son mandat en faveur des réfugiés. L'Égypte se félicite également de l'annonce par les États-Unis d'Amérique de la reprise de leur aide au peuple palestinien et de leur financement de l'UNRWA. La décision des États-Unis pourrait encourager d'autres donateurs à financer de nouveau les activités de l'Office.

Au niveau régional, l'Égypte appuie les appels à un cessez-le-feu mondial, notamment l'appel lancé par le Secrétaire général, pour permettre aux peuples de la région de faire face aux graves défis liés à la pandémie et de jeter les bases de processus politiques globaux fondés sur les paramètres énoncés dans les résolutions pertinentes du Conseil relatives au règlement de conflits régionaux prolongés. L'ONU doit veiller à ce que les efforts visant à régler les crises en Syrie et au Yémen par des moyens pacifiques soient dirigés par les peuples de ces pays, sans intervention étrangère, tout en préservant la souveraineté et l'indépendance de ces pays, ainsi que l'unité et l'intégrité de leurs peuples et de leurs territoires.

L'Égypte appuie également les efforts que déploient les Envoyés spéciaux du Secrétaire général pour la Syrie et le Yémen en vue de parvenir à un règlement politique et d'instaurer un cessez-le-feu global, conformément aux paramètres énoncés dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et souligne la nécessité pour le Conseil de sécurité de jouer un rôle plus actif dans les efforts visant à régler ces crises par des moyens politiques.

L'Égypte réitère sa profonde préoccupation face à la poursuite des attaques de navires contre d'autres navires en mer et à la menace que cela représente pour la liberté de la navigation internationale. Elle condamne dans les termes les plus fermes les attaques dirigées contre l'Arabie saoudite et le recours croissant à la force par certaines parties au sein de la région en dehors des cadres internationaux convenus, en violation du droit international et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et d'une manière qui menace la paix et la sécurité régionales et internationales. Nous sommes également préoccupés par l'ingérence continue de certains pays de la région dans les affaires intérieures d'autres États, ce qui exige des efforts internationaux coordonnés et urgents pour rétablir le calme, promouvoir le dialogue et renforcer la confiance entre les pays de la région, sous les auspices du Conseil de sécurité, en vue de créer un système de sécurité stable et durable qui permettra de réaliser une sécurité égale et juste pour tous les pays du Moyen-Orient.

L'Égypte continue d'appuyer tous les efforts visant à parvenir à un règlement politique en Libye afin de rétablir la paix, la stabilité et la prospérité que le peuple libyen mérite, et réaffirme que c'est aux Libyens eux-mêmes qu'incombe

la responsabilité première à cet égard. Dans ce contexte, l'Égypte se félicite de la formation du Gouvernement libyen de transition, ainsi que de la sélection du Président, des membres du Conseil de la présidence et du nouveau Premier Ministre. Elle souhaite au nouveau Gouvernement libyen plein succès dans l'accomplissement des tâches importantes qui l'attendent, dont la première est de créer les conditions propices à la tenue d'élections présidentielle et législatives dans les délais prévus, en décembre 2021, afin que le peuple libyen puisse choisir librement et équitablement son gouvernement à la date prévue dans la feuille de route.

L'Égypte espère que le Conseil de sécurité jouera son rôle en aidant la Libye au cours de cette phase de transition. Dans le contexte du projet de résolution en cours d'élaboration, le Conseil doit insister sur la nécessité de respecter la date limite pour la tenue des élections et de veiller à ce que toutes les forces étrangères, quelle que soit leur désignation, se retirent de la Libye et que le mécanisme de surveillance de la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu sous l'égide de la Libye supervise le retrait de tous ces éléments du territoire libyen sans plus tarder.

Une paix juste et globale ne pourra être instaurée dans notre région que si les résolutions internationalement reconnues et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies sont pleinement respectés, notamment la souveraineté nationale, l'intégration régionale des États et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, et que si tous les territoires arabes occupés sont libérés, en particulier en Palestine et dans le Golan, afin de bâtir un avenir meilleur pour les peuples de la région.

21-05535 63/105

Déclaration de M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité d'observateur

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Union européenne (EU).

L'Union européenne réaffirme son attachement à un règlement juste et global du conflit israélo-palestinien, sur la base de la solution des deux États, l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable, vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, et se reconnaissant mutuellement.

L'Union européenne réaffirme qu'il n'y pas d'autre solution qu'une solution négociée prévoyant deux États. Le statu quo n'est pas une option, car la viabilité de la solution des deux États est constamment fragilisée par des faits nouveaux sur le terrain. L'Union européenne exhorte les deux parties à démontrer, par des actes concrets, leur engagement en faveur de la solution des deux États. Les deux parties doivent s'abstenir de prendre des mesures qui remettent en question leur engagement déclaré en faveur d'une solution négociée. L'Union européenne aidera activement les parties à rétablir la confiance et à créer un climat de confiance, qui est nécessaire pour entamer au plus tôt des négociations constructives.

À cet égard, l'Union européenne a salué l'établissement des relations diplomatiques entre Israël et un certain nombre de pays au cours des derniers mois, notamment les Émirats arabes unis, Bahreïn, le Soudan et le Maroc. L'Union européenne estime que ces faits nouveaux contribuent positivement à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient.

La préservation de la viabilité de la solution des deux États est au cœur de la politique de l'Union européenne et restera une priorité. À cet égard, et rappelant que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international, l'Union européenne réaffirme sa vive opposition à la politique et aux activités de peuplement qu'Israël mène dans ce contexte, comme la construction du mur de séparation audelà de la frontière de 1967, les démolitions et les confiscations de biens, y compris ceux construits grâce à des projets financés par l'Union européenne, les expulsions, les transferts forcés, y compris de Bédouins, les avant-postes illégaux, la violence des colons et les restrictions à l'accès et aux déplacements. Ces actions mettent en péril la solution des deux États. Les activités de peuplement à Jérusalem-Est compromettent gravement la possibilité que Jérusalem soit la capitale des deux États. L'Union européenne continuera de suivre de près les évolutions sur le terrain et leurs implications plus larges et reste disposée à envisager d'autres moyens de préserver la viabilité de la solution des deux États.

L'Union européenne invite toutes les parties à prendre promptement des mesures pour changer radicalement la situation politique, économique et en matière de sécurité dans la bande de Gaza, et notamment à mettre fin aux bouclages et à ouvrir totalement tous les points de passage, tout en répondant aux besoins légitimes d'Israël en matière de sécurité. Les tirs de roquettes par des groupes militants sont inacceptables. Toutes les parties prenantes doivent s'engager en faveur de la nonviolence et de la paix.

Des institutions palestiniennes démocratiques fortes, ouvertes à tous, responsables et qui fonctionnent, fondées sur le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, sont indispensables à la réalisation de la solution des deux États. Dans ce contexte, l'Union européenne s'est félicitée du décret-loi promulgué par le Président Abbas sur la tenue d'élections législatives, présidentielle et du Conseil national palestinien au cours des prochains mois, à commencer par les élections

législatives prévues le 22 mai. Il s'agit d'une évolution importante, car des institutions démocratiques participatives, représentatives et responsables sont essentielles pour l'autodétermination des Palestiniens et l'édification d'un État. L'Union européenne appelle toutes les factions palestiniennes à exprimer sans ambiguïté leur attachement aux principes démocratiques avant les élections. L'Union européenne a toujours appuyé l'action menée par la Commission électorale centrale et réaffirme sa volonté de collaborer avec les acteurs concernés en appui au processus électoral. Nous appelons Israël à faciliter la surveillance du processus électoral par l'Union européenne et dans ce contexte, nous espérons que la mission d'experts électoraux de l'Union européenne recevra bientôt l'autorisation de voyager. L'Union européenne appelle également les autorités israéliennes à faciliter la tenue d'élections sur l'ensemble du territoire palestinien, y compris à Jérusalem-Est, conformément aux Accords d'Oslo.

L'Union européenne réitère sa profonde et sincère gratitude à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et à son personnel dévoué pour le travail qu'ils accomplissent dans des conditions extrêmement difficiles et éprouvantes. L'UNRWA est un prestataire essentiel de services vitaux à des millions de réfugiés palestiniens et un facteur de stabilité dans la région. En attendant un règlement juste, équitable, concerté et réaliste de la question des réfugiés palestiniens conformément au droit international, l'UNRWA continuera de jouer un rôle crucial dans la fourniture d'une protection indispensable et de services essentiels aux réfugiés palestiniens, et nous continuerons de lui apporter notre concours dans toutes ses zones d'opérations, y compris à Jérusalem-Est. L'Union européenne se félicite de l'appui financier supplémentaire apporté par d'autres donateurs, y compris de nouveaux donateurs, et appelle tous les partenaires à accroître leurs contributions à l'UNRWA.

Pour instaurer une paix juste et durable, l'ensemble de la communauté internationale doit intensifier ses efforts. L'Union européenne œuvrera activement en faveur d'une approche multilatérale revitalisée du processus de paix, en concertation avec tous les acteurs concernés, y compris les partenaires du Quatuor, notamment les États-Unis d'Amérique, dans la région et au sein du Conseil de sécurité.

Je voudrais évoquer la situation en Syrie. Il y a quelques semaines à peine, à la cinquième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, coprésidée par l'Union européenne et l'ONU, qui s'est tenue le 30 mars, la communauté internationale a une nouvelle fois réitéré sa foi en une solution durable au conflit syrien et son engagement à cet égard, au moyen d'une véritable transition politique sans exclusive, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe), qui doit être négociée par les parties syriennes dans le cadre du processus de Genève, sous l'égide de l'ONU.

Pourtant, après une décennie de conflit, cette solution ne s'est pas encore matérialisée. Le conflit, la violence et l'instabilité en Syrie continuent d'avoir de profondes répercussions sur la stabilité de toute la région et de causer d'énormes souffrances humaines, étant donné que des millions de Syriens sont toujours déplacés ou réfugiés dans d'autres pays. La situation économique en Syrie se détériore de manière alarmante. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ne fait qu'aggraver la situation.

La récente Conférence de Bruxelles a encouragé les donateurs internationaux à faire des annonces de contributions substantielles afin d'atténuer les problèmes humanitaires et économiques que rencontre le peuple syrien, en Syrie – conformément aux paramètres et aux principes qui s'appliquent à l'aide fournie par l'ONU – et en tant que réfugiés dans toute la région, et pour aider les pays qui accueillent des réfugiés.

21-05535 65/105

Le résultat a été important. Pourtant, à l'intérieur de la Syrie, les violations du droit international, notamment les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire que commettent toutes les parties, en particulier le régime syrien et ses alliés, se poursuivent.

Dans le nord-ouest, la situation reste très instable. Le cessez-le-feu convenu en mars 2020 est fragile et doit être maintenu, les civils doivent être protégés en toutes circonstances, et les attaques contre des biens de caractère civil, notamment les hôpitaux, doivent cesser complètement. L'UE prend également note avec préoccupation de l'insécurité dans le nord-est de la Syrie. Les interventions militaires de l'une ou l'autre des parties dans n'importe quel endroit de la Syrie rendent la vie courante dangereuse et intolérable pour tous les segments de la population civile.

L'UE fait une fois de plus écho à l'appel lancé à plusieurs reprises par l'ONU et le Conseil de sécurité en faveur de l'instauration d'un cessez-le-feu national, conformément aux résolutions 2254 (2015) et 2532 (2020).

Bien que l'Union européenne ait salué la décision prise par le Conseil de sécurité le 11 juillet 2020 de proroger l'autorisation de fournir une aide humanitaire transfrontières aux populations dans le besoin en Syrie pour une nouvelle période de 12 mois (résolution 2533 (2020)), elle trouve décevant que cette autorisation ne concerne qu'un seul et unique point de passage dans le nord-ouest. Il est indispensable que le Conseil renouvelle l'autorisation d'acheminer une aide transfrontières en juillet 2021, en tenant pleinement compte des besoins humanitaires sur le terrain. L'UE, principal donateur humanitaire dans toute la Syrie à qui, avec ses États membres, elle a fourni plus de 24 milliards d'euros depuis 2011, exige de nouveau que toutes les parties au conflit, en particulier le régime syrien, accordent aux convois et aux acteurs humanitaires un accès sûr, sans entrave et continu à tous les Syriens qui en ont besoin dans l'ensemble du pays.

La Turquie est un partenaire clef de l'Union européenne et un acteur extrêmement important dans le contexte de la crise syrienne et dans la région. Les préoccupations que nourrit la Turquie concernant sa sécurité face à la situation dans le nord-est de la Syrie doivent être réglées par des moyens politiques et diplomatiques, et non par des manœuvres militaires, et dans le respect du droit international humanitaire.

L'UE appelle de nouveau le régime syrien et ses alliés, ainsi que toutes les parties au conflit, à respecter pleinement le droit international humanitaire, et en particulier à cesser de manière permanente les frappes aériennes et les bombardements visant des civils et des travailleurs humanitaires.

L'UE se félicite de la publication du deuxième rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Le rapport conclut qu'il existe des raisons plausibles de croire que le régime syrien a utilisé des armes chimiques durant une attaque menée à Saraqeb, en Syrie, le 4 février 2018. L'UE insiste par ailleurs pour que le régime syrien coopère pleinement avec l'OIAC, notamment dans le cadre de ses enquêtes sur l'utilisation d'armes chimiques durant le conflit, et elle déplore le manque de coopération persistant du régime avec l'OIAC. Nous continuons d'encourager tous les États parties à s'acquitter de leur responsabilité et à défendre la crédibilité de la Convention. Nous accueillons avec satisfaction l'adoption de la décision C-25/DEC.9 par la vingtcinquième session de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, et nous appelons de nouveau la République arabe syrienne à appliquer pleinement cette décision. En tant que membre du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, l'UE réitère que l'utilisation d'armes chimiques constitue une violation du droit international et qu'elle est inacceptable en tout lieu, à tout moment et en toutes circonstances, mais aussi que l'impunité pour l'utilisation d'armes chimiques ne doit pas être tolérée et ne le sera pas.

L'UE se félicite de la publication du dernier rapport de la Commission d'enquête sur les disparitions et la torture y relative auxquelles ont recours les parties au conflit, principalement le régime, et elle est gravement préoccupée par les conclusions du rapport.

Tous les responsables de violations du droit international et du droit des droits de l'homme, dont certaines pourraient constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, doivent être traduits en justice. L'Union européenne demande de nouveau que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation en Syrie. En l'absence de voies de recours à la justice internationale, la poursuite des crimes de guerre relevant de la juridiction nationale, lorsque cela est possible, qui est en cours dans plusieurs États membres de l'UE, et l'initiative des Pays-Bas, qui ont invoqué la responsabilité de la Syrie dans les violations des droits de l'homme, représentent une contribution importante au triomphe de la justice. En outre, l'UE continuera d'appuyer les efforts visant à collecter des éléments de preuve en vue d'engager des poursuites judiciaires à l'avenir, notamment ceux du Mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie.

L'UE reste attachée à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'État syrien, et rappelle que le règlement durable du conflit passe par une transition politique véritable et inclusive, comme le prévoient la résolution 2254 (2015) et le communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe) négocié par les parties syriennes dans le cadre du processus de Genève dirigé par l'ONU, avec la participation pleine, effective et véritable des femmes.

L'UE apporte tout son soutien aux efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Geir Pedersen, en vue de la pleine application de la résolution 2254 (2015) dans le contexte d'une approche globale, et continue d'encourager les travaux de la Commission constitutionnelle dirigée par les Syriens sous les auspices de l'ONU. Il est décevant que le cinquième cycle de pourparlers qui s'est déroulé en janvier n'ait rien donné, faute d'un engagement véritable du régime. L'UE demande instamment qu'un sixième cycle se tienne aussitôt que possible, cette fois-ci en définissant clairement la méthodologie de travail et les objectifs. Elle insiste sur la nécessité de participer de bonne foi aux travaux de la Commission afin d'accomplir des progrès véritables dans la voie de la réforme constitutionnelle.

L'UE réitère la nécessité de mettre pleinement en œuvre la résolution 2254 (2015), notamment en ce qui concerne la question des détenus et des personnes portées disparues et la création d'un environnement sûr et neutre afin d'organiser des élections libres et régulières sous la supervision de l'ONU.

L'élection présidentielle que le régime syrien prévoit d'organiser d'ici la fin de l'année ne répondra pas aux critères énoncés dans la résolution 2254 (2015) et ne contribuera donc pas à régler le conflit ou à normaliser le moins du monde les relations entre la communauté internationale et le régime syrien. L'Union européenne serait disposée à soutenir l'organisation d'élections libres et régulières en Syrie en application de la résolution 2254 (2015) et sous la supervision de l'ONU, dans le respect de la gouvernance et conformément aux normes internationales les plus élevées en matière de transparence et de responsabilité, et auxquelles tous les Syriens auront le droit de participer, y compris les membres de la diaspora.

La crise des réfugiés syriens est la plus grave crise de déplacement au monde, avec 5,6 millions de réfugiés recensés et 6,2 millions de personnes supplémentaires déplacées à l'intérieur de la Syrie, et sans que les conditions soient réunies pour permettre un retour sûr, volontaire, digne et durable, conformément aux paramètres définis par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et au droit international. L'UE souligne que le retour des réfugiés et des personnes déplacées

21-05535 67/105

dans leurs régions d'origine ne sera encouragé qu'une fois que ces conditions seront réunies. Il faut remédier aux causes profondes de la crise des réfugiés et des déplacés en appliquant la résolution 2254 (2015). L'UE met de une fois de plus en garde contre tout nouveau déplacement à l'intérieur de la Syrie, ainsi que contre l'exploitation potentielle de ces déplacements aux fins de transformations sociales et démographiques.

Conformément aux conclusions du Conseil de l'Union européenne, celle-ci ne sera disposée à contribuer à la reconstruction de la Syrie que lorsqu'une transition politique globale, véritable et inclusive, conforme à la résolution 2254 (2015) et au processus de Genève, sera fermement engagée. Tant que la répression se poursuivra, les sanctions ciblées de l'Union européenne à l'encontre des principaux membres et entités du régime seront prorogées à la fin du mois de mai.

Comme cela a été rappelé une fois de plus à la Conférence de Bruxelles tenue en mars, une solution politique au conflit pourrait rétablir la stabilité et permettre à la Syrie de redevenir le pays uni, souverain, prospère et libre que nous souhaitons tous.

Déclaration de M. Mohammad Koba, Représentant permanent adjoint de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial, M. Tor Wennesland, du point qu'il a fait des faits survenus récemment dans le territoire palestinien occupé.

Son exposé confirme malheureusement les informations de plus en plus sombres qui nous parviennent du terrain. Il est également regrettable d'apprendre que les mesures unilatérales prises par la Puissance occupante empêchent les parties d'engager un dialogue constructif.

Dans ce contexte, je tiens à faire les observations pertinentes suivantes.

Premièrement, la force d'occupation doit cesser de recourir à la provocation, à la violence et à une force excessive contre les civils palestiniens. Dans le même ordre d'idées, l'expansion des colonies illégales, les expulsions et la démolition de structures palestiniennes, qui continuent de causer un tort immense à la population civile palestinienne dans le territoire palestinien occupé, doivent aussi cesser immédiatement.

L'expansion des colonies illégales constitue une violation manifeste des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2334 (2016). Les autorités israéliennes continuent de commettre ces violations en raison de décennies d'impunité systémique. Par conséquent, l'Indonésie continue d'exhorter la communauté internationale à réaffirmer le caractère illégal des colonies de peuplement et à agir de concert pour mettre fin à l'impunité et demander des comptes à Israël pour ses agissements déplorables.

Deuxièmement, je tiens à aborder la question de l'appui continu accordé à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). La crise de la maladie à coronavirus(2019) a eu des répercussions économiques considérables. Il est évident que l'économie palestinienne s'est contractée et qu'il lui faudra peut-être des années pour se redresser. En cette période difficile et éprouvante, nous devons donc apporter notre plus grand soutien à l'UNRWA pour qu'il puisse continuer de travailler en première ligne de la crise, en fournissant des services éducatifs, médicaux et sociaux.

Cela étant, l'UNRWA continue de connaître une grave crise financière qui met en péril sa capacité de fournir des services et de l'aide à la région. L'Indonésie engage de nouveau la communauté internationale à apporter son plein soutien au travail vital de l'UNRWA, et, à cet égard, elle se félicite de la conférence que le Royaume hachémite de Jordanie et la Suède envisagent d'organiser conjointement pour assurer un financement prévisible et fiable de l'UNRWA.

Troisièmement, enfin, nous appuyons le bon déroulement des prochaines élections législatives et présidentielle en Palestine. Nous sommes heureux d'apprendre que le nombre total d'électeurs inscrits a atteint 93 % de l'ensemble des Palestiniens habilités à voter et que nombre d'entre eux sont des femmes et de jeunes primoélecteurs, ce qui est encourageant. De fait, cette forte participation du public au processus démocratique en Palestine est de bon augure.

En outre, nous nous félicitons vivement des récents efforts faits pour accroître la participation des femmes aux élections palestiniennes, aussi bien en tant qu'électrices qu'en tant que candidates. Cela est important pour renforcer la participation égale et véritable des Palestiniennes et leur leadership dans la prise de décision à tous les niveaux et sur tous les aspects de la vie en Palestine. L'Indonésie estime qu'il n'y aura pas de paix ou de stabilité sans la participation des femmes.

21-05535 69/105

Comme la Ministre des affaires étrangères de notre pays, M^{me} Retno Marsudi, l'a dit très simplement : « En investissant dans les femmes, nous investissons dans la paix. »

Nous devons continuer à montrer notre soutien au peuple palestinien en ce qui concerne ces importantes élections. La tenue d'élections libres et régulières dans tout le territoire palestinien occupé est une étape cruciale vers le rétablissement de l'unité nationale palestinienne.

Pour terminer, nous exhortons une fois de plus la Puissance occupante à respecter le droit international, en particulier le droit international humanitaire, et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous appelons la communauté internationale à exiger l'application du principe de responsabilité et à veiller à ce que toute violation commise par la Puissance occupante soit suivie de conséquences afin de protéger la population civile palestinienne sous occupation et de préserver les chances d'une solution juste et pacifique.

L'Indonésie réaffirme la légitimité de la lutte menée par les Palestiniens pour obtenir un État indépendant d'un seul tenant dans les frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale.

J'assure une fois de plus le Conseil que l'Indonésie, notamment par le biais du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, continuera à apporter un soutien ferme et inflexible à la cause palestinienne.

Déclaration de M. Majid Takht Ravanchi, Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

La situation en Palestine a encore empiré, le régime israélien a continué sans relâche de commettre des actes de brutalité à l'encontre des Palestiniens, et ses pratiques aventuristes et déstabilisatrices se sont intensifiées.

Dans le même temps, le silence de plomb et l'inaction totale et inexcusable dans lesquels le Conseil de sécurité se complaît depuis des décennies s'agissant de la Palestine, en raison de la protection systématique que les États-Unis offrent au régime israélien, ont une fois de plus incité ce dernier à commettre davantage de crimes avec encore plus de brutalité en toute impunité. De ce fait, le Conseil souffre d'un grave déficit de confiance et connaît une crise de crédibilité et de légitimité.

Alors que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a encore aggravé la situation en Palestine et rendu plus difficile la vie des Palestiniens, qui subissaient déjà l'oppression injuste des forces d'occupation, le régime israélien a également profité de l'état d'urgence et du confinement pour accélérer la mise en œuvre de certaines de ses mesures d'oppression contre les Palestiniens.

Par exemple, pour poursuivre ses projets de colonisation illégale, le régime israélien a continué à confisquer des terres, des logements et des biens palestiniens, en particulier à Al-Qods al-Charif et dans ses environs, ce qui a entraîné le déplacement forcé de nombreux Palestiniens. Toutes ces mesures de colonisation sont illégales et violent le droit international et les résolutions contraignantes du Conseil de sécurité : elles doivent donc cesser immédiatement.

Dans ce contexte, en déplaçant les Palestiniens de force et en les remplaçant par des colons, le régime vise à modifier la composition et les caractéristiques démographiques de la Palestine, notamment la composition démographique et l'identité islamique et arabe d'Al-Qods al-Charif.

Il ne s'agit pas simplement de discrimination ou d'apartheid, mais plutôt d'une vaste opération de nettoyage ethnique menée de façon délibérée et systématique aux fins de la judaïsation de la Palestine. Toutes ces pratiques oppressives et inhumaines constituent des violations manifestes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et, en tant que manifestations de crimes de guerre, elles engagent la responsabilité internationale du régime israélien.

La communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, doit donc demander des comptes au régime israélien pour les crimes qu'il a commis et l'obliger à mettre immédiatement un terme à tous ces actes.

Un autre acte criminel commis par le régime israélien, et qui se poursuit depuis 14 ans, c'est le blocus illégal de la bande de Gaza. Il s'agit d'un châtiment collectif systématique infligé à la population civile, causant de graves crises humanitaires et socioéconomiques. Ce blocus inhumain, dont les effets négatifs ont aussi été gravement exacerbés par la pandémie de COVID-19, doit immédiatement cesser. Le silence et l'inaction du Conseil à l'égard de cet acte illégal sont inacceptables.

Nous condamnons également toutes les mesures provocatrices prises par les forces d'occupation israéliennes concernant la mosquée Al-Aqsa, ainsi que les actes d'agression perpétrés contre les fidèles pendant le mois sacré de ramadan.

Au niveau régional, le régime israélien poursuit son aventurisme militaire et ses pratiques déstabilisatrices, y compris en envahissant certains pays de la région, notamment la Syrie. Le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière de

21-05535 71/105

mettre un terme à cette situation. Il doit donc contraindre le régime israélien à mettre fin à l'occupation de tous les territoires palestiniens, du Golan syrien occupé et de certaines parties du Liban.

La République islamique d'Iran réitère son appui à la juste cause du peuple palestinien et à la pleine réalisation de tous ses droits inaliénables, en particulier son droit inhérent à l'autodétermination et à créer un État palestinien indépendant dans toute la Palestine, avec Al-Qods al-Charif pour capitale.

Avant de conclure, je me dois de rejeter catégoriquement toutes les fabrications et toutes les accusations lancées aujourd'hui contre mon pays par le représentant du régime israélien. Sa tentative désespérée de présenter les activités nucléaires pacifiques de l'Iran comme une menace vise à détourner l'attention des armes nucléaires du régime israélien, qui continuent de menacer la paix et la sécurité dans la région et au-delà.

Il n'est pas surprenant que le régime sioniste soit furieux de voir que des discussions sont en cours à Vienne aux fins de la pleine mise en œuvre du Plan d'action global commun. Le même régime qui a tout fait pour saboter les pourparlers nucléaires tenus entre 2013 et 2015 travaille ardemment pour faire échouer les pourparlers en cours.

De fait, en ayant recours à une tromperie systématique et en jouant la victime, le régime israélien tente de couvrir son oppression et ses crimes, ainsi que ses politiques régionales aventuristes, dont la dernière en date est le sabotage dangereux et irresponsable de l'usine d'enrichissement de combustible située à Natanz, en Iran, qui perturbe les activités de cette installation nucléaire.

L'attaque délibérée d'une installation nucléaire très sensible et soumise aux garanties, compte tenu du risque très élevé de possibles fuites de matières radioactives, constitue un acte criminel et irresponsable de terrorisme nucléaire, et ceux qui ont planifié, ordonné, commis cet acte lâche et y ont participé doivent être mis face à leurs responsabilités.

Le Conseil de sécurité doit honorer les obligations que lui impose la Charte des Nations Unies et mettre fin aux agissements provocateurs et perturbateurs du régime israélien, qui continuent de menacer la paix et la sécurité dans la région et au-delà. De son côté, l'Iran se réserve le droit de défendre vigoureusement ses intérêts et ses citoyens contre tout acte illégal.

Déclaration de M. Ishikane Kimihiro, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'abord et avant tout, je souhaite réaffirmer l'attachement du Japon à une solution à deux États basée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les paramètres convenus au niveau international. Même si des progrès ont été réalisés en termes de coopération entre les autorités israéliennes et palestiniennes, notamment sur le plan de la sécurité, le Japon partage la préoccupation internationale concernant l'évolution inquiétante de la situation sur le terrain, notamment les activités de colonisation en Cisjordanie et la violence dont sont responsables les Israéliens comme les Palestiniens. Le Japon appelle toutes les parties à cesser toute activité qui pourrait entraver la réalisation de la paix au Moyen-Orient.

L'élection démocratique de dirigeants et d'un gouvernement palestiniens est également une condition préalable à la réalisation d'une solution à deux États. La première d'une série d'élections prévues en Palestine, annoncée par décret présidentiel le 15 janvier, visera à élire les membres du Conseil national palestinien et se tiendra le 22 mai. Le Japon estime que la tenue de cette première élection marquera une avancée importante vers la création d'un futur État palestinien démocratique et indépendant. Nous exhortons toutes les parties à garantir le bon déroulement de ces élections de manière libre, régulière et inclusive, en garantissant le droit de vote des résidents palestiniens de la bande de Gaza et de Jérusalem-Est. Le Japon est disposé à appuyer cet événement important, notamment en déployant une équipe d'observation des élections.

La maladie à coronavirus (COVID-19) continue de représenter une grave menace pour la sécurité humaine – menaçant la survie, les moyens de subsistance et la dignité des personnes dans le monde entier. La Palestine ne fait pas exception, et la pandémie est en train d'aggraver la situation déjà difficile du peuple palestinien. Le Japon accueille avec satisfaction la coopération entre les autorités israéliennes et palestiniennes en matière de lutte contre la pandémie, notamment la campagne de vaccination israélienne destinée à plus de 10 000 Palestiniens qui travaillent en Israël.

En outre, le Japon attache une grande importance au travail précieux qu'accomplit l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour venir en aide au peuple palestinien, et il salue ses efforts visant à atténuer les effets néfastes de la COVID-19. À cet égard, le Japon salue l'annonce par les États-Unis de la reprise de leur aide aux Palestiniens, dont 150 millions de dollars d'aide humanitaire pour l'UNRWA. Le Japon estime que cette aide contribuera à améliorer les moyens de subsistance des Palestiniens. Elle renforcera également le rôle et la mission de l'UNRWA, auxquels le Japon attache une grande importance et fournit un appui substantiel. Le Japon poursuivra ses efforts en coopération avec la communauté internationale, notamment les États-Unis.

En reconnaissance de l'aspiration de longue date des Palestiniens à créer leur propre État, le Japon continuera d'aider les parties à renforcer la confiance et d'apporter son concours aux initiatives palestiniennes d'édification de l'État. Nous continuerons également de promouvoir nos propres initiatives à cette fin. Le Parc agro-industriel de Jéricho est le projet phare de l'initiative de couloir pour la paix et la prospérité du Japon. À ce jour, 16 entreprises palestiniennes locales ont été créées sur place et emploient environ 200 Palestiniens. Sur la base des dialogues trilatéraux entre le Japon, la Palestine et Israël, le Japon continuera de faciliter ce projet afin de renforcer la confiance entre les parties. La Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine est une autre initiative clef menée par le Japon. En dépit des difficultés liées à la pandémie, le Japon a constaté des

21-05535 73/105

progrès tangibles en termes de collaboration future entre entreprises palestiniennes et indonésiennes, qui ont été facilités durant une rencontre interentreprises organisée par la Conférence dans le cadre de son initiative de développement des échanges commerciaux.

Le Japon réitère une fois de plus son appui à la solution des deux États, avec Israël et un futur État palestinien indépendant vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Au lendemain d'élections réussies en Palestine, le Japon sera déterminé à déployer des efforts encore plus importants afin de renforcer la confiance mutuelle entre les parties et de créer ainsi un élan positif vers la réalisation de la paix au Moyen-Orient.

Déclaration de la Mission permanente de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous apprécions le rôle important que vous jouez en permettant au Conseil de s'acquitter de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son précieux exposé.

Il n'est pas possible de bâtir un monde plus pacifique en l'absence de stabilité au Moyen-Orient, et la stabilité au Moyen-Orient restera illusoire tant qu'une paix juste et globale ne sera pas réalisée, qui permettra la création d'un État palestinien indépendant et souverain à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, sur la base de la solution des deux États, du droit international, des résolutions reconnues internationalement et de l'Initiative de paix arabe.

Pour réaliser cet objectif, il faut redoubler d'efforts afin de protéger le processus de paix et le droit des peuples de l'ensemble de la région à vivre dans la sécurité et la paix. Une paix juste et durable basée sur le droit international est le seul moyen de réaliser la solution des deux États. C'est un choix stratégique arabe, un besoin régional et international, et un droit pour tous les peuples de la région.

Le Conseil de la Ligue des États arabes au niveau ministériel, à la session extraordinaire convoquée au Caire le 8 février 2021, répondant à une initiative conjointe de la Jordanie et de l'Égypte, a souligné la position arabe unifiée sur la question palestinienne, envoyant le message que la solution des deux États sur la base de résolutions internationalement reconnues est la seule façon de mettre fin au conflit.

La déclaration commune publiée par les Ministres des affaires étrangères de la Jordanie, de l'Égypte, de la France et de l'Allemagne – le format de Munich –, qui ont tenu une réunion sur le processus de paix au Moyen-Orient à Paris le mois dernier, a également réaffirmé que rien ne peut remplacer un règlement du conflit israélo-palestinien sur la base de la solution des deux États pour instaurer une paix globale dans la région. Les quatre pays ont souligné qu'ils restaient fermement déterminés à favoriser et à appuyer tous les efforts visant à instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient sur la base du droit international, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des paramètres convenus au niveau international.

Cependant, les chances de parvenir à la solution des deux États, et donc à une paix globale et durable, s'éloignent de jour en jour en raison de la poursuite des activités israéliennes illégitimes qui sapent cette solution et le principe de la terre contre la paix, sur lequel repose le processus de paix.

La poursuite de la construction et de l'expansion des colonies viole le droit international et compromet les chances de paix, et la communauté internationale doit prendre clairement position contre ces activités. Les violations qui continent d'être commises à l'intérieur et autour de la mosquée Al-Aqsa et du Haram el-Charif contreviennent également aux obligations juridiques d'Israël en tant que Puissance occupante et constituent une provocation susceptible d'entraîner une escalade. Des mesures efficaces doivent être prises pour mettre fin aux violations et protéger ainsi le droit à la paix.

21-05535 75/105

C'est pourquoi nous condamnons les violations israéliennes continues commises à la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, qui sont contraires au droit international et au statu quo historique et juridique. La violation la plus récente est la mesure unilatérale prise par la police israélienne à la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif au mépris du mois sacré de ramadan ou du caractère sacré de la mosquée. Le personnel de l'Administration jordanienne des waqfs de Jérusalem et des affaires de la mosquée Al-Aqsa a été harcelé, certaines portes du Haram el-Charif ont été vandalisées, les fils électriques de ses haut-parleurs extérieurs ont été coupés et un grand nombre d'extrémistes ont bénéficié de la protection de la police israélienne. Consciente du devoir historique de la dynastie hachémite de garder les lieux saints islamiques et chrétiens de Jérusalem, sous la tutelle de S. M. le Roi Abdullah II, la Jordanie poursuivra ses efforts visant à protéger les lieux saints et à préserver le statut juridique et historique de la ville, afin de s'assurer que Jérusalem reste la clef de la paix et la ville de l'harmonie.

Un effort réel et efficace est nécessaire pour relancer des négociations sérieuses afin de créer un horizon politique permettant de restaurer la confiance dans le processus de paix et de réaliser les progrès nécessaires vers la solution des deux États. Aucune paix durable et globale ne peut être obtenue sans la fin du conflit sur la base de la solution des deux États, du droit international et de l'Initiative de paix arabe, qui reste la proposition la plus complète pour mettre un terme au conflit et faire respecter le droit de la région et de ses peuples à une paix véritable. Cette paix permettrait d'orienter toutes les énergies vers le développement et un avenir fait de possibilités et de réalisations plutôt que d'oppression et de conflits. La Jordanie restera une force pour une paix juste et œuvrera avec ses sœurs, ses frères et ses amis, avec l'ensemble du Conseil, pour y parvenir.

Le Quatuor doit jouer son rôle essentiel dans ces efforts. Nous nous félicitons de la position prise et de l'approche adoptée par l'Administration américaine sur cette question.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) doit continuer à fournir les services vitaux qu'il est chargé par l'Organisation de fournir, en attendant un règlement juste et durable de la question des réfugiés palestiniens, qui respecterait leur droit au retour et à l'indemnisation conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, dans le cadre d'un règlement global du conflit sur la base de la solution des deux États mettant fin à l'occupation qui a commencé en 1967. En concertation avec l'ONU, la Jordanie et la Suède se préparent à organiser prochainement une conférence des donateurs en faveur de l'Office, afin de mobiliser un appui politique qui se traduira par un soutien financier durable et prévisible qui permettra à l'UNRWA de s'acquitter de son mandat. À cet égard, nous nous félicitons de la décision de l'Administration américaine de recommencer à fournir un appui financier à l'Office, qui est confronté à un grave déficit financier. Cette importante mesure positive aura des répercussions notables sur la capacité de l'Office de répondre aux besoins humanitaires, éducatifs et sanitaires des réfugiés, besoins qui ont été aggravés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et ses conséquences.

Nous devons tous nous attacher à préserver les perspectives de paix. Cette paix juste est le droit de tous les peuples du Moyen-Orient, la clef de la stabilité régionale et une nécessité pour la sécurité mondiale.

Déclaration de la Mission permanente du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original: arabe]

Je voudrais tout d'abord exprimer la solidarité du Koweït avec le peuple et le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines à la suite de l'éruption du volcan La Soufrière, d'autant plus que cette crise survient au moment le plus difficile, dans le contexte des efforts mondiaux de lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous souhaitons à nos amis de Saint-Vincent-et-les Grenadines sécurité et succès dans leurs efforts pour se relever de cette crise.

Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que le personnel de la Mission permanente du Viet Nam, de diriger avec succès les travaux du Conseil de sécurité au cours du mois d'avril. Nous vous souhaitons tous nos vœux de succès à la présidence du reste des réunions de ce mois. Je remercie également M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de l'exposé très utile qu'il a présenté au Conseil, et je réitère notre appui à ses travaux, ainsi qu'à tous les efforts visant à apaiser la situation et à rétablir la stabilité dans la région.

Le Conseil de sécurité tient son débat public trimestriel au titre du point de l'ordre du jour consacré à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, avec, en toile de fond, les efforts actuellement déployés par la communauté internationale pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Malheureusement, alors que la communauté internationale se concentre sur cette lutte décisive, Israël, Puissance occupante, persiste dans sa politique implacable d'agression contre le peuple palestinien, nous rappelant une fois de plus qu'il n'a pas reculé d'un pouce dans ses projets d'annexer davantage de territoires palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Ces politiques et pratiques montrent une fois de plus qu'Israël cherche à ancrer profondément l'occupation en étendant ses activités et ses politiques illégales par l'expansion, la construction et l'établissement de milliers de logements et l'annexion de terres, en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2334 (2016). Les exposés de M. Wennesland et tous les rapports récents de l'ONU ont confirmé que la situation dans les territoires palestiniens a continué de se détériorer en raison de plusieurs facteurs, notamment l'intensification des activités de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, après que le Gouvernement israélien a continué d'approuver la construction de milliers de nouveaux logements illégaux.

Nous sommes également préoccupés par le fait que, parallèlement à l'autorisation donnée par les autorités israéliennes de construire des colonies illégales, les forces de sécurité et les colons israéliens commettent des actes de violence contre des civils palestiniens sans défense et détruisent des bâtiments et des biens palestiniens, ainsi que des structures construites grâce à des contributions et des dons internationaux à des fins purement humanitaires, telles que des écoles et des établissements de soins de santé. Ces actes sont constitutifs de nouveaux crimes de guerre qui viennent s'ajouter à la liste des atrocités commises par Israël contre le peuple palestinien, ainsi que des violations flagrantes des droits de l'homme, de la Charte des Nations Unies et des résolutions des organes de l'ONU et du droit international. Israël, Puissance occupante, vise, par ses politiques, à détruire les perspectives ou les espoirs des Palestiniens de créer un État de Palestine indépendant, d'un seul tenant, viable, durable et souverain.

21-05535 77/105

De telles pratiques exigent, plus que jamais, que soient mobilisés les mécanismes politiques et juridiques internationaux pour amener Israël à répondre de ses violations constantes des droits du peuple palestinien, qui sont garantis par le droit international, afin de mettre un terme aux campagnes d'arrestations arbitraires; à la démolition de bâtiments palestiniens; à la destruction et la saisie de biens appartenant à des Palestiniens; au déplacement forcé de civils; et aux meurtres de civils palestiniens aux mains de colons; sans oublier le durcissement du blocus imposé à Gaza depuis environ 13 ans et les attaques récurrentes contre des lieux saints musulmans et chrétiens.

Enfin, compte tenu de ces circonstances extraordinaires et des actes d'agression commis par Israël, le Koweït réaffirme qu'il reste attaché à la position arabe, islamique et internationale, selon laquelle la paix est un choix stratégique et qu'un règlement durable, global et juste doit être fondé sur la solution des deux États, conformément aux paramètres convenus, à savoir les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le principe de l'échange de territoires contre la paix, la feuille de route et l'Initiative de paix arabe. Un tel règlement permettrait au peuple palestinien d'exercer ses droits politiques légitimes et de créer un État indépendant sur son territoire, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Déclaration de M. Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Le débat public d'aujourd'hui se tient dans un contexte de situations complexes dans la région arabe. Nous ne pouvons pas rester spectateurs ni éluder les répercussions destructrices que cela a sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Le Conseil de sécurité doit contribuer plus efficacement au règlement de ces situations, au premier rang desquelles figure la question de Palestine, qui est la question centrale pour les États arabes et la Ligue des États arabes. Mais il y a beaucoup d'autres questions importantes en jeu, dont celles de la Syrie, de la Libye, du Yémen, de la Somalie, du Soudan et de l'Iraq.

Depuis le dernier débat public du Conseil, un consensus arabe s'est très clairement dégagé. Il s'est cristallisé lors de la réunion d'urgence de la Ligue des États arabes sur la question de Palestine, tenue le 8 février 2021 au niveau ministériel. Les États arabes se sont réunis pour encourager la recherche d'une solution et pour tirer parti de toutes les actions engagées récemment en faveur de la convergence afin d'atteindre cet objectif arabe primordial. Ce consensus s'est également confirmé à la réunion périodique du Conseil de la Ligue qui s'est tenue le 3 avril et dans les efforts intenses déployés par le groupe de Munich pour maintenir la dynamique enclenchée récemment. D'autres forces et groupes régionaux ont adopté une position qui est tout à leur honneur, notamment l'Union européenne, le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la coopération islamique, l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et la Communauté des Caraïbes. Le Conseil de sécurité est parvenu à un quasi-consensus sur le fait qu'il n'y a pas d'autre option que d'entamer immédiatement des négociations pour trouver une solution définitive sur la base de deux États. Une telle solution s'appuierait sur les mesures historiques prises par l'Autorité palestinienne pour organiser les élections législatives et présidentielle et pour améliorer les perspectives de succès de la réconciliation palestinienne et aboutirait à la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, dans les frontières du 4 juin 1967.

Néanmoins, la Ligue des États arabes compte encore sur une forte mobilisation internationale au niveau de l'ONU pour régler efficacement la question palestinienne. Elle espère que le Quatuor organisera des réunions au niveau ministériel et invitera les parties palestinienne et israélienne, ainsi que d'autres acteurs arabes, à y participer. Ces efforts devraient se concrétiser par la tenue de la conférence internationale demandée par le Président palestinien, Abou Mazen, dans sa déclaration prononcée à l'occasion du débat de haut niveau de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Une telle conférence permettrait d'entamer des négociations directes reposant sur le plein respect des paramètres fondamentaux convenus au niveau international, qui ont été approuvés par toutes les parties au Conseil de sécurité et les Membres de l'Organisation. Ces paramètres font une place à l'Initiative de paix arabe proposée au sommet de la Ligue des États arabes en 2002.

La Ligue des États arabes s'attendait à ce que le Conseil adopte une position plus ferme sur la question de la poursuite effrenée des activités de peuplement illégales dans les territoires palestiniens. Comme l'ont dit le Secrétaire général et son envoyé spécial, ces activités sont à l'évidence contraires aux dispositions de la résolution 2334 (2016), qui a été adoptée sous la précédente Administration démocrate des États-Unis. Israël a traité par le mépris cette résolution au quotidien, sans que des

21-05535 79/105

comptes lui soient demandés. La communauté internationale a affirmé à plusieurs reprises que la situation sur le terrain ne devait pas être modifiée d'une manière susceptible de peser sur les négociations prévues entre les deux parties autour des cinq questions relatives au statut final.

La Ligue espérait également que le Conseil s'emploierait à demander des comptes aux personnes responsables de ces violations et de nombreuses autres violations des droits de l'homme du peuple palestinien, qui subit la plus horrible des répressions et qui a vu ses droits inaliénables bafoués. Le Conseil s'est montré incapable de défendre la position de la communauté internationale ou de demander des comptes aux auteurs de ces actes. Récemment, il a eu une occasion en or pour le faire lorsque la Cour pénale internationale a décidé d'exercer sa compétence à l'égard des violations israéliennes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans le territoire palestinien occupé. Le Conseil de sécurité avait et, dans les faits, a toujours la possibilité de faire pression sur Israël et les auteurs des violations pour qu'ils se défendent.

La Ligue des États arabes estime tout simplement et sans équivoque que les questions relatives au Moyen-Orient, en particulier la question de Palestine, doivent être au centre des efforts déployés par le Conseil pour régler les questions internationales dont il est saisi. Le Conseil doit travailler avec la nouvelle Administration des États-Unis pour donner suite à ses engagements antérieurs. On ne peut pas se permettre de donner la priorité à d'autres questions. Ces efforts doivent être déployés dans le cadre de l'ONU et, en particulier, au Conseil de sécurité, afin de renforcer les fondements du droit international et d'atteindre les objectifs internationaux que nous poursuivons depuis des décennies.

Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul Gheit, a salué les déclarations faites récemment par le Président américain, dans lesquelles il a souligné son attachement à la solution des deux États, laquelle peut servir de base au règlement du conflit entre la Palestine et Israël. Il s'est également félicité de l'annonce faite par le Secrétaire d'État des États-Unis, selon laquelle l'assistance économique, l'aide au développement et l'aide humanitaire au peuple palestinien allaient reprendre, de même que le soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. La Ligue des États arabes considère qu'il s'agit d'une mesure positive qui témoigne de la bonne volonté de l'Administration américaine et de son intention de lancer un véritable processus de paix qui aboutisse à un règlement juste, complet et définitif de la question de Palestine.

Compte tenu de ces positions encourageantes, la Ligue attend avec impatience une action internationale multilatérale intensive et déterminante, menée par l'intermédiaire du Conseil de sécurité et comprenant les points suivants.

Premièrement, le rôle et l'unité du Conseil de sécurité doivent être rétablis afin de mettre un terme aux activités systématiques de colonisation visant à promouvoir le projet israélien d'annexion de fait des territoires palestiniens occupés depuis 1967, de convaincre Israël de mettre pleinement en œuvre la résolution 2334 (2016) sur les colonies de peuplement et de faire valoir les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination.

Deuxièmement, des mesures doivent être prises par l'intermédiaire du Quatuor, aux plus hauts niveaux, avec la participation des deux parties et des acteurs arabes régionaux, afin de mettre en œuvre l'initiative proposée par le Président Mahmoud Abbas tendant à la convocation cette année, sous l'égide de l'ONU, d'une large conférence internationale réunissant toutes les parties concernées, afin de trouver des moyens de parvenir à un règlement juste, durable et complet du conflit palestino-israélien.

Troisièmement, des mesures doivent être prises pour faire fond sur les résultats du groupe de Munich et d'autres initiatives qui ont été acceptées par les parties arabe et palestinienne afin de relancer de véritables négociations entre les deux parties. Lors de réunions successives, la partie palestinienne a souligné qu'elle était totalement disposée à reprendre les négociations de paix et à appuyer le processus de paix en redynamisant efficacement le rôle du Quatuor.

Quatrièmement, il convient de souligner que la solution des deux États est le seul moyen de mettre fin à l'occupation israélienne du territoire palestinien et d'aboutir à la création d'un État de Palestine indépendant, d'un seul tenant et viable, conformément aux résolutions de l'ONU et aux paramètres pertinents.

Cinquièmement, le processus doit s'appuyer sur les dispositions et les principes énoncés dans l'Initiative de paix arabe en tant que base pour nouer entre les parties arabe et israélienne des relations authentiques fondées sur le bon voisinage et le respect mutuel.

Sixièmement, il faut apporter un soutien sans réserve à la partie palestinienne afin de veiller à ce qu'Israël n'entrave pas la mise en œuvre harmonieuse et transparente des prochaines élections présidentielle et législatives palestiniennes, conformément aux aspirations du peuple palestinien. Il faut également soutenir les efforts de réconciliation palestinienne afin d'ouvrir la voie à l'établissement d'un État de Palestine politiquement unifié.

Compte tenu de l'évolution de la situation géopolitique sur la scène internationale ainsi que des défis importants et des graves menaces auxquels est confrontée la région du Moyen-Orient, la coordination et l'action conjointe du Conseil de sécurité et de la Ligue des États arabes se sont intensifiées, comme l'ont souligné et confirmé les déclarations de la présidence du Conseil de sécurité publiées ces dernières années sous les présidences koweitienne et tunisienne, et auparavant sous la présidence égyptienne. Une telle action conjointe exige de renforcer davantage la confiance entre les deux parties, non seulement grâce au dialogue entre les secrétaires généraux, comme cela se fait déjà avec succès, mais aussi, et en parallèle, au moyen d'actions visant à définir et mettre en œuvre une vision commune de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

Par conséquent, la Ligue des États arabes espère que le Conseil de sécurité s'attachera davantage à donner à la partie arabe les moyens de jouer un rôle décisif dans le règlement de la crise syrienne, qui s'éternise depuis plus de 10 ans, en mettant à profit tous les processus pertinents, y compris ceux de Sotchi et d'Astana. En dépit de la suspension de la Syrie par la Ligue, elle a toujours été et restera un pays arabe et une partie intégrante de notre monde arabe. La Ligue concentre ses efforts sur l'ensemble des processus ayant trait à la politique, aux questions humanitaires et aux armes de destruction massive. Elle a assuré le suivi de ces processus avec l'Envoyé spécial et l'ONU dans le but de parvenir à un règlement qui mettrait fin aux souffrances du peuple syrien.

La Ligue espère également que le Conseil appuiera davantage les travaux du Quatuor pour la Libye, qui a tenu sa sixième réunion au plus haut niveau il y a deux jours, à l'initiative du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, afin de coordonner le soutien conjoint offert à toutes les organisations concernées. Cette action est importante compte tenu de l'évolution positive de la situation en Libye. Il existe désormais des perspectives de solution politique, de développement économique et de reconstruction fondées sur l'unité et l'action conjointe des groupes libyens, en raison de l'adoption des résultats issus du dialogue politique libyen, de la feuille de route, de l'approbation du Gouvernement de transition et de l'appui aux efforts déployés par le peuple libyen pour organiser des élections nationales transparentes

21-05535 81/105

et crédibles à un moment qui sera convenu par les Libyens. La Ligue espère que le Conseil appuiera davantage l'initiative de l'Arabie saoudite visant à l'instauration d'une paix globale au Yémen, y compris un cessez-le-feu sur l'ensemble du territoire yéménite, ainsi que la réouverture de l'aéroport international de Sanaa et du port de Hodeïda et de ses environs. La Ligue demande à l'Envoyé des Nations Unies de reprendre les négociations au Yémen afin de parvenir à une solution pacifique et au nécessaire règlement pacifique et négocié sur la base des trois mandats. L'initiative de l'Arabie saoudite a été largement saluée dans la région et dans le monde, y compris par le Secrétaire général de l'ONU. La Ligue espère enfin que le Conseil soutiendra davantage les mesures visant à régler les problèmes au Soudan, en Somalie, en Iraq et dans bien d'autres pays qui ont besoin d'une action commune plus forte.

De manière plus générale, pour résoudre les questions arabes, il faut mettre un terme aux interventions extérieures dans les États arabes, qu'elles soient le fait d'États voisins de la région ou de forces internationales ayant des visées sur les terres arabes. La Ligue a adopté à cet égard de nombreuses résolutions qu'elle a officiellement transmises au Conseil et au Secrétaire général de l'ONU, mais cellesci n'ont pas encore été mises en œuvre. D'aucuns continuent d'aborder la question nucléaire iranienne sans tenir compte de la situation dans la région du Moyen-Orient, et d'autres continuent d'aborder les questions syrienne et libyenne sans tenir compte des interventions étrangères, régionales et internationales qui cherchent à influer sur le processus politique par la force et à servir des intérêts qui n'ont rien à voir avec les États arabes.

Nous avons beaucoup à faire. La Ligue des États arabes réaffirme sa détermination à travailler main dans la main avec le Conseil de sécurité et l'ONU pour concourir à la paix et la sécurité régionales et internationales au Moyen-Orient.

Déclaration de M^{me} Amal Mudallali, Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

Malheureusement, la situation au Moyen-Orient reste instable et le risque d'escalade est grand. Ce dont nous avons été témoins hier soir est le dernier exemple en date des dangers et de la fragilité de la situation. Les tensions persistantes et les frappes israéliennes en Syrie, dont certaines ont eté menées en faisant usage de l'espace aérien libanais, en violation des résolutions du Conseil de sécurité, rendent le fragile statu quo plus inquiétant. C'est un brusque rappel que la paix et la sécurité dans la région doivent être une priorité absolue du Conseil de sécurité.

En Palestine, de nouveaux efforts politiques sont déployés pour parvenir à une paix fondée sur le droit international et à une solution juste et globale. Lors d'une récente réunion virtuelle, le Quatuor pour le Moyen-Orient a indiqué qu'il fallait reprendre des négociations sérieuses susceptibles d'aboutir à une solution des deux États et a proposé des mesures concrètes en vue de promouvoir la liberté. Les Ministres des affaires étrangères de la France, de l'Allemagne, de l'Égypte et de la Jordanie se sont également rencontrés deux fois cette année pour discuter des moyens de promouvoir la paix. Le 8 février, la Ligue des États arabes a réaffirmé son appui à la création d'un État palestinien indépendant et souverain, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

La politique de la nouvelle Administration des États-Unis en ce qui concerne le conflit palestino-israélien et son engagement renouvelé en faveur de la solution des deux États, ainsi que la reprise de l'aide humanitaire apportée par les États-Unis aux Palestiniens, ont ravivé l'espoir que des efforts de paix et un processus de négociation crédible visant à trouver une solution pour les Palestiniens et à régler le conflit arabo-israélien puissent se profiler à l'horizon. Ce nouvel élan explique également l'optimisme prudent dont a fait preuve le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient dans la déclaration qu'il a faite au Conseil le mois dernier (voir S/2021/302).

Il s'agit d'annonces et de mesures importantes, mais elles doivent maintenant se traduire en actes, car il ne peut pas y avoir le moindre progrès tant que les activités de colonisation se poursuivent sans relâche, que les maisons palestiniennes continuent d'être détruites et que les Palestiniens continuent, chaque jour, d'être privés de leurs droits fondamentaux par la Puissance occupante.

L'un des droits fondamentaux des Palestiniens est le droit démocratique d'organiser des élections dans tous les territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris le droit des Palestiniens de Jérusalem-Est de participer aux prochaines élections parlementaires palestiniennes.

Nous remercions tous les pays, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) d'avoir fourni au peuple palestinien l'aide humanitaire et socioéconomique dont il a cruellement besoin. À cet égard, le Liban ne peut que se réjouir de la reprise du financement de l'UNRWA par les États-Unis.

Aussi indispensable que soit cette aide, nous devons garder à l'esprit que seules une solution politique, fondée sur le droit international, et une solution juste et globale, fondée sur l'ensemble des résolutions pertinentes des organes de l'ONU, peuvent résoudre la question de l'occupation de la Palestine qui aurait dû être réglée depuis longtemps et garantir la liberté du peuple palestinien, ainsi que son droit inaliénable à la paix et à la sécurité sur son territoire. Le temps presse. Le temps et

21-05535 83/105

les vides sont les ennemis de la paix, car, en l'absence d'un horizon pacifique, les conflits et les souffrances y prospèrent.

Le Liban se félicite de la reprise à Vienne des pourparlers qui visent à relancer le Plan d'action global commun de 2015, ainsi que de tous les efforts visant à apaiser les tensions dans la région et à rétablir la diplomatie et les négociations en tant que seuls moyens susceptibles de régler les différends et de permettre aux peuples de vivre en harmonie et en paix.

Le Liban traverse de multiples crises et une période très difficile. Chaque jour, le peuple libanais fait face aux difficultés exceptionnelles causées par les crises économique, humanitaire, sociale et politique. Naturellement, la situation est exacerbée par la pandémie et, en l'absence d'un accès équitable aux vaccins, elle continuera à se détériorer. Les consultations sur le volet politique, en vue de former un gouvernement mû par un sens de mission, sont toujours en cours, mais aucun progrès n'a été réalisé jusqu'ici.

Dans le sud du Liban, les violations quotidiennes de la souveraineté du Liban par Israël sont désormais la norme. Ces violations sont toutes documentées dans les plaintes que le Liban soumet quotidiennement au Conseil de sécurité, et point n'est besoin de rappeler aux membres du Conseil qu'elles sont commises au mépris de la résolution 1701 (2006). Nous réitérons l'engagement du Liban en faveur de la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) dans son intégralité et, comme à maintes reprises, demandons au Conseil de sécurité de contraindre Israël à respecter ses obligations au titre de cette résolution.

Dans ce contexte, nous réitérons également le rôle stabilisateur que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) joue au Sud-Liban, et nous remercions les dirigeants, les contingents et le personnel de la FINUL de leur inlassable dévouement, ainsi que de leur coopération robuste et constante avec l'Armée et le Gouvernement libanais.

Le Liban salue la nomination de M^{me} Joanna Wronecka en tant que nouvelle Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions. Je sais que tout le monde est impatient de l'accueillir au Liban. Ses compétences diplomatiques, associées à sa connaissance de la région, vont dans le sens d'une coopération renforcée entre la Coordonnatrice spéciale et les autorités libanaises, et elle peut compter sur l'appui de mon pays.

Le 16 avril, l'Assemblée générale a approuvé une subvention pour le Tribunal spécial pour le Liban afin de couvrir le déficit de financement de ce dernier. Nous remercions les États Membres et le Secrétaire général de leur coopération et de leurs efforts pour assurer le financement du Tribunal en ces temps difficiles, afin qu'il puisse venir à bout de son travail. C'est là une manifestation claire de la détermination des États Membres d'œuvrer en faveur de la justice internationale, de la fin de l'impunité et du respect de l'état de droit.

Déclaration de M. Syed Mohamad Hasrin Aidid, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'emblée, qu'il me soit permis de remercier la présidence vietnamienne d'avoir convoqué l'important débat public d'aujourd'hui. La Malaisie s'associe à la déclaration présentée au nom de l'Organisation de la coopération islamique (annexe 37) et à celle fournie par l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés (annexe 20).

Les Palestiniens ont été contraints de passer un nouveau mois de ramadan sous occupation et continuent d'être confrontés à des mesures hostiles et en violation du droit international. Il faut exiger qu'Israël respecte le caractère sacré des lieux saints, la liberté de culte et la liberté de religion.

La Malaisie est également consternée par le fait que la Puissance occupante continue de se livrer aux implantations illégales, aux expulsions forcées et à la démolition de logements, d'écoles et d'autres infrastructures. De plus, il est regrettable qu'Israël poursuive ses actes de provocation et de violence en toute impunité, aggravant encore la détérioration de la situation des droits humains dans le territoire palestinien occupé et le Golan syrien occupé.

Israël doit être contraint de respecter pleinement toutes ses obligations telles que prescrites dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), ainsi qu'au titre du droit international et de la Charte des Nations Unies. Défier les résolutions du Conseil de sécurité doit avoir des conséquences. Nous appelons le Conseil de sécurité à exiger l'établissement des responsabilités et à mettre fin à cette injustice.

La Malaisie appelle également le Conseil de sécurité à réexaminer la recommandation contenue dans le rapport de 2018 du Secrétaire général (A/ES-10/794) concernant le déploiement par l'ONU de militaires armés ou d'observateurs non armés pour améliorer la protection des Palestiniens. Nous ne devons ménager aucun effort pour assurer la sécurité, la protection et le bien-être de la population civile palestinienne, qui vit dans des conditions épouvantables sous l'occupation israélienne.

La position de la Malaisie sur la question de la Palestine reste claire. Elle est fondée sur le respect du droit international et des paramètres internationaux convenus. Nous restons inébranlables dans notre appui au rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment la création d'un État de Palestine indépendant et souverain, basé sur les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, qui est la seule solution viable à ce conflit de longue date. Nous entendons continuer d'apporter notre concours aux efforts concrets et sincères visant à réaliser cette solution juste et durable qui, nous en sommes convaincus, contribuera grandement à la paix, à la justice et à la stabilité dans la région.

Comme l'ont réaffirmé de nombreux orateurs et l'ONU, rien ne saurait remplacer les négociations directes entre les deux parties pour régler le conflit. En outre, il n'y aura pas d'alternative à une paix durable si la solution à deux États ne fait pas l'objet d'un règlement politique négocié. Il est donc vital que la communauté internationale appuie la création d'un climat propice à de telles discussions. Dans ce contexte, la Malaisie appuie les efforts de la communauté internationale, notamment le Secrétaire général, pour que le Quatuor pour le Moyen-Orient trouve une voie mutuellement acceptable qui permette aux parties de reprendre le dialogue, dans l'optique de parvenir à un règlement pacifique et négocié. La Malaisie appuie également l'appel du Président Abbas à organiser une conférence internationale de

21-05535 **85/105**

paix afin de promouvoir une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien. En outre, la Malaisie appelle la communauté internationale et Israël à appuyer la tenue des élections parlementaires et présidentielle palestiniennes dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) touche toujours le territoire palestinien occupé, et un nombre croissant de cas avérés est recensé en Cisjordanie et à Gaza. La Malaisie se tient aux côtés du peuple palestinien tandis qu'il lutte contre ce virus mortel. En plus de notre aide bilatérale à la Palestine, la Malaisie réaffirme également son appui au rôle important que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour soulager les conditions de vie désastreuses du peuple palestinien, en particulier pendant la crise due à la pandémie. Nous félicitons également les États-Unis d'avoir récemment décidé de rétablir l'aide aux Palestiniens, dont 150 millions de dollars à l'UNRWA.

Venir à bout de la pandémie nécessite de coopérer au niveau international, notamment par une vaccination efficace et sans entrave pour tous. Dans ce contexte, la Malaisie se réjouit que, le 19 avril 2021, l'Autorité palestinienne ait reçu un deuxième lot de vaccins contre la COVID-19 dans le cadre du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins. Nous notons cependant qu'Israël a manqué à sa responsabilité juridique internationale et à son obligation d'assurer la vaccination de la population palestinienne dans le territoire palestinien occupé. Le nombre de vaccins reçus à ce jour par le peuple palestinien ne représente qu'une goutte d'eau dans l'océan pour répondre à l'ensemble des besoins de vaccination et contenir la pandémie de COVID-19. Le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés a publié un communiqué de presse le 25 mars 2021, priant Israël de s'acquitter d'urgence de ses obligations juridiques internationales s'agissant de veiller à ce que les Palestiniens et les Syriens sous occupation aient accès aux vaccins disponibles, conformément à la Quatrième Convention de Genève.

La Malaisie reste déterminée à promouvoir la cause palestinienne. Nous continuons de réaffirmer notre appui indéfectible et notre entière solidarité au peuple palestinien dans la réalisation de ses droits inaliénables à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance. Nous espérons vivement que le Conseil de sécurité saisira toutes les occasions de promouvoir les perspectives d'une paix durable entre Palestiniens et Israéliens.

Déclaration de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies

Avant tout, je tiens à remercier le Viet Nam de sa présidence réussie du Conseil de sécurité ce mois. Nous apprécions les efforts que déploie la délégation vietnamienne, tout comme la délégation des États-Unis d'Amérique avant elle, pour diriger les travaux du Conseil.

À l'occasion de la réunion de ce jour, le Royaume du Maroc réaffirme sa position inébranlable concernant la question palestinienne, position ancrée dans la solution des deux États telle que convenue au niveau international, et renouvelle son engagement en faveur de négociations entre les parties palestinienne et israélienne car elles sont le seul moyen de parvenir à un règlement définitif, durable et global de ce conflit.

En sa qualité de Président du Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique, S. M. le Roi Mohammed VI continue d'insister vigoureusement sur la nécessité de préserver le statut spécial de la ville d'Al-Qods al-Charif, de respecter la liberté de culte des fidèles des trois religions monothéistes et de préserver le caractère musulman d'Al-Qods al-Charif et de la mosquée Al-Aqsa.

Le Royaume du Maroc reconnaît l'importance de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui joue un rôle crucial dans la stabilité de la région, en appuyant l'éducation, les soins de santé, les services sociaux, la protection et le microfinancement pour 5,7 millions de réfugiés palestiniens. Le Royaume du Maroc salue les efforts déployés par l'UNRWA pour prévenir la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et pallier ses conséquences socioéconomiques.

Nous sommes, par ailleurs, profondément préoccupés par la situation financière critique de l'UNRWA, en particulier en ces temps difficiles. Pour sa part, l'Agence Bayt Mal Al-Qods al-Charif, la branche exécutive du Comité d'Al-Qods, continue de soutenir des plans et des projets de développement en Palestine et dans la Ville sainte afin de promouvoir l'autonomisation économique du peuple palestinien.

Pour terminer, je voudrais insister à nouveau sur la nécessité de reprendre les négociations directes entre les Palestiniens et les Israéliens afin de trouver une solution qui garantisse les droits légitimes du peuple palestinien et contribue à l'établissement de la sécurité, de la paix et de la prospérité dans la région du Moyen-Orient.

21-05535 87/105

Déclaration de M. Yousef bin Ahmad Al-Othaimeen, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique

Le présent débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, témoigne de la préoccupation de longue date nourrie par la communauté internationale face à la menace sérieuse que l'occupation coloniale israélienne continue de faire peser sur la paix et la sécurité dans la région du Moyen-Orient et au-delà. En effet, les violations incessantes par Israël, Puissance occupante, des droits de l'homme du peuple palestinien et des principes et règles du droit international, y compris ceux consacrés par les résolutions de l'ONU, ont suscité non seulement une plus grande inquiétude dans le monde, mais aussi, et surtout, souligné l'urgence de suivre la voie de la justice qui peut garantir le respect des droits et créer les conditions d'une paix et d'une stabilité durables.

Dans cet esprit, l'Organisation de la coopération islamique (OCI) salue la décision prise récemment par la Procureure générale de la Cour pénale internationale d'ouvrir une enquête officielle sur les crimes de guerre qui auraient été commis dans les territoires palestiniens. Il s'agit là d'une étape appropriée dans les efforts visant à instaurer la justice et la responsabilité, pierres angulaires indispensables à la paix et à la sécurité.

Je tiens à déclarer aujourd'hui que l'OCI se félicite de l'annonce récente faite par les États-Unis d'Amérique en ce qui concerne le rétablissement de leur assistance économique et humanitaire au peuple palestinien et la reprise de leur contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Cette décision importante contribuera indubitablement à atténuer les souffrances du peuple palestinien, y compris des réfugiés palestiniens, et représente une mesure constructive à l'appui des efforts internationaux nécessaires pour améliorer les conditions et promouvoir un environnement propice au règlement du conflit israélo-palestinien sur la base du droit international, des résolutions pertinentes de l'ONU, de l'Initiative de paix arabe et de la vision de la solution à deux États fondée sur les frontières d'avant 1967, à laquelle l'OCI reste indéfectiblement attachée.

Par sa politique illégale d'expansion des colonies, de confiscation des terres et de démolition des maisons, Israël, Puissance occupante, continue d'établir illégalement des réalités de fait sur le terrain qui menacent directement l'intégrité et la contiguïté du territoire de l'État de Palestine, ainsi que la viabilité de la solution à deux États. De même, la politique de judaïsation d'Israël continue de modifier illégalement le statut, le caractère et l'identité historiques, juridiques et politiques de la ville occupée de Jérusalem et de l'isoler de ses environs palestiniens naturels, au mépris du droit international, notamment de la Quatrième Convention de Genève, et des résolutions de l'ONU, qui affirment que Jérusalem fait partie intégrante du territoire palestinien occupé par Israël en 1967. À cet égard, l'OCI exhorte le Conseil de sécurité à assumer la responsabilité qui lui incombe s'agissant de veiller à ce qu'Israël respecte et applique scrupuleusement ses résolutions relatives à la ville occupée de Jérusalem.

L'OCI appelle l'attention du Conseil en particulier sur l'urgence de mettre fin à toutes les provocations et à tous les actes d'incitation des forces d'occupation israéliennes et des colons extrémistes contre les lieux saints de la ville, y compris la mosquée Al-Aqsa, et exprime sa grave préoccupation quant aux récentes agressions contre les fidèles et le Waqf au Haram el-Charif en ce mois sacré de ramadan. L'OCI exhorte la communauté internationale à faire preuve de vigilance en demandant à Israël, Puissance occupante, de respecter ses obligations en vertu du droit international, y compris en ce qui concerne la liberté de culte, en gardant à l'esprit l'impératif d'éviter d'alimenter un conflit religieux qui aurait des conséquences désastreuses.

Toujours en ce qui concerne Jérusalem, si nous nous félicitons de l'annonce faite par le Président palestinien, Mahmoud Abbas, concernant la tenue d'élections législatives dans les territoires palestiniens, y compris à Jérusalem-Est, le 22 mai 2021, nous exhortons la communauté internationale à faire pression sur Israël, Puissance occupante, pour qu'il respecte le droit international et les accords signés et permette aux Palestiniens de Jérusalem-Est occupée d'exercer leur droit de participer aux prochaines élections législatives palestiniennes, que ce soit en votant, en se présentant comme candidats aux élections ou en faisant campagne aux côtés du reste du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé.

Face à l'évolution de la dynamique régionale, nous partageons le point de vue selon lequel l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix réduit l'espoir d'un avenir meilleur, accroît la frustration et rend la solution des deux États plus intenable que jamais. À ce stade critique, le lancement d'une conférence de paix internationale parrainée au niveau multilatéral avec la participation de toutes les parties concernées, y compris le Quatuor international, donnerait lieu à une occasion politique stratégique qui doit être saisie afin de réaliser une paix juste et globale fondée sur la solution des deux États dans les frontières d'avant 1967, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et au droit international, ainsi qu'à l'Initiative de paix arabe.

Pour terminer, je réaffirme l'appui indéfectible de l'OCI à la juste cause du peuple palestinien et aux efforts qu'il continue de déployer pour recouvrer ses droits nationaux inaliénables, notamment le droit de retour, à l'autodétermination et à l'indépendance de son État sur le territoire palestinien occupé depuis 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale, ainsi que pour parvenir à une solution juste à la question des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. L'OCI exhorte le Conseil de sécurité à donner un sens à ses délibérations en prenant sans plus tarder des mesures pour mettre en œuvre ses résolutions sur la question palestinienne et contribuer à la réalisation de cette solution juste et à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables que nous appelons tous de nos vœux.

21-05535 **89/105**

Déclaration de la Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original: espagnol]

Nous remercions la présidence vietnamienne d'avoir organisé le présent débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient. Nous remercions également M. Tor Wennesland de son exposé détaillé.

Le Pérou suit avec beaucoup d'intérêt l'évolution récente de la situation s'agissant du volet politique de la question palestinienne, et, plus précisément, les différentes réunions qui ont rassemblé ces derniers mois des acteurs historiquement impliqués dans ce processus, tels que l'Égypte, la France, l'Allemagne et la Jordanie, ainsi que les représentants du Quatuor pour le Moyen-Orient et la Ligue des États arabes. Nous espérons que ces efforts pour revitaliser le processus politique conduiront à la seule solution qui nous semble viable et conforme au droit international : celle de deux États aux frontières internationalement reconnues et sûres, négociée directement entre Israël et la Palestine sur la base des frontières en vigueur jusqu'en 1967, et qui doit également conduire à la détermination du statut final de Jérusalem.

Nous encourageons les dirigeants politiques et religieux d'Israël et de Palestine à prendre part à ces efforts qui visent à instaurer une paix durable en agissant de manière responsable, en mettant fin aux actes de violence et en enquêtant sur toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et en les sanctionnant efficacement.

À cet égard, le Pérou salue les progrès importants réalisés dans le processus de réconciliation intra-palestinienne, qui ont abouti à l'organisation d'élections législatives et présidentielle cette année. Nous espérons qu'elles jetteront les bases de la reprise d'un dialogue constructif avec Israël.

Nous notons toutefois que le succès de ces efforts est inextricablement lié à la volonté du Gouvernement israélien de mettre fin à l'escalade des pratiques de colonisation, de démolition et d'expulsion dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, qui compromettent la solution des deux États et contreviennent aux dispositions de la résolution 2334 (2016) du Conseil. Ces pratiques illégales doivent cesser.

Le Pérou souligne également l'urgence de s'attaquer immédiatement et en parallèle à la crise humanitaire qui frappe la population palestinienne, aggravée ces dernières années par des cycles de violence récurrents et des coupes dans le financement des programmes d'assistance.

Nous saluons, à cet égard, l'approche renouvelée du Gouvernement des États-Unis à l'égard de la question palestinienne et la décision du Congrès américain d'allouer des ressources financières substantielles à l'aide humanitaire et au développement économique en Cisjordanie et à Gaza. Nous espérons que cette approche s'accompagnera de mesures concrètes sur le plan politique, à commencer par un rôle de leader pour les États-Unis au sein du Quatuor ou par un nouveau format de dialogue politique à convenir de toute urgence.

Le Pérou encourage également l'ONU et ses organismes à maintenir leur appui essentiel visant à faire face aux graves conséquences socioéconomiques sur la population palestinienne résultant de son isolement et du manque d'opportunités. Pour cela, il est essentiel, entre autres choses, de fournir un financement stable et prévisible à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Nous espérons également un renforcement de la coopération et de la solidarité entre Israël et la Palestine afin d'apporter une réponse efficace au fléau de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) à Gaza et en Cisjordanie, en tenant compte de l'excédent de vaccins dont dispose Israël.

Je conclus en réaffirmant le plein appui du Pérou aux efforts déployés par M. Wennesland pour inverser le cycle de destruction, s'attaquer aux causes profondes de ce long conflit meurtrier, et parvenir à une reprise des négociations directes entre les parties.

21-05535 91/105

Déclaration de M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original: arabe]

Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et pour vous remercier d'avoir organisé cette importante réunion. Je remercie M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé.

L'évolution de la situation sur le terrain au cours de la période considérée reflète l'absence persistante de sécurité, de paix et de stabilité. Je tiens donc à souligner que le Qatar appuie tous les efforts internationaux sincères visant à favoriser des progrès réels vers un règlement durable de la question du Moyen-Orient. À cette fin, le Conseil de sécurité doit continuer de manifester sa préoccupation et la communauté internationale doit continuer d'exprimer sa solidarité avec le peuple palestinien jusqu'à ce qu'il puisse exercer pleinement ses droits et mettre fin à ses souffrances, et jusqu'à ce que des conditions propices au processus de paix puissent être instaurées. Parvenir à un règlement juste, global et durable de la question de Palestine serait dans l'intérêt des Palestiniens comme des Israéliens, sans parler de la stabilité de la région dans son ensemble.

Les fondements d'une paix durable sont bien connus de tous. Ils comprennent un engagement en faveur de la solution des deux États, fondée sur le droit international, les résolutions pertinentes de l'ONU et l'Initiative de paix arabe. Cet engagement doit aboutir à la création d'un État palestinien sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la sécurité et la paix ; à la fin de l'occupation des terres arabes ; et à une solution juste à la question des réfugiés. L'expansion des colonies dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, les tentatives d'annexion, la démolition de maisons palestiniennes et l'expulsion de Palestiniens, ainsi que les autres pratiques illégales de ce type, nuisent à la solution des deux États. La politique des forces israéliennes consistant à judaïser la ville de Jérusalem, à empiéter sur les lieux saints et à faire un usage excessif de la force contre les civils palestiniens n'est pas propice à l'instauration du climat de confiance nécessaire pour faire avancer le processus de paix.

Les prochains mois marqueront une étape importante, avec la tenue d'élections palestiniennes. Il est essentiel que ces élections se déroulent avec succès et avec la pleine participation des Palestiniens dans tout le territoire palestinien occupé.

Au cours de cette phase, il reste nécessaire de relancer l'économie palestinienne, notamment en raison des effets négatifs de l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il est donc particulièrement important que la communauté internationale offre son appui, notamment par le biais du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, dont le Qatar est membre. Il reste urgent de fournir les financements internationaux nécessaires pour que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) puisse continuer de proposer ses services, qui sont indispensables. Nous saluons donc la décision des États-Unis de reprendre leur financement en faveur des Palestiniens. Cette décision contribuera à atténuer leurs souffrances et à appuyer les efforts déployés pour lutter contre la pandémie.

Pour sa part, le Qatar est l'un des principaux donateurs contribuant au budget et aux projets de l'UNRWA. Compte tenu de la responsabilité du pays d'aider le peuple palestinien assiégé dans la bande de Gaza, S. A. le Cheik Tamim bin Hamad

Al-Thani, Émir du Qatar, a fait un don de 360 millions de dollars à la bande de Gaza pour 2021 afin de couvrir les salaires du personnel, d'apporter une aide financière aux familles en difficulté, de restaurer les centrales électriques, de freiner la détérioration de la situation humanitaire et de remédier aux conditions de vie difficiles dans la bande de Gaza. Ce don s'ajoute à l'aide fournie par le Qatar à ses frères palestiniens en vue de répondre aux besoins d'urgence et de développement et de rénover les infrastructures, dont le montant s'élève à quelque 1,5 milliard de dollars.

Le mois dernier a marqué le dixième anniversaire du déclenchement des manifestations pacifiques au cours desquelles le peuple syrien a affirmé ses aspirations légitimes. Le régime syrien a répondu à ces manifestations en utilisant une force excessive et en commettant de graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. La crise qui s'en est suivie a eu de graves répercussions sur la paix et la sécurité internationales et régionales, et a entraîné des souffrances indescriptibles.

Aujourd'hui, il est clair que les solutions militaires ne fonctionneront pas. La solution doit venir d'un processus politique guidé par l'ONU conformément au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe) et de la mise en œuvre intégrale de la résolution 2254 (2015) de manière à préserver la souveraineté, l'indépendance et l'unité de la Syrie. Le Qatar souligne le rôle important que joue la Commission constitutionnelle. Il reste prêt à soutenir cet organe en coopération avec l'Envoyé spécial de l'ONU et en liaison permanente avec les parties en Syrie, et à favoriser le retour volontaire des réfugiés syriens en Syrie. Nous poursuivrons nos efforts constructifs aux côtés de nos partenaires internationaux. Nous souhaitons notamment souligner la déclaration ministérielle commune publiée lors de la première réunion consultative du Qatar, de la Turquie et de la Fédération de Russie le 11 mars 2021 à Doha.

Il faut prendre des mesures pour instaurer la confiance et protéger les droits de la personne, notamment en vue de régler de toute urgence la question des prisonniers. Il est toujours nécessaire de faciliter l'accès sans entrave de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin dans toute la Syrie, notamment l'aide transfrontalière grâce au mécanisme des Nations Unies. Le Qatar s'est engagé à assumer sa responsabilité de porter assistance au peuple syrien, pour un montant total de plus de 2 milliards de dollars. Le mois dernier, lors de la conférence des donateurs, il a annoncé une contribution de 100 millions de dollars. Le Qatar s'est également engagé à soutenir le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Cet appui découle de sa responsabilité juridique et morale en ce qui concerne la justice et l'obligation de rendre des comptes pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, ce qui contribue à la pérennisation de la paix. Les atrocités commises en Syrie ont été largement établies, notamment l'utilisation d'armes chimiques interdites contre des civils, qui a été confirmée dans de nombreux rapports internationaux, dont le plus récent est le rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimique, publié la semaine dernière.

En ce qui concerne la crise en Libye, le Qatar se félicite des évolutions positives enregistrées ces derniers mois. Les représentants du pouvoir exécutif provisoire ont été récemment élus, et le Gouvernement provisoire d'unité nationale a obtenu un vote de confiance de la part de la Chambre des représentants. Le Qatar exprime son plein appui au nouveau Gouvernement dans les efforts qu'il déploie pour répondre aux aspirations du peuple libyen au développement, à la stabilité et à la prospérité. Nous espérons que le nouveau Gouvernement ouvrira la voie à une solution politique globale qui préserve l'unité du territoire libyen, respecte les droits du peuple et

21-05535 **93/105**

instaure l'état de droit et des institutions civiles. Nous soulignons la nécessité pour toutes les parties libyennes de respecter le calendrier électoral et d'œuvrer en faveur d'une réconciliation globale. Le Qatar salue le rôle que joue la Mission d'appui des Nations Unies pour rétablir la stabilité en Libye et contribuer au règlement de la crise.

Enfin, compte tenu des crises et des défis communs auxquels notre région est confrontée, y compris la pandémie de maladie à coronavirus, il est essentiel d'apaiser les tensions, de mettre fin aux crises, de coopérer de manière fructueuse et de consolider les principes de bon voisinage et de respect mutuel. Le Qatar croit au règlement pacifique des conflits, au multilatéralisme et au respect du droit international et par conséquent, œuvrera en faveur de la sécurité et de la stabilité dans la région au moyen d'un dialogue constructif, dans l'intérêt de tous les États et peuples de la région.

Déclaration de M. Cho Hyun, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, de son exposé, et réaffirmer le plein appui de mon gouvernement à ses efforts inlassables.

La République de Corée réaffirme son engagement à continuer d'apporter son appui aux Israéliens et aux Palestiniens en vue du règlement du conflit conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au droit international et aux accords bilatéraux. Nous nous joignons au Coordonnateur spécial pour appeler les membres du Quatuor pour le Moyen-Orient, les principaux partenaires arabes et internationaux, ainsi que les dirigeants israéliens et palestiniens, à redoubler d'efforts pour reprendre des négociations sérieuses en vue de parvenir à une solution viable des deux États.

Nous nous félicitons de l'intention de la Palestine d'organiser des élections législatives, présidentielle et au Conseil national palestinien dans le courant de l'année, et nous réaffirmons notre ferme soutien aux efforts palestiniens visant à renforcer la solidarité et l'unité entre les Palestiniens au moyen d'élections libres et régulières, ainsi qu'à l'aide indispensable apportée par l'ONU à cet égard.

La République de Corée voudrait exprimer ses préoccupations concernant le rapport du Coordonnateur spécial qui fait état de la poursuite des violences au quotidien, et appelle, avec le reste de la communauté internationale, à la cessation immédiate de toutes les violences contre les civils.

Nous soulignons l'importance qu'il y a à respecter la résolution 2334 (2016) et le droit international. Ma délégation réaffirme l'importance des mesures de confiance pour créer un environnement plus favorable au dialogue et la nécessité pour les parties de s'abstenir de tout acte unilatéral susceptible d'entraver le règlement pacifique du conflit.

La République de Corée exprime ses préoccupations quant à la menace sanitaire et socioéconomique persistante que représente la pandémie de maladie à coronavirus pour les Palestiniens, et réaffirme son plein appui aux efforts consentis par les organismes des Nations Unies pour faciliter la vaccination.

La République de Corée continuera à œuvrer de concert avec l'ONU et la communauté internationale pour promouvoir la paix et la stabilité dans la région, et réaffirme son engagement à continuer de jouer un rôle constructif à cette fin.

21-05535 **95/105**

Déclaration de M. Abdallah Y. Al-Mouallimi, Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de l'accession du Viet Nam à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et de vous exprimer la gratitude de mon pays pour vos efforts remarquables. Nous vous souhaitons plein succès.

Le 17 avril dernier, nous avons célébré la Journée de solidarité avec les prisonniers palestiniens. Elle nous rappelle les politiques hostiles israéliennes contre le peuple palestinien, qui ont le plus contribué à saper le processus de paix et la solution des deux États. L'exemple le plus récent est l'attaque par les forces israéliennes de la mosquée bénie Al-Aqsa et des fidèles se trouvant dans son enceinte. Cette attaque constitue une atteinte au caractère sacré des lieux saints, aux instruments relatifs aux droits de la personne et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

L'Arabie saoudite souligne que la question palestinienne est sa priorité absolue. Elle maintient sa position inébranlable sur le conflit israélo-arabe et réaffirme à chaque occasion le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, à récupérer ses terres et à créer un État palestinien dans les frontières de 1967, avec Al-Qods al-Charif pour capitale, sur la base des résolutions internationalement reconnues et de l'Initiative de paix arabe. L'Arabie saoudite appelle au retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris les territoires libanais occupés et le Golan arabe syrien occupé.

L'Arabie saoudite réitère son appel à la communauté internationale et au Conseil de sécurité pour qu'ils s'opposent fermement à ces politiques israéliennes et fassent avancer le processus de paix afin de parvenir à un accord permettant de rétablir les droits légitimes du peuple palestinien.

L'Arabie saoudite a présenté une initiative importante pour régler la crise yéménite, qui comprend un certain nombre de mesures qui peuvent permettre de parvenir à la solution politique souhaitée au Yémen, dans le droit fil des efforts de l'ONU et conformément aux trois références en la matière, à savoir la résolution 2216 (2015), l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et les textes issus de la Conférence de dialogue national. Mon pays note que le Conseil de sécurité s'est félicité de cette initiative et l'exhorte à faire davantage pression sur les milices houthistes pour qu'elles saisissent cette occasion et se rallient à cette initiative, afin d'alléger les souffrances du peuple yéménite, qui ne cessent d'augmenter en raison des politiques étroites des milices qui soutiennent les projets destructeurs de l'Iran dans la région. Dans le cadre de son soutien au peuple yéménite, mon pays a récemment signé un accord dans lequel il s'engage à subventionner les produits dérivés du pétrole à hauteur de 422 millions de dollars.

L'Arabie saoudite condamne les attaques systématiques des milices houthistes contre les installations pétrolières, les civils et les infrastructures saoudiens. Elle dénonce le rôle destructeur de l'Iran à cet égard et dans d'autres attaques perpétrées contre son territoire, comme l'indiquent plusieurs rapports de l'ONU, notamment certains rapports du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) et les rapports du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014). Elle appelle le Conseil de sécurité à condamner fermement ces attaques, qui mettent en péril non seulement sa sécurité mais aussi l'approvisionnement énergétique international, sans compter qu'elles mettent en danger la vie de nombreux civils.

L'Arabie saoudite appelle l'Iran à participer sérieusement aux négociations sur la question nucléaire, à éviter l'escalade et à s'abstenir d'attiser davantage les tensions dans la région et de compromettre sa stabilité. La communauté internationale doit conclure un accord comportant des paramètres plus stricts et plus durables, qui prévoit la mise en œuvre de mesures de contrôle et de surveillance pour empêcher l'Iran d'acquérir des armes nucléaires et de se doter des capacités nécessaires pour y parvenir. Cet accord doit tenir compte des profondes préoccupations des pays de la région face aux mesures de provocation de l'Iran visant à porter atteinte à la sécurité et à la stabilité régionales, notamment son programme nucléaire.

21-05535 97/105

Déclaration de M. Bassam Sabbagh, Représentant permanent de la Syrie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original: arabe]

Je tiens à vous exprimer notre profonde gratitude pour votre gestion réussie et remarquable des travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous réaffirmons notre appui à vos travaux et au mandat du Conseil, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies.

La poursuite de l'occupation israélienne des territoires palestiniens, du plateau du Golan syrien et des fermes de Chebaa dans le sud du Liban, pendant plus de cinq décennies, nous rappelle une fois de plus que le Conseil de sécurité a longtemps failli à ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, et qu'il n'a pas été en mesure de contraindre Israël à se conformer à la volonté de la communauté internationale et aux résolutions pertinentes, ni de l'inciter à mettre fin à son occupation des territoires arabes, qui est le principal facteur qui alimente les tensions et les conflits persistants dans notre région.

Au cours des cinq dernières décennies, certains membres permanents du Conseil de sécurité, au premier rang desquels les États-Unis d'Amérique, ont mis tout en œuvre pour protéger et promouvoir les forces d'occupation israéliennes, pour couvrir leurs pratiques criminelles et répressives systématiques à l'encontre de notre peuple dans les territoires arabes occupés et pour faire en sorte que les représentants des autorités d'occupation israéliennes ne répondent pas de leurs actes et ne soient pas punis pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les violations flagrantes des droits de l'homme qu'ils ont commis. Un tel comportement est en totale contradiction avec les responsabilités et les obligations de ces États de défendre les principes consacrés par la Charte et de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le parti pris flagrant des États-Unis en faveur d'Israël a atteint un niveau sans précédent sous la précédente administration américaine, qui a adopté des mesures unilatérales, provocatrices et illégales, qui ont été fermement et clairement condamnées par la République arabe syrienne, ainsi que par l'écrasante majorité des États Membres. Les décisions prises par l'administration Trump concernant Jérusalem et le Golan syrien ne sont rien d'autre que des mesures unilatérales émanant d'une partie qui n'a pas la capacité politique, juridique ou morale de décider du destin des peuples du monde ou de disposer de terres qui font partie intégrante des territoires de la République arabe syrienne et de la Palestine occupée.

L'incapacité du Conseil de sécurité à s'acquitter de ses responsabilités alors que les États-Unis continuent de soutenir Israël a encouragé les autorités d'occupation israéliennes à poursuivre leurs attaques systématiques sur le territoire de la République arabe syrienne, en violation flagrante de la résolution 350 (1974) relative à l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes. Israël persiste dans sa volonté de consolider son occupation du plateau du Golan syrien en imposant une politique du fait accompli, la discrimination raciale et des pratiques arbitraires et inhumaines à l'encontre de notre peuple dans le Golan syrien occupé, au mépris du droit international et en défiant la volonté de la communauté internationale et les résolutions pertinentes de l'ONU et du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981).

Le Gouvernement syrien n'a cessé de dénoncer les innombrables politiques et pratiques illégales d'Israël. Aujourd'hui, je voudrais rappeler certaines de ces

pratiques brutales, qui ont eu des répercussions catastrophiques sur divers aspects de la vie de notre peuple sous occupation israélienne dans le Golan syrien.

Premièrement, les autorités d'occupation israéliennes intensifient leurs politiques expansionnistes dans le Golan syrien occupé en intensifiant et en accélérant les activités de colonisation en ce qui concerne les ruines des villages syriens et les territoires détruits et saisis par l'occupation israélienne; en expropriant les terres de citoyens arabes syriens; en approuvant des projets de tourisme et de peuplement; et en entamant la construction d'un projet d'implantation d'énormes éoliennes sur une superficie équivalente à un cinquième de la superficie des terres agricoles restantes dont dispose la population du Golan, qui est le dernier poumon vert des villages syriens occupés, ainsi que le déplacement des habitants de leurs maisons et de leurs terres.

Deuxièmement, les autorités d'occupation israéliennes poursuivent leurs pratiques de discrimination raciale, de détention arbitraire de plus des deux tiers de la population du Golan syrien occupé, d'enlèvement, de torture, de déplacement de la population, de changements démographiques, ainsi que les tentatives d'imposer la citoyenneté israélienne et les programmes d'enseignement israéliens, le vol des ressources naturelles du Golan au moyen de l'exploration continue des richesses souterraines, le pillage du patrimoine archéologique syrien, la falsification et le vandalisme des sites et monuments historiques et archéologiques, dans le but d'effacer l'identité arabe syrienne du Golan et de judaïser ce territoire.

Troisièmement, depuis 1967, les autorités d'occupation israéliennes ont empêché toutes les missions d'établissement des faits créées par l'ONU, y compris celles créées en vertu des résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé, d'accéder au Golan syrien occupé pour enquêter sur les conditions de vie des populations et formuler des recommandations. Israël refuse également de garantir à l'Organisation mondiale de la Santé un accès inconditionnel à la population du Golan occupé pour évaluer sa situation et répondre à ses besoins humanitaires, notamment dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), au mépris total des obligations qui lui incombent en tant que Puissance occupante en vertu du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes de l'ONU, y compris les résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé.

Quatrièmement, depuis le 27 août 2014, les autorités d'occupation israéliennes ont fermé le passage de Qouneïtra, seul point de passage autorisé par lequel les habitants du Golan syrien occupé peuvent rester en contact avec leur patrie.

Cinquièmement, les autorités israéliennes d'occupation continuent de poser, de rénover et d'étendre des champs de mines dans le Golan syrien occupé, mutilant et tuant principalement des enfants sur le plateau du Golan. Elles continuent également d'enfouir des déchets nucléaires dans un certain nombre de sites du Golan syrien, en violation grave du droit international et des accords internationaux pertinents, ce qui constitue une menace environnementale imminente pour la région et ses habitants.

Compte tenu de ce qui précède, je voudrais rappeler la résolution A/HRC/46/L.16, adoptée récemment par le Conseil des droits de l'homme, dans laquelle le Conseil condamne une fois de plus les violations des droits de la population du Golan syrien occupé par l'entité israélienne d'occupation et lui demande de renoncer à ses agissements, de se conformer aux résolutions pertinentes de l'ONU et de cesser ses pratiques répressives. Dans cette résolution, le Conseil des droits de l'homme condamne également l'application des politiques d'annexion et de colonisation poursuivies par l'entité d'occupation israélienne et exige qu'elle mette fin à ses tentatives de modifier le statut juridique, le caractère physique et la composition démographique du Golan occupé, des tentatives qui constituent une violation de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité. Le Conseil des droits de l'homme

21-05535 99/105

souligne que les personnes déplacées de la population du Golan syrien occupé doivent pouvoir rentrer chez elles et recouvrer leurs biens ; déplore l'approbation donnée par les autorités d'occupation pour commencer les travaux de construction d'un projet d'éoliennes sur des terres agricoles appartenant à des citoyens syriens ; et engage Israël à cesser immédiatement toute action concernant ce projet et toute tentative de créer une situation irréversible et de prolonger ainsi l'occupation.

Je rappelle également la résolution A/HRC/46/L.30 du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle ce dernier réaffirme que les colonies israéliennes dans les territoires occupés sont illégales et demande à Israël de mettre fin à l'occupation des territoires occupés depuis 1967, de renoncer à sa politique de colonisation dans les territoires occupés et d'arrêter immédiatement la construction et l'expansion des colonies dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et dans le Golan syrien occupé. Dans cette résolution, le Conseil des droits de l'homme demande instamment aux États et aux organisations internationales de veiller à ne prendre aucune disposition de nature à reconnaître les pratiques et mesures illégales de l'entité d'occupation israélienne dans les territoires arabes occupés et de ne fournir aucune assistance qui serait utilisée spécifiquement pour les colonies de peuplement israéliennes.

Il est regrettable que les rapports du Secrétariat continuent de passer sous silence la dangereuse réalité, les pratiques et violations israéliennes systématiques contre notre peuple sous occupation, et les répercussions négatives que cette négligence pourrait avoir sur la paix et la sécurité internationales. Nous renouvelons donc notre appel à Tor Wennesland, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour qu'il s'acquitte de son mandat de manière impartiale, professionnelle et transparente, accorde l'attention nécessaire à la situation dans le Golan syrien occupé, et donne la priorité, dans le cadre de son mandat et de ses activités, à la question des violations et des pratiques perpétrées par les autorités d'occupation israéliennes. Le Gouvernement de la République arabe syrienne réaffirme que le Golan fait partie intégrante du territoire syrien et qu'il s'emploiera à le recouvrer pleinement par tous les moyens dont il dispose au regard de la pratique et du droit internationaux, car il s'agit d'un droit éternel et imprescriptible. La République arabe syrienne demande au Conseil de sécurité d'agir de toute urgence pour appliquer la résolution 497 (1981) et de contraindre Israël à mettre un terme à sa politique de colonisation illégale et à ses mesures de répression contre le peuple syrien dans le Golan syrien occupé et à se retirer de tout le Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 497 (1981) et 2334 (2016). La Syrie appelle également la communauté internationale à faire pression sur Israël, Puissance occupante, pour qu'il rouvre immédiatement et sans délai le point de passage de Qouneïtra, l'artère qui relie notre peuple du Golan syrien occupé à sa mère patrie et le poumon grâce auquel il respire.

En conclusion, le Gouvernement de la République arabe syrienne réaffirme son appui au droit du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'établissement d'un État indépendant sur l'ensemble de son territoire national, avec Jérusalem pour capitale, et au droit des réfugiés de regagner leurs foyers conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Les décisions, mesures ou accords incompatibles avec les résolutions des organes de l'ONU en la matière ou qui ne préservent pas les droits établis des Palestiniens ne sont en aucun cas viables et doivent être rejetés sur la forme et sur le fond. Mon pays réitère sa demande en faveur de l'octroi à la Palestine du statut de membre à part entière de l'ONU.

Déclaration de M. Feridun H. Sinirlioğlu, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous sommes gravement préoccupés par la dégradation de la situation et la montée des tensions dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Malgré les appels répétés, les violations israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, continuent d'augmenter à un rythme alarmant. Il ne se passe pas un jour sans que les Palestiniens soient contraints de démolir leur propre maison dans leur propre patrie. Cette tendance, qui s'accompagne d'une politique d'expansion des colonies, montre clairement qu'une annexion *de facto* se poursuit sur le terrain.

Nous condamnons également l'approbation par Israël de plans de construction de nouvelles colonies illégales, ainsi que les décisions d'expulsion, de démolition et de confiscation visant les Palestiniens qui vivent dans les territoires occupés. La progression manifeste de la construction de colonies, destinée à créer une nouvelle réalité sur le terrain, constitue un obstacle majeur à la paix. Face à son mépris persistant du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), l'inaction ne fait qu'encourager Israël à se montrer toujours plus irresponsable.

Nous sommes en outre alarmés par la poursuite des tentatives israéliennes visant à modifier le statut de Jérusalem. Les mesures tendant à modifier la composition démographique et le caractère de Jérusalem, ainsi que les décisions unilatérales prises à cette fin, menacent la possibilité d'une coexistence. Nous tenons à souligner que l'ouverture d'ambassades à Jérusalem constituerait une violation flagrante du droit international.

Nous appelons tous les membres de la communauté internationale à respecter le statut historique et juridique de Jérusalem. Jérusalem est une ville sainte pour les trois religions monothéistes. Il est de la responsabilité de l'humanité tout entière de préserver son statut historique. Or, il est regrettable que le Gouvernement israélien entrave la liberté de culte du peuple palestinien pendant le ramadan en imposant des restrictions sur la mosquée Al-Aqsa.

Les actes de violence généralisés commis par les colons israéliens contre des civils palestiniens sont également préoccupants. Les forces de sécurité israéliennes ferment les yeux sur ces agissements, ce qui est perçu par les colons israéliens comme un feu vert pour commettre leurs attaques. Ces violences démontrent clairement qu'Israël a l'intention de consolider son occupation, et non d'instaurer la paix. La Turquie continuera à rejeter ces pratiques illégales et inhumaines qui renforcent l'occupation israélienne dans les territoires palestiniens et détruisent la vision d'une solution à deux États.

Cette situation est d'autant plus grave que ces activités illégales se déroulent dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La capacité des Palestiniens de lutter contre la pandémie est compromise par le mépris constant par Israël des engagements qu'il a pris d'arrêter les démolitions et de cesser de prendre pour cible des installations critiques pendant la crise de la COVID-19. Israël refuse de distribuer suffisamment de vaccins contre la COVID-19 aux Palestiniens vivant dans les territoires occupés. En tant que Puissance occupante, Israël est responsable de la santé de la population palestinienne dans ces territoires.

21-05535 101/105

Les Palestiniens sont également les plus durement touchés par les répercussions économiques de la COVID-19. Selon une étude récente de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'économie palestinienne ne devrait progresser que de 3,7 % par an jusqu'en 2025, ce qui suffit à peine pour suivre le rythme de la croissance démographique, tandis que le chômage devrait osciller autour de 30 %. Cette étude prévoit qu'il faudra au moins deux ans à l'économie palestinienne pour se relever de la pandémie, dans le cas où la COVID-19 serait maîtrisée. Pour assurer un redressement socioéconomique durable dans le territoire palestinien occupé, il faut lever le blocus de Gaza, assouplir les restrictions imposées par l'occupation en Cisjordanie, élargir l'espace politique et accroître le soutien des donateurs. Comme le révèle un précédent rapport de la CNUCED, le coût cumulé du blocus de la bande de Gaza et des opérations militaires s'élève à 16,7 milliards de dollars. Non seulement la poursuite du blocus de la bande de Gaza est inhumaine, mais elle met également en péril le redressement économique de la population palestinienne dans son ensemble.

Nous condamnons l'ingérence d'Israël dans le processus électoral démocratique palestinien, en particulier à Jérusalem-Est occupée. Les actes d'obstruction et d'hostilité commis par Israël, notamment l'arrestation de plusieurs candidats palestiniens en Cisjordanie et la convocation de candidats jérusalémites à des interrogatoires, sont inacceptables. Israël doit cesser toute action visant à perturber les élections palestiniennes. La communauté internationale doit faire pression sur Israël pour autoriser et faciliter la tenue des élections à Jérusalem et en Cisjordanie.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) poursuit ses activités dans des circonstances difficiles, et les défis auxquels il est confronté se sont encore accrus en raison de la pandémie. L'UNRWA est indispensable pour fournir des soins de santé et apporter des secours d'urgence vitaux à des millions de personnes. Pendant la COVID-19, les services fournis par l'UNRWA sont devenus une question de survie pour de nombreux Palestiniens. Nous avons tous le devoir moral d'intensifier notre soutien à l'Office. En réponse à la demande de l'Office, la Turquie a versé sa contribution volontaire annuelle de 10 millions de dollars en mars dernier, soit plus tôt que les années précédentes. Elle continuera également à fournir un soutien en nature à l'Office. Nous saluons la décision prise par le Gouvernement des États-Unis de recommencer son soutien financier à l'UNRWA. Nous appelons tous les donateurs à intensifier leur soutien et à œuvrer de concert pour remédier aux causes structurelles du manque chronique de financement de l'Office.

La Turquie défend une solution à deux États qui permettrait de créer un État de Palestine indépendant, souverain et d'un seul tenant basé sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Elle appuie l'appel lancé par le Président Mahmoud Abbas en faveur de la tenue d'une conférence internationale de la paix sous les auspices de l'ONU et de la reprise des négociations au moyen de la revitalisation du processus de paix.

Il est urgent de réaliser la réconciliation intrapalestinenne aux fins de la solution négociée des deux États. Nous nous félicitons donc des progrès accomplis dans le processus de réconciliation intrapalestinienne. Nous attachons la plus grande importance au bon déroulement des élections palestiniennes et à la mise en place d'un gouvernement palestinien inclusif doté d'une pleine légitimité démocratique. La Turquie est prête à apporter tout le soutien nécessaire au processus électoral en Palestine.

La décision de la Cour pénale internationale établissant sa compétence sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est une avancée positive en vue d'amener Israël à répondre des crimes qu'il commet dans le territoire palestinien

occupé. Nous espérons que cette décision contribuera également à la mise en œuvre de la résolution ES-10/20, sur la protection de la population civile palestinienne, qui a été adoptée par l'Assemblée générale pendant la présidence turque de l'Organisation de la coopération islamique.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer que la revitalisation du processus de paix au Moyen-Orient est essentielle si nous voulons tenir la promesse de longue date que nous avons faite au peuple palestinien d'une vie vécue dans la dignité. Elle est également indispensable pour garantir la stabilité dans notre région. Collectivement, nous devons favoriser la reprise des négociations en vue de concrétiser la solution des deux États. La communauté internationale doit clairement démontrer que les agissements illégaux d'Israël ne seront pas tolérés.

21-05535 103/105

Déclaration de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original: arabe]

Convaincus qu'il relève de notre responsabilité collective de maintenir la paix et la sécurité régionales et internationales, et guidés par un engagement inébranlable envers le peuple palestinien, les Émirats arabes unis soutiennent une solution pacifique, globale et juste à la question palestinienne sur la base de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, des principes de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, de l'Initiative de paix arabe et de la feuille de route.

Les Émirats arabes unis continueront de collaborer avec tous les partenaires locaux et internationaux pour trouver une solution à la question palestinienne qui réponde aux aspirations légitimes du peuple palestinien. Nous réaffirmons l'engagement inébranlable et historique des Émirats arabes unis à appuyer le peuple palestinien dans l'exercice de tous ses droits légitimes, tels que garantis par le droit international. À cet égard, les Émirats arabes unis tiennent à souligner les recommandations suivantes.

Tout d'abord, il convient de tirer profit de la dynamique internationale existante afin de faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient et de profiter des possibilités extraordinaires qui sont apparues depuis l'ouverture des voies de communication entre les États arabes et Israël. Dans ce contexte, les Émirats arabes unis appuient les efforts régionaux et internationaux visant à trouver une solution pacifique à la question palestinienne sur la base des résolutions pertinentes des organes de l'ONU, des principes de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, de l'Initiative de paix arabe et de la feuille de route proposée par le Quatuor pour le Moyen-Orient.

Deuxièmement, l'effort visant à instaurer la confiance entre les parties doit se poursuivre, notamment en appelant à l'arrêt des actions unilatérales, en cherchant à préserver les perspectives de paix et en mettant en œuvre la solution des deux États. L'année dernière, les Émirats arabes unis ont réussi à arrêter l'annexion des territoires palestiniens grâce à leurs efforts politiques et diplomatiques vigoureux, en réponse aux appels répétés de la communauté internationale à préserver les perspectives de paix en signant l'Accord de paix des Accords d'Abraham avec Israël. Mon pays est convaincu que la signature de cet accord lui permettra de jouer un rôle positif plus important dans le rétablissement de la paix au Moyen-Orient et dans l'édification d'un avenir plus stable et plus sûr pour les peuples de la région et les générations futures.

Troisièmement, les secteurs vitaux en Palestine, en particulier le secteur de la santé, doivent être soutenus face à la détérioration des conditions humanitaires, économiques et sanitaires dans les territoires palestiniens, notamment face à la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les Émirats arabes unis ont envoyé près de 60 000 doses du vaccin contre la COVID-19 à la bande de Gaza cette année. Ils ont également envoyé une aide médicale d'urgence au peuple palestinien, en livrant 36,6 tonnes de matériel médical en 2020 dans le cadre de leurs efforts humanitaires internationaux pour soutenir les personnes dans le besoin à travers le monde et les aider à lutter contre la pandémie.

En outre, les Émirats arabes unis continuent de souligner le rôle vital que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour améliorer la vie des réfugiés palestiniens. Mon pays reste déterminé à fournir une assistance au peuple palestinien, notamment

en apportant son appui aux organismes des Nations Unies; il a ainsi apporté une aide de plus de 840 millions de dollars entre 2013 et 2020. Les Émirats arabes unis sont l'un des principaux donateurs de l'UNRWA, avec une contribution de 100 millions de dollars en 2018 et 2019. Depuis que nous avons présidé la Commission consultative de l'UNRWA en juillet 2020, nous avons également cherché à renforcer l'action de l'Office dans des domaines tels que la transformation numérique de l'éducation, l'autonomisation des femmes et des filles, l'autonomisation des jeunes et la durabilité environnementale.

En conclusion, les Émirats arabes unis continueront de travailler avec tous les partenaires locaux et internationaux pour trouver une solution à la question palestinienne qui réponde aux aspirations légitimes du peuple palestinien. En tant que candidat à un siège de membre élu au Conseil de sécurité pour 2022-2023, les Émirats arabes unis appuieront les efforts du Conseil pour trouver une solution durable à la question palestinienne, conformément au consensus arabe et international et au droit international.

21-05535 105/105